

A high-speed photograph of water splashing, with a stream of water falling from the top right and creating a large splash and many smaller droplets below. The background is a light, clean white.

réseau31
une autre idée de l'eau

SYNDICAT MIXTE DE L'EAU
ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE-GARONNE

RAPPORT ANNUEL 2020

SOMMAIRE

LE MOT DU PRÉSIDENT	P. 3
NOTRE NOUVELLE GOUVERNANCE	P. 4
FOCUS COVID19	P. 6
OPTIMISER NOS PRÉLÈVEMENTS D'EAU	P. 6
· LES PRÉLÈVEMENTS POUR L'EAU POTABLE.....	P. 7
· LES PRÉLÈVEMENTS POUR LE SYSTÈME DE SAINT-MARTORY	P. 11
· LES PRÉLÈVEMENTS POUR LE SOUTIEN D'ÉTIAGE DES RIVIÈRES.....	P. 13
· LA GESTION DES USAGES : L'ORGANISME UNIQUE	P. 16
· LES INVESTISSEMENTS	P. 20
DISTRIBUE, ÉCONOMISER, CONTRÔLER LA QUALITÉ.....	P. 21
· LES ACHATS/VENTES D'EAU POTABLE.....	P. 21
· LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE	P. 22
· LES INVESTISSEMENTS.....	P. 23
GARANTIR LA QUALITÉ DES MILIEUX RÉCEPTEURS SUR LE LONG TERME.....	P. 24
· ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES.....	P. 24
· LES TARIFS AUX ABONNÉS	P. 27
· TRAITEMENT DES EAUX AVANT REJET AU MILIEU NATUREL.....	P. 27
· LES INVESTISSEMENTS.....	P. 31
NOS RESSOURCES.....	P. 32

LE MOT DU PRÉSIDENT



De nouveaux défis et enjeux territoriaux face à une crise sanitaire mondiale

2020 fut une année de multiples défis qui nous a permis de mettre en avant un certain nombre de valeurs. Défi sanitaire bien sûr, maintenir un service public aussi essentiel était notre principale préoccupation. Accompagner tous nos usagers, les particuliers, les agriculteurs pour leur délivrer une eau de qualité, les rassurer dans cette période où des informations contradictoires ont dans un premier temps circulé. Protéger nos agents, plus encore que d'habitude. Dès la première heure, les élus et agents de RÉSEAU31 se sont mobilisés dès la première heure pour

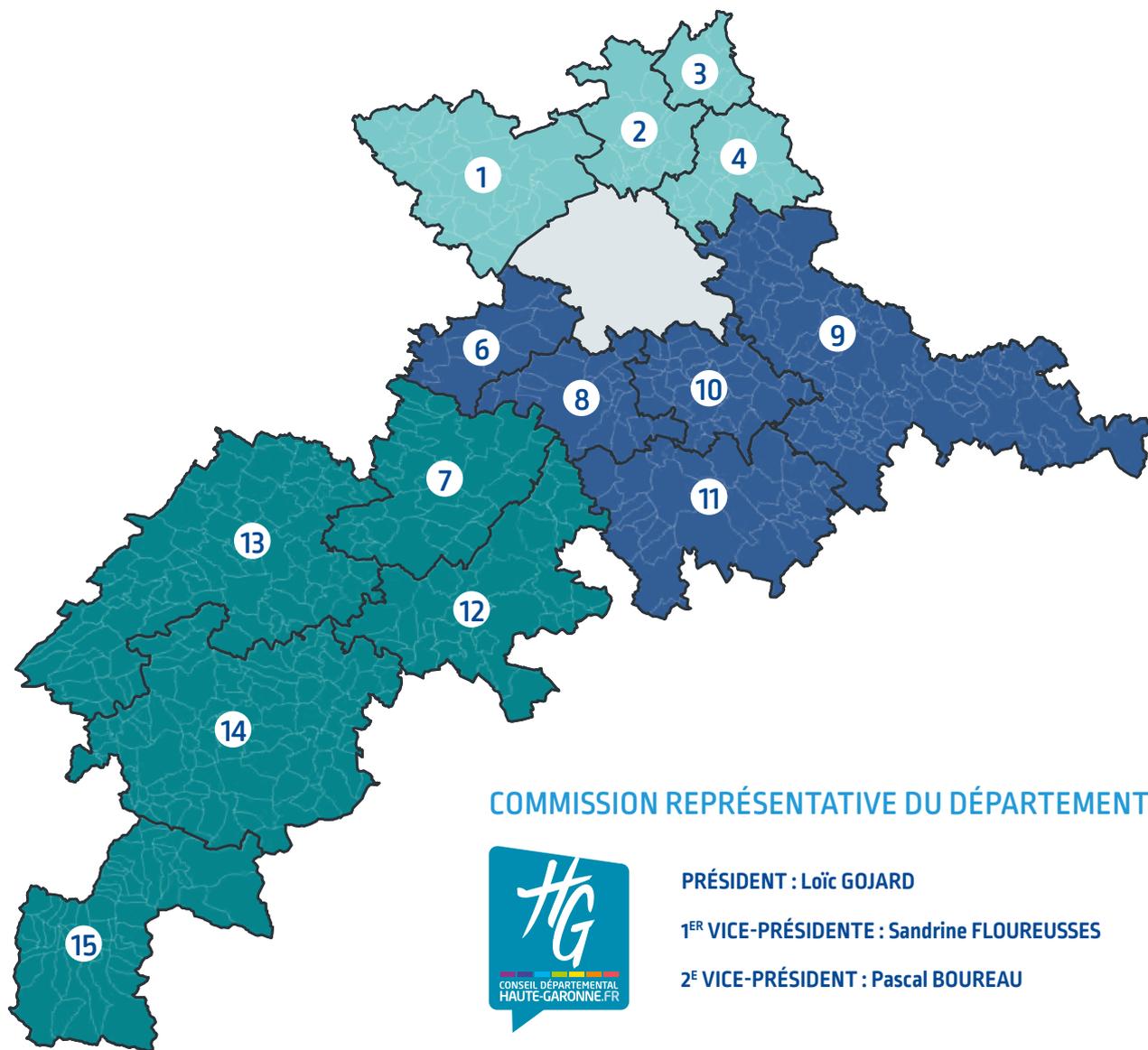
poursuivre l'activité dans les plus strictes conditions de sécurité. Une formidable solidarité s'est installée, que ce soit localement ou au niveau national, avec nos collègues d'autres régions. De ces moments éprouvants nous avons tiré des forces et des enseignements pour que notre service public de l'eau démontre ses capacités d'adaptation, de réactivité et d'écoute. Puis vint le temps des élections, du renouvellement de nos instances et de la gouvernance de notre collectivité. Réélu à la Présidence de RÉSEAU31, je souhaite, avec l'ensemble des élus, que ce nouveau mandat accroisse les services qui vous sont offerts, que vous puissiez vous approprier votre service public de l'eau.

Nous devons adapter notre service aux attentes des territoires, des usagers et c'est ensemble que nous bâtirons le service de référence que vous attendez. De cette période de crise sanitaire, nous garderons l'essentiel : la force de la proximité et la puissance de la solidarité.

Place au bilan de cette année 2020. Bonne lecture !

Sébastien VINCINI
Président de RÉSEAU31

NOTRE NOUVELLE GOUVERNANCE



COMMISSION REPRÉSENTATIVE DU DÉPARTEMENT



PRÉSIDENT : Loïc GOJARD

1^{ER} VICE-PRÉSIDENTE : Sandrine FLOUREUSSES

2^E VICE-PRÉSIDENT : Pascal BOUREAU



CT1 : VALLÉE DE LA SAVE ET COTEAUX DE CADOURS
Président : Patrice LAGORCE



CT2 : COTEAUX DE SAINT-JORY ET FRONTONNAIS
Président : Daniel DUPUY



CT3 : RÉGION DE VILLEMUR
Président : Didier ROUX



CT4 : TARN ET GIROU
Présidente : Sabine GEIL-GOMEZ



CT6 : AUSSONNELLE
Président : Joseph PELLEGRINO



CT7 : COTEAUX DU TOUCH
Président : Daniel GRYZA



CT8 : BANLIEUE SUD-OUEST
Président : Yves CADAS



CT9 : SUD LAURAGAIS
Président : Gilbert HEBRARD



CT10 : VALLÉE DE L'HERS
Président : Pierre LATTARD



CT11 : HERS - ARIGÈE
Président : Jean-Louis REMY



CT12 : VAL DE GARONNE ET VOLVESTRE
Président : Remi RAMOND



CT13 : COTEAUX DU COMMINGES
Président : Patrick BOUBE



CT14 : SAINT-GAUDINOIS
Président : Jean-Claude DOUGNAC



CT15 : RÉGION DE SAINT BÉAT - LUCHONNAIS
Président : Jean-Pierre COMET

Les élus pilotent au quotidien les actions de RÉSEAU31. La proximité, l'action locale, le développement des collectivités adhérentes sont au cœur des interventions de RÉSEAU31.

La gouvernance est organisée pour une meilleure efficacité sur **trois instances**.

Les Commissions Territoriales constituent l'échelon essentiel de la vie de la collectivité. Construites sur des périmètres géographiques qui correspondent à des gouvernances locales de l'Eau, elles regroupent l'ensemble des élus qui gèrent au quotidien les actions à entreprendre pour les usagers : investissements, bilan des interventions...

Pilotées par un Président et deux Vice-Présidents, les Commissions Territoriales se réunissent à des fréquences variables en fonction des initiatives locales.

Le Bureau Syndical gère les affaires courantes de l'ensemble de la collectivité. Il regroupe le **Président de RÉSEAU31**, les **Présidents des Commissions Territoriales** et **trois élus du Département**.

Le Bureau veille au fonctionnement et à l'évolution générale de la Collectivité. Il se réunit entre 8 et 10 fois par an.

Le Conseil Syndical regroupe les **167 élus issus des Commissions Territoriales**. Il se réunit 3 à 4 fois par an, pour les principales échéances budgétaires.



COMMUNES



EPCI



14 COMMISSIONS TERRITORIALES ACTIVES (CT)

682 SIÈGES DE REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS PAR LES COMMUNES ET EPCI



BUREAU SYNDICAL

18 MEMBRES

LE PRÉSIDENT DE RÉSEAU31
14 PRÉSIDENTS DE CT
3 REPRÉSENTANTS DU CD31

LE PRÉSIDENT ET LES 2 VICE-PRÉSIDENTS
DE LA COMMISSION REPRÉSENTATIVE DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL 31

CONSEIL SYNDICAL

167 DÉLÉGUÉS

LE PRÉSIDENT DE RÉSEAU31
14 PRÉSIDENTS DE CT
28 VICE-PRÉSIDENTS DE CT
117 DÉLÉGUÉS ÉLUS PAR LES CT
7 DÉLÉGUÉS ÉLUS PAR LE CD31

FOCUS COVID 19

La semaine du 9 au 13 mars 2020 fut particulièrement mouvementée. L'approche des élections municipales, mais également ce bruit de fond sur un virus qui semblait être tenu à distance dans un premier temps mais s'approchait de nos territoires, par cercles concentriques de plus en plus restreints.

En lien avec les élus, les services de RÉSEAU31 se préparent à faire face à toute éventualité. Une réunion avec l'ensemble des services planifie les mesures à prendre, au cas où.

Le mardi 17 mars, dès l'annonce nationale de l'entrée dans le confinement, l'ensemble des agents se mobilise. Il faut s'adapter, innover, assurer la continuité du service à tout prix. Les travaux sont tous arrêtés. Le Canal de Saint-Martory, normalement au chômage jusqu'à la fin du mois de mars, subit de plein fouet cette situation.

Chacun, à sa place, prend en charge les missions essentielles qu'il doit assurer. Les protections pour les agents sont renforcées, même si les masques font défaut en quantité. Les missions au contact des usagers sont suspendues, le télétravail est généralisé, l'infrastructure informatique est adaptée, la solidarité s'organise. Localement puis progressivement au niveau national, avec l'ensemble des collègues des structures identiques à la nôtre.

C'est au prix de cette formidable mobilisation et cette remarquable solidarité que les services essentiels ont été maintenus, sans dysfonctionnement, sans faits marquants pour nos usagers et c'est là l'essentiel. De cette période, subsisteront de nombreuses avancées, notamment techniques, et cette satisfaction d'un service public qui a su répondre présent.

Service public de l'eau, présent partout sur le territoire de la Haute-Garonne, RÉSEAU31 veille sur l'ensemble du cycle de l'eau, du prélèvement dans le milieu naturel à l'amélioration des milieux récepteurs.

Collectivité majeure dans la gestion publique de l'eau en Haute-Garonne, RÉSEAU31, avec ses 670 élus et plus de 360 agents, présent sur près d'une quinzaine de sites répartis sur tout le département, intervient sur les territoires de ses 245 adhérents.

OPTIMISER NOS PRÉLÈVEMENTS D'EAU

Prélever le juste nécessaire, tenir compte de l'ensemble des usagers de l'eau, protéger et vérifier ces prélèvements et prendre en compte le tissu économique associé (élevage, exploitation forestière, ...) fait partie des préoccupations quotidiennes de RÉSEAU31.

L'eau est principalement prélevée dans les milieux dits superficiels : la Garonne et l'Ariège. Cependant, le territoire de RÉSEAU31 s'étend jusqu'à la frontière espagnole, et les zones de montagne à habitat dispersé disposent de nombreuses sources qui alimentent les habitations directement en eau potable, après quelques traitements principalement par chloration ou par ultra-violet.

LES PRÉLÈVEMENTS POUR L'EAU POTABLE

En premier lieu, RÉSEAU31 prélève de l'eau dans le milieu naturel pour produire de l'eau potable pour ses usagers.

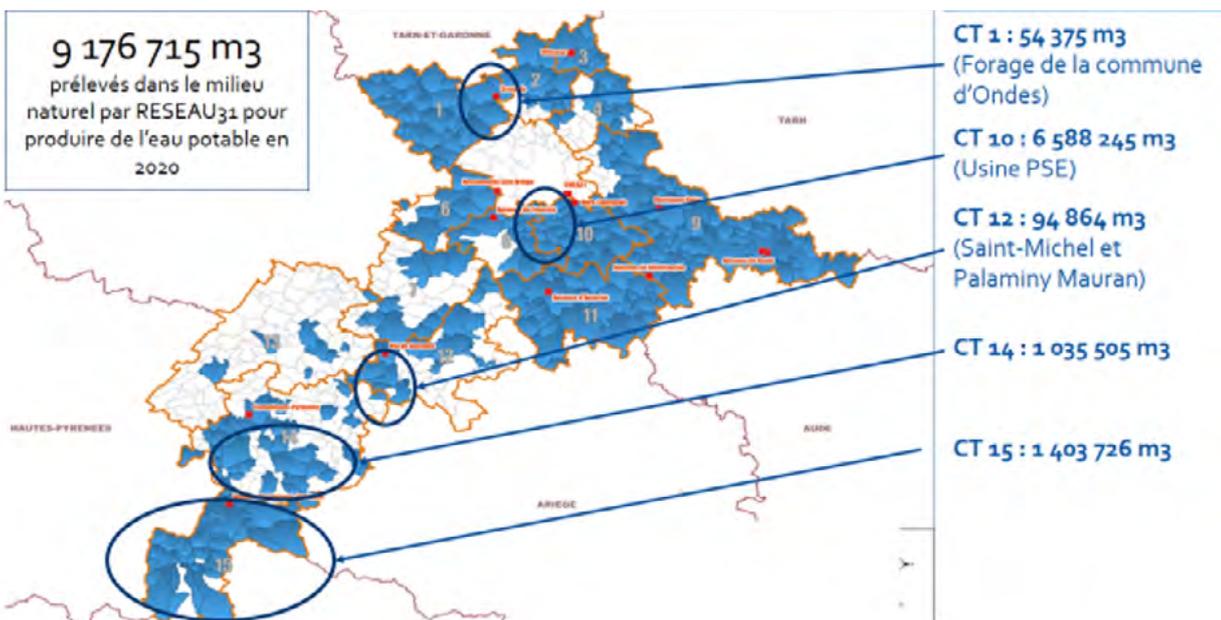
Deux principales origines pour ces eaux :

- Superficielles, principalement la Garonne et l'Ariège
- Nappes phréatiques

Tableau de répartition des prélèvements pour 2020

ORIGINE DU PRÉLÈVEMENT	VOLUMES COMPTABILISÉS	
	m ³	%
Nappe phréatique	2 588 470	28,2
Eau de surface	6 588 245	71,8
Total	9 176 715	

Prélèvements dans le milieu pour la production d'eau potable



FOCUS : LA PROTECTION DES PÉRIMÈTRES DE CAPTAGE

RÉSEAU31 gère 160 captages dont 95% sont situés dans le sud du département, en zone de piedmont et de montagne. Définis par arrêté préfectoral, les périmètres de protection (PPC) mis en place autour de ces captages, permettent de prévenir tous risques de pollution et sécurisent ainsi les sources captées.

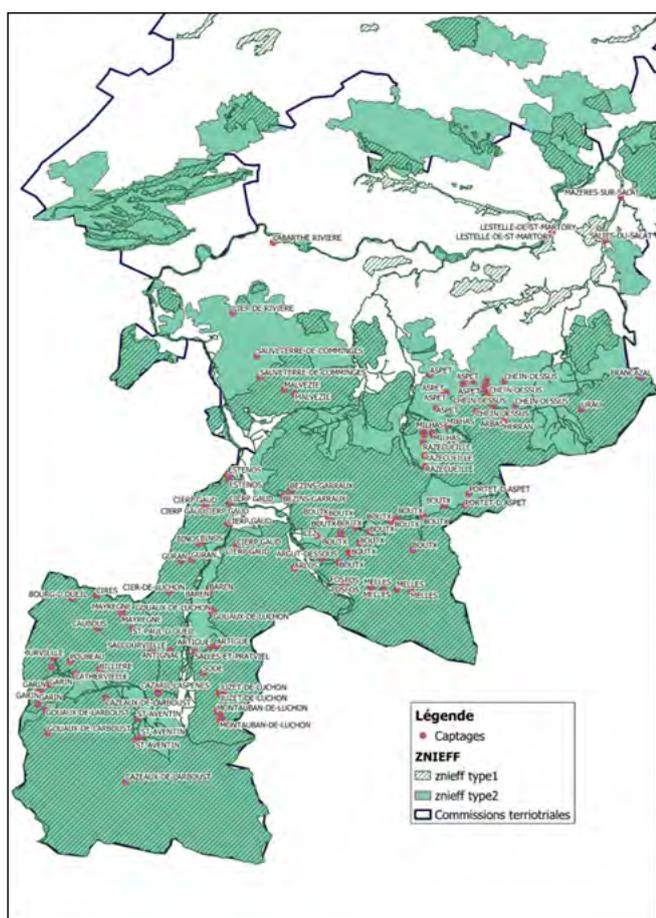
Divers acteurs se partagent cet environnement sensible en y pratiquant certaines activités telles que l'agriculture, la sylviculture, les activités de loisir...

Certaines pratiques ou interventions humaines peuvent être à l'origine de pollutions récurrentes ou accidentelles, et dans certains cas sont irréversibles, engendrant des investissements curatifs lourds et onéreux (dispositifs de traitement), néfastes pour l'environnement.

La politique de préservation peut se faire par le biais de la maîtrise foncière (droit de préemption, taxe d'aménagement) ou par un encadrement des activités humaines sur la gestion de l'utilisation des sols.

Plusieurs outils existent afin de mener à bien ces actions : contrat de gestion (Natura 2000, ZH), charte de bonnes pratiques, contractualisation avec l'exploitant (ORE, ...).

L'essentiel des captages géré par RÉSEAU31 se situe en zones préservées, classées **ZNIEFF** et **Natura 2000**.



Depuis 2017, un agent du pôle Expertise Eau Potable occupe le poste d'**animateur des périmètres de protection des captages**, il se charge de l'élaboration et de la régularisation des procédures administratives, ainsi que la réalisation et le suivi de la mise en œuvre effective de la protection des captages.

L'animation des démarches de protection est essentielle pour une meilleure appréhension des diverses activités s'exerçant à proximité du captage pouvant avoir des conséquences sur la qualité de l'eau. L'animation technique peut également favoriser l'accompagnement de changement de pratiques (agricoles, forestières, humaines) pour une meilleure adaptabilité des activités face aux enjeux de la ressource.

Un état des lieux de la ressource a été réalisé avec la mise en place d'une base de données, recueillant des informations sur la nature et l'état des ouvrages, et la qualité de la ressource. Dans le cas où le captage possède un arrêté préfectoral, les prescriptions sont vérifiées. En 2020, 26 captages gérés par RÉSEAU31 ont été visités. Suite à ces visites sur le terrain, des rapports d'autosurveillance ont été réalisés pour permettre l'amélioration de la sécurisation de la ressource.

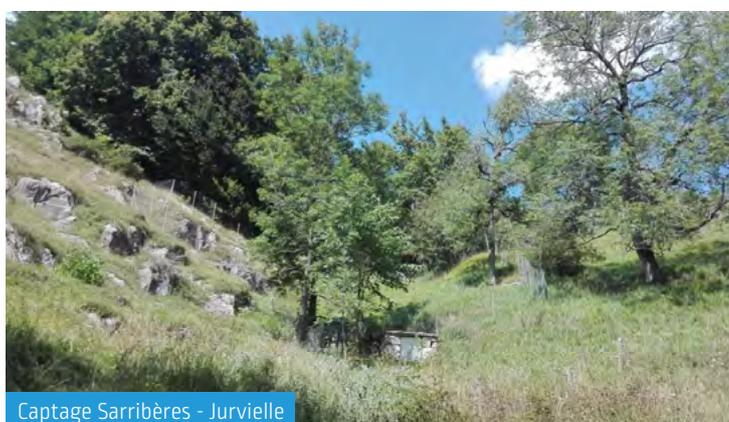
Des travaux de sécurisation de la ressource et d'entretien des périmètres de protection des captages sont réalisés chaque année par RÉSEAU31 ou des prestataires. L'objectif de cette mission est de réaliser un suivi des travaux durant la période des opérations, avec un état des lieux avant, pendant et après travaux comprenant un suivi de la qualité de l'eau brute. Au cours de l'année 2020, ce sont 13 chantiers qui ont été suivis sur site.

RÉSEAU31 intervient également auprès des prestataires afin de les informer et de les sensibiliser sur les risques potentiels de contamination qu'ils peuvent générer sur la ressource en eau. Un document est réalisé à destination de l'entreprise l'informant des interdictions et prescriptions à respecter durant toute la durée de son intervention.

Action 4 : Autres

Afin de partager et d'approfondir les connaissances sur la gestion des captages, des rencontres avec les établissements publics de l'ONF et du CD31 ont été entreprises. Ces réunions ont permis de partager les enjeux liés à la protection de la ressource et d'assurer la responsabilité de chacun.

« **SÉCURISER
LA RESSOURCE,
UN ENJEU
MAJEUR.** »



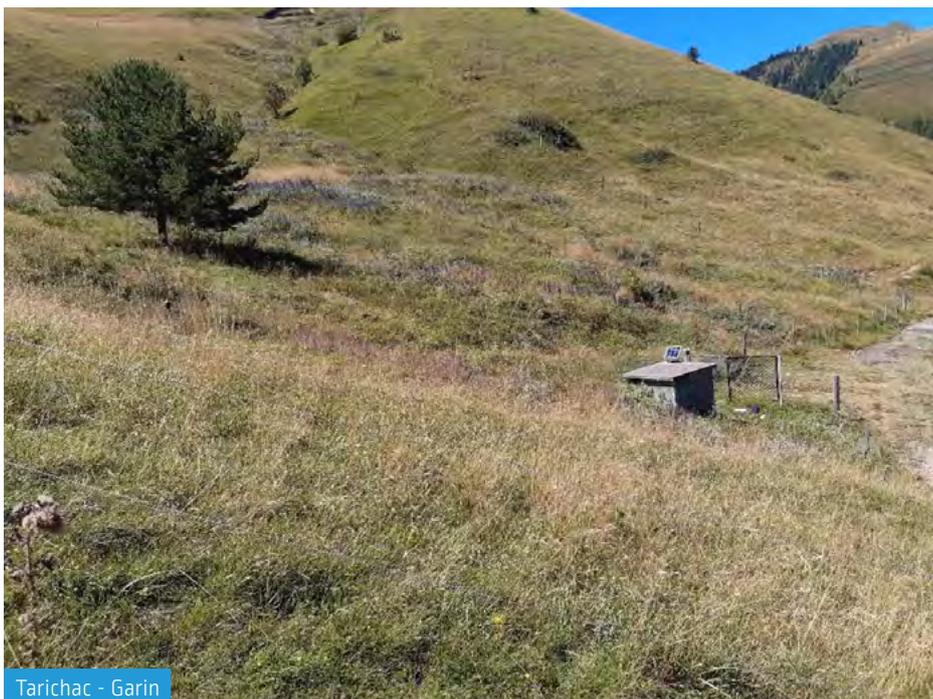
Captage Sarribères - Jurvielle



Captage Saoubias1 - Artigue



Oueil des Hounts - Cier de Luchon



Tarichac - Garin



Fontaine de l'Escalette - Esténos



L'avancement des procédures de protection des périmètres de captage

Année	Arrêté préfectoral obtenu	En cours	À initier	À relancer
2017	43	7	6	7
2018	44	6	6	6
2019	47	5	6	5
2020	48	8	2	5

LES PRÉLÈVEMENTS POUR LE SYSTÈME DE SAINT-MARTORY

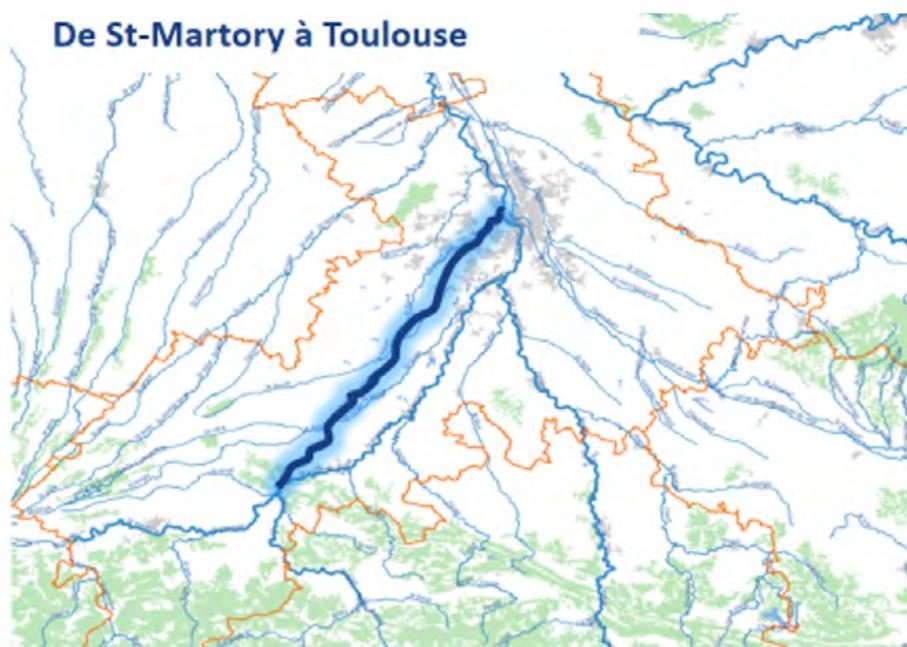
Les 70 kilomètres du Canal de Saint-Martory, les 150 km de canaux secondaires, les 90 km de fossés et les 220 km de rivières réalimentées (Le Touch et la Louge) forment le Système Saint-Martory.

Le débit prélevé en Garonne au niveau du seuil de Saint Martory ne doit pas excéder 10 m³/s.

Le système de Saint-Martory s'inscrit comme une réponse durable à de nombreux enjeux :

- **Sanitaire** : alimentation en eau potable pour plus de 150 000 habitants avec une fourniture d'eau pour la Régie des Eaux de Cazères, pour les usines du Syndicat des Coteaux du Touch (Le Fousseret et Lherm), pour l'usine du Sivom SAGe (Roques) et enfin pour l'alimentation de l'usine de Tournefeuille (Toulouse Métropole),
- **Agricole** avec 300 points de prélèvement pour 225 irrigants et plus de 10 000 ha de surface agricole,
- **Environnemental** : contribue à l'hydrographie de la plaine de la Garonne et assure le soutien des étiages des rivières Louge et Touch,
- **Industriel** : défense incendie Sévésco 2 pour Antargaz à Bousens] et pour la Zone Industrielle du Bois Vert à Portet sur Garonne et refroidissement industriel de l'usine d'incinération des ordures ménagères SETMI à Toulouse,
- **Ludique** : alimentation des lacs de La Ramée à Tournefeuille, de la Reynerie à Toulouse mais également de lacs à Peyssies, Plaisance-du-Touch ou Tournefeuille,
- **Énergie renouvelable** avec la production d'énergie hydroélectrique (5 installations utilisent la force motrice de l'eau du canal sur 3 sites) à hauteur de 1 415 kWh,

Le Canal de Saint-Martory



Débit contrôlé
10 m ³ /s
Volume géré
105 Mm ³ à l'étiage
Irrigants
225

En 2020, ce sont exactement 207 683 831 m³ qui ont été prélevés en Garonne pour l'alimentation du Système de Saint-Marty, répartis comme suit :

Production d'eau potable	18 418 728 m³
Irrigation	9 209 022 m³
Alimentation des cours d'eau	88 173 265 m³
Industriel et autres usages économiques	62 507 219 m³
Volume de service	29 375 597 m³

Chaque année, au mois de mars, le canal est mis au chômage afin de réaliser les nécessaires travaux d'entretien et de confortement pour le maintenir pleinement opérationnel, ce qui représente un investissement de l'ordre de 1 M€ par an.

RÉSEAU31 s'inscrit également pleinement dans le Projet de Territoire Garonne Amont mis en œuvre par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne. A ce titre, RÉSEAU31 pilote quatre actions pluriannuelles, pour un montant de 2,7 M€ : Etude de la gestion du Touch, recharge de la nappe (programme expérimental mené avec le BRGM), contrat de canal (mise en place d'actions multi-acteurs et multi-sectorielles) et optimisation de la gestion du canal (mise en place d'infrastructures permettant d'optimiser les volumes prélevés en Garonne).



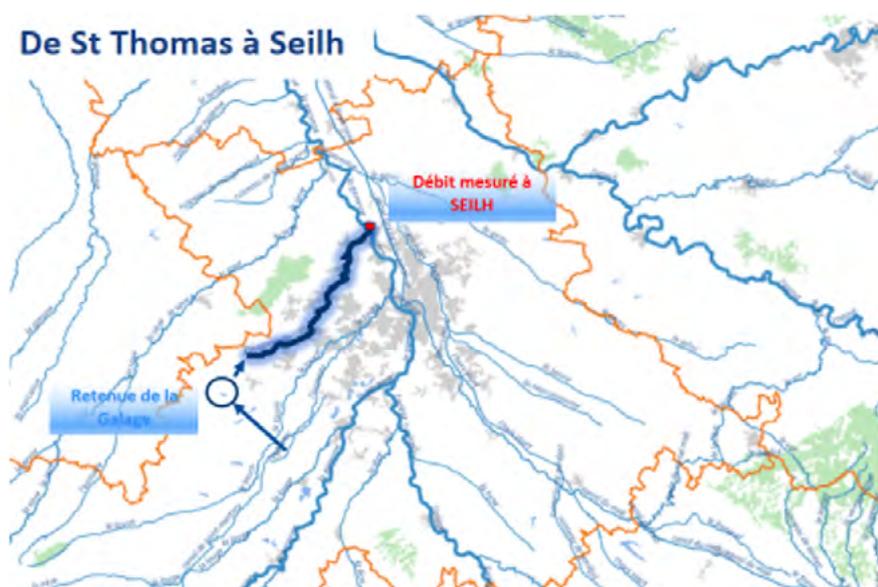
LES PRÉLÈVEMENTS POUR LE SOUTIEN D'ÉTIAGE DES RIVIÈRES

L'AUSSONNELLE

Le projet « Défi Aussonnelle », initié en 2004 pour reconquérir la qualité des eaux de cette rivière, prévoyait la limitation des rejets des stations d'épuration dans la rivière.

Dans ce cadre, RÉSEAU31 a achevé la construction de la première tranche de la station d'épuration intercommunale de La Salvetat (capacité de 25 000 EH), un investissement de 16 M€ achevé en 2019, qui a permis la suppression des stations d'épuration de Fontenilles, Fonsorbes (Cantelauze) et La Salvetat.

Afin de permettre le soutien des débits de l'Aussonnelle, RÉSEAU31 s'est porté acquéreur du Lac de la Galage, initialement utilisé exclusivement pour des besoins en irrigation. Le potentiel de cette retenue permet d'assurer un fonctionnement pérenne entre l'usage agricole et le soutien des étiages. Une expérimentation est prévue en 2021 pour permettre cette réalimentation des 40 kilomètres de rivière entre Saint-Thomas et Seilh, à la confluence avec la Garonne. Cette opération représente un investissement de 1,5 M€.



Débit contrôlé
0,12 m ³ /s
Volume géré
0,5 Mm ³
Irrigants
7
Budget
105 k€

+ usages environnem
et ludique (stade)



Retenue de la Galage



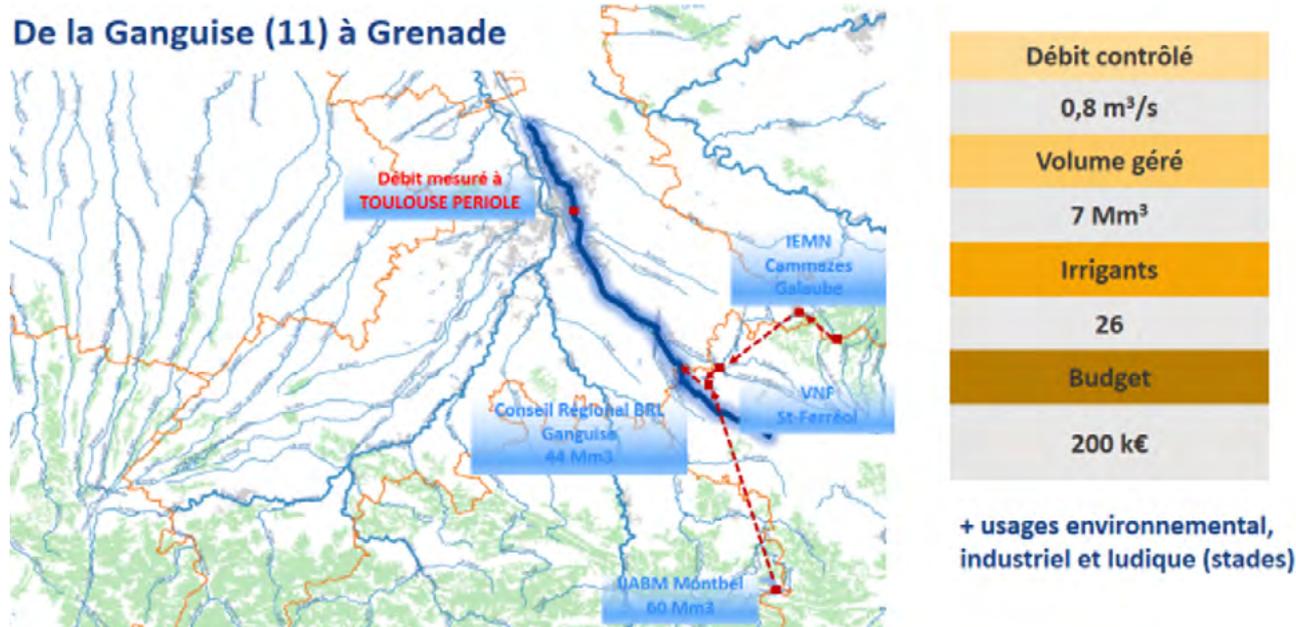
Poste de pompage



Travaux de pose de canalisation entre la retenue et la rivière Aussonnelle

L'HERS-MORT

RÉSEAU31 gère le soutien d'étiage et l'irrigation sur ce cours d'eau à l'aval de la retenue de la Ganguisse.



Cette gestion prend en compte 26 points de prélèvement pour 23 irrigants dont un lycée agricole, une communauté de communes, le syndicat mixte Eurocentre et 3 communes.

RÉSEAU31 déclenche les Ordres de Services pour les lâchers en fonction des débits mesurés au point dit « Toulouse-Périole ». Le temps de transfert entre la Ganguisse et « Toulouse-Périole » (45 km) est de l'ordre de 15 à 20 heures 23 OS depuis 1^{er} juin, début de réalimentation au 11/06 (1 mois avant 2020).

Les principales recettes proviennent des irrigants (de l'ordre de 40 000 € par an) et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de son programme de soutien des étiages (de l'ordre de 20 000 € par an).

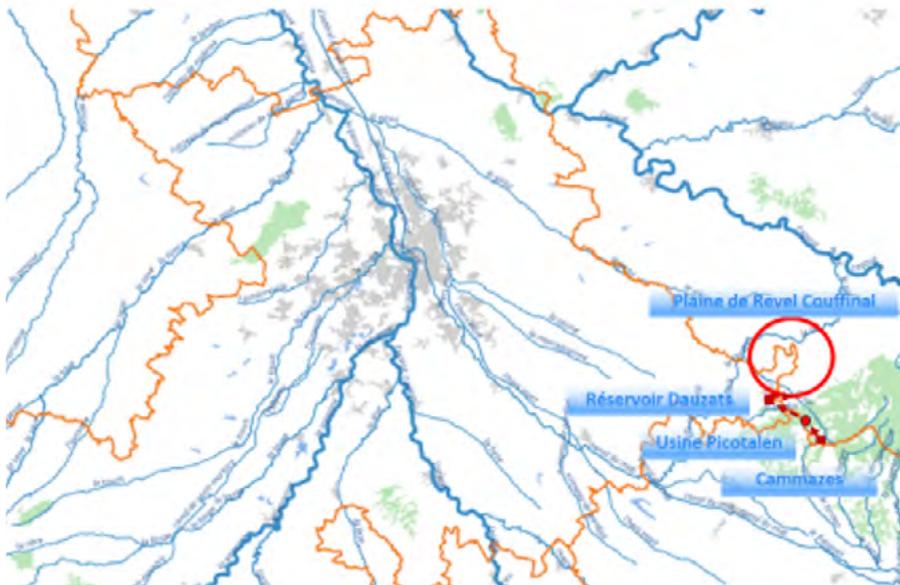
LA PLAINE DE REVEL - COUFFINAL

RÉSEAU31 gère le réseau d'irrigation de la Plaine de Revel – Couffinal, réseau sous pression alimenté depuis le réservoir des Dauzats, lui-même alimenté par l'IEMN. Une convention de janvier 2002, signée entre l'IEMN, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, l'ASA de Revel Nord et l'ASA de Garrevaques régit les modalités d'approvisionnement de ce dispositif d'irrigation.

RÉSEAU31 gère également les réseaux des deux ASA.

Le volume global mobilisable est évalué à 1,5 Mm³ pour une recette annuelle de l'ordre de 130 000 €.

De Sorèze-Picotalen (81) à Revel-Blan (81)



Débit contrôlé
157 l/s max
Volume géré
1,5 Mm ³
Irrigants
26
Budget
200 k€ (entretien hors investissement)
+ usages piscicole et ludique (stade)

LA RIVIÈRE GIROU

La réalimentation et la gestion des irrigants de la rivière Girou s'effectuent par les retenues de Balerme et Laragou. Le fonctionnement est assuré par un contrat de concession qui se terminera en novembre 2021. Le délégataire est la CACG. RÉSEAU31 assure le pilotage de ce contrat.

De Puylaurens (81) à Castelnau d'Estrétefonds



Débit contrôlé
0,16 m ³ /s
Volume géré
2 x 2 Mm ³
Irrigants
15
Budget
80 k€
+ usages environnemental et ludique (stades et lacs)



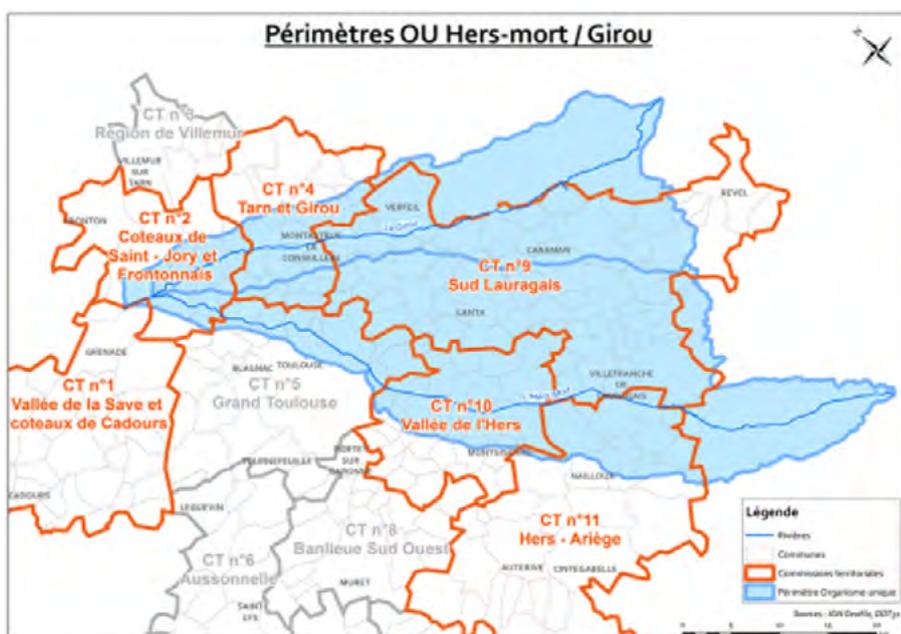
LA GESTION DES USAGES : L'ORGANISME UNIQUE

Un organisme unique (OUGC) est une structure qui a en charge la gestion et la répartition des volumes d'eau prélevés à usage agricole sur un territoire déterminé.

L'organisme Unique est le détenteur de l'autorisation globale de prélèvements pour le compte de l'ensemble des irrigants du périmètre de gestion et ce, quelle que soit la ressource prélevée (eau de surface, nappe souterraine, plan d'eau, réserves, barrages).

RÉSEAU31 a été désigné Organisme Unique sur trois périmètres : l'Hers-Mort, le Girou et le Système de Saint-Martory. Une autorisation pluriannuelle pour tous les prélèvements d'eau pour l'irrigation a été obtenue pour ces périmètres pour la période 2015-2031.

RÉSEAU31 a mis en place une gouvernance territoriale spécifique pour le suivi de ses actions dans le cadre de l'Organisme Unique qui réunit en son sein tous les acteurs des territoires concernés.



Hers-Mort et Girou (143 – 153)

Commissions
Territoriales Réseau31
1 - 2 - 4 - 9 - 10 - 11 et
CD31

Composition

Réseau31	7
Partenaires	3
Irrigants	10
TOTAL	20



Système de St-Martory (230)

Commissions
Territoriales Réseau31
6 - 7 - 8 - 12 - 13 - 14 et
CD31

Composition

Réseau31	7
Partenaires	1
Irrigants	8
TOTAL	16

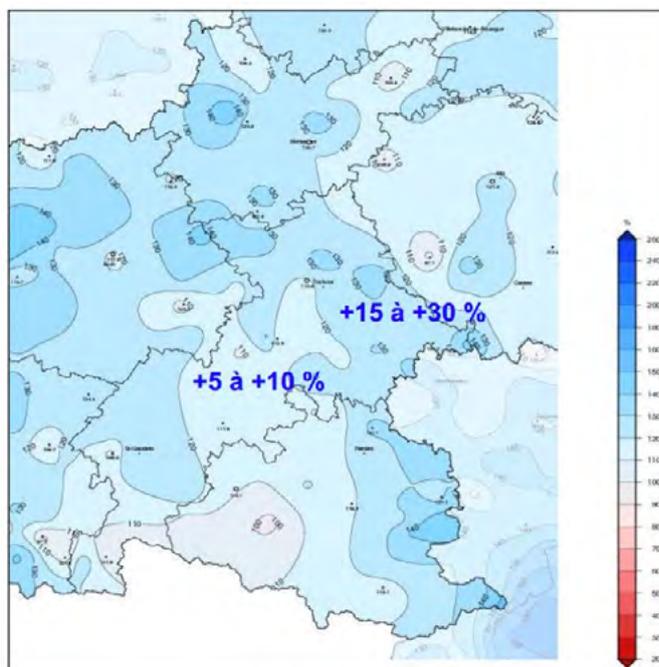
DONNÉES GÉNÉRALES

CONDITIONS CLIMATIQUES ET HYDROLOGIQUES (MÉTÉO FRANCE)

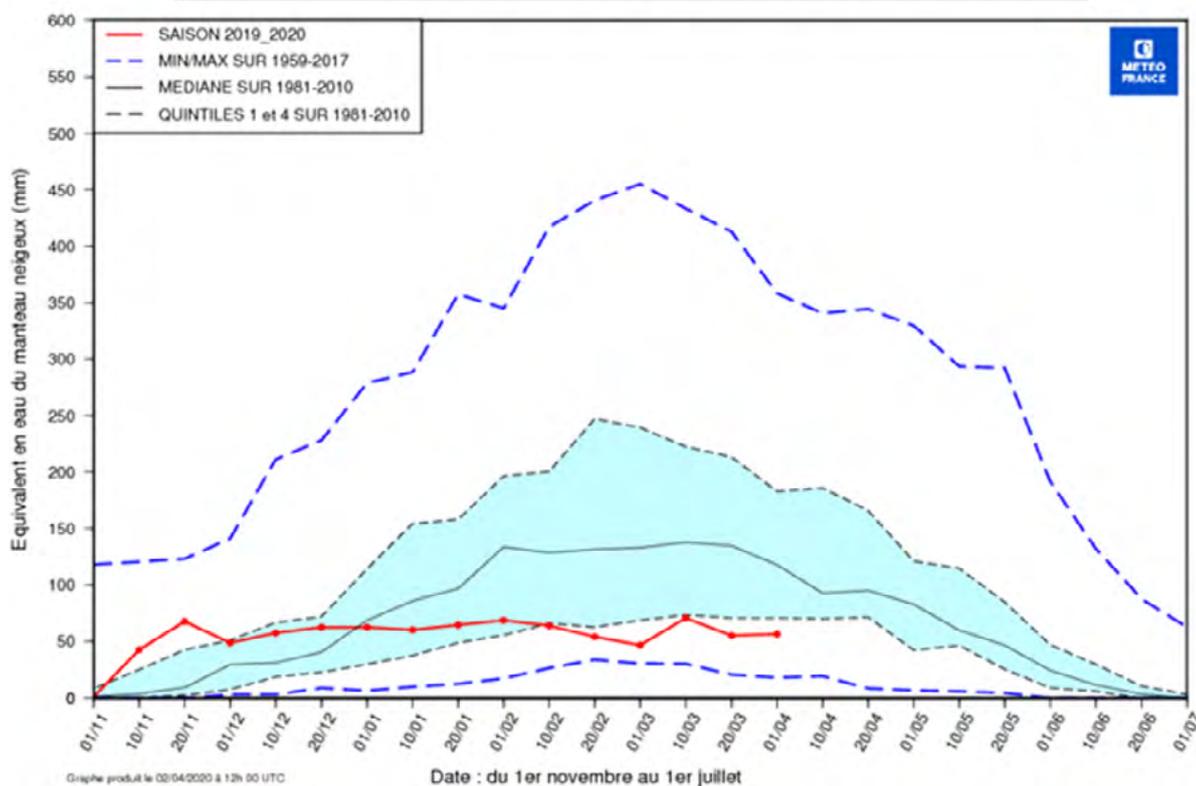
L'année 2020 s'est ouverte sur une période de recharge des nappes (de septembre 2019 à mars 2020) très favorable. Toute la Haute-Garonne a connu un excédent pluviométrique de 13% par rapport aux normales (1981-2010), soit 513 mm. Cet excédent était particulièrement marqué dans le nord du département et le Lauragais (+15 à 30%).

Concernant les températures, la douceur relative nocturne agrégée entre novembre 2019 et avril 2020 dans la région Occitanie, notamment pour les températures minimales quotidiennes, constitue le record de douceur durant une telle période dans cette région depuis 1960, avec une anomalie par rapport à la normale de +1,8 °C.

En montagne, le manteau neigeux s'est formé essentiellement en novembre 2019 puis l'hiver a été marqué par une douceur remarquable. En février 2020, l'enneigement était fort déficitaire. Dès le début du mois d'avril 2020, la neige à 1500 mètres avait déjà complètement disparu, résultat des mois de janvier et février doux et secs et malgré quelques chutes au début des mois de mars et avril.



EQUIVALENT EN EAU DU MANTEAU NEIGEUX (MODELE SIM2) DEPARTEMENT 31 (Altitude > 1000 m.)



Le mois d'avril 2020 a été sec et mai proche de la normale. Le mois de mai a été le plus chaud depuis 1959 (+2,5°C). Le mois de juin, très pluvieux, a permis de retarder l'entrée en étiage. Puis la situation s'est dégradée très fortement avec une **période très sèche de fin juin à mi-août, en particulier le mois de juillet.**

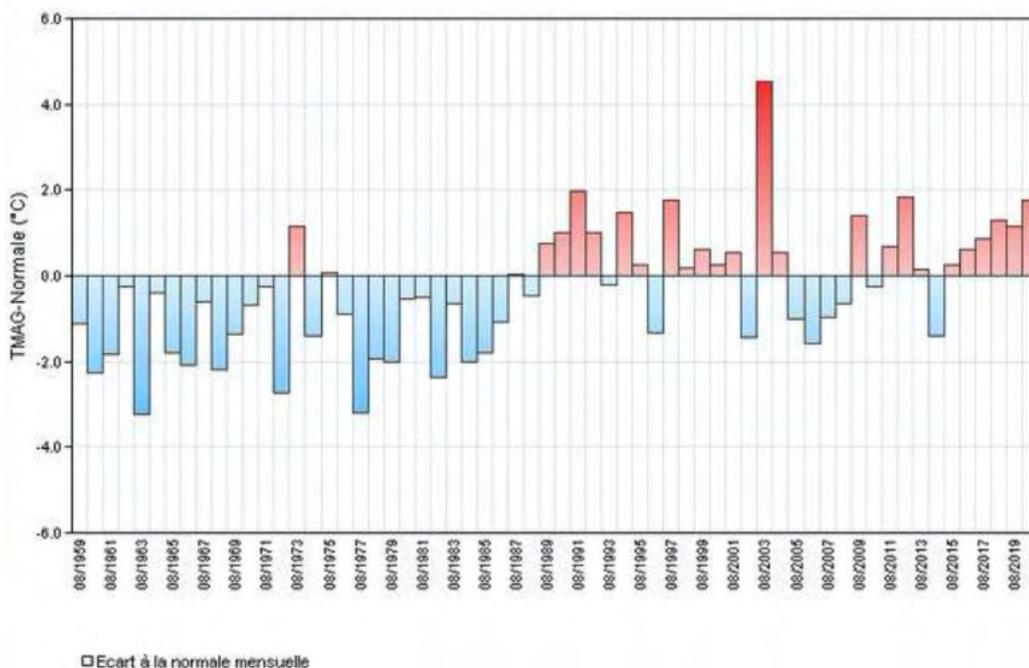
La situation hydrologique a continué à se dégrader au cours de l'été malgré quelques épisodes orageux en août (12, 28 et 29 août). Puis, après une nouvelle période sèche de trois semaines, les pluies régulières à partir de la mi-septembre mettent un terme à la sécheresse.

Sur la période juillet / août, il n'est tombé que 53,5 mm, ce qui est la deuxième valeur la plus basse (après 2009) depuis 1987. Si l'on élargit la période étudiée à l'étiage dans son entier (du 1er juin au 31 octobre 2020), on constate un faible excédent global de 3% sur la période d'étiage. Ces précipitations étaient mal réparties sur le département : la période est déficitaire sur le nord du département (Toulouse, -5% par rapport aux normales avec 235 mm), tandis qu'elle est excédentaire sur le sud (Saint Gaudens 340 mm soit +14% par rapport aux normales 1981-20210) et Luchon 431mm soit +31%. **Ce sont donc les pluies abondantes sur les Pyrénées à l'été 2020 qui ont soutenu les étiages de la Garonne.**

Les températures moyennes de l'été 2020 ont été élevées et marquées par deux épisodes caniculaires (fin juillet et du 7 au 12 août). Juillet et septembre ont été plus chauds que la normale, et surtout août (+1,8°C, 4^e mois d'août le plus chaud depuis 1959).

Température moyenne : Haute-Garonne Été 2020 - rapport à la normale (1981-2010)

L'été 2020 (période de juin à août) se classe au 8^e rang des étés les plus chauds depuis 1959 (+0,9°C). Le mois de juillet s'est terminé par un épisode de canicule du 26 au 31 juillet. Il a été suivi par un nouvel épisode caniculaire du 7 au 12 août.



25 novembre 2020

En conclusion

On constate **un excédent de pluviométrie de 4%, mal réparti dans le temps** (périodes de sécheresse et périodes de pluie abondante, apport de neige historiquement faible) **et dans l'espace** (+20% par rapport aux normales sur le piémont pyrénéen, et +1% sur le sud du département).

Le remplissage des retenues est très satisfaisant en fin de saison 2020.

SITUATION AGRONOMIQUE

D'après la **Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne**, les premiers semis ont été réalisés de fin mars jusqu'à fin mai. Les périodes favorables étaient courtes du fait de la pluviométrie et des resemis ont été nécessaires sur certaines parcelles. A la mi-mai, la réserve hydrique du sol était déjà bien entamée et un premier tour d'eau était nécessaire. La floraison des maïs est intervenue entre 3 et 10 jours plus tôt qu'en 2019.

La forte évapotranspiration de fin juin à mi-septembre a induit une irrigation constante et soutenue sur toute la période d'été. Les derniers tours d'eau ont été lancés entre mi-août et mi-septembre où l'irrigation s'est terminée pour l'ensemble des cultures.

Pour le soja, les conditions climatiques de 2020 ont altéré le nombre et la qualité des gousses. Les rendements ont été plus faibles pour les cultures en sec.

Au Comité Vigilance eau de novembre 2020, **la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne a émis plusieurs recommandations pour 2021 à l'intention des irrigants**. Elle préconise une optimisation de la réserve en eau du sol pour permettre un bon enracinement et un développement végétatif correct, au moyen de sondes tensiomètres ou capacitives. Elle préconise également d'anticiper le démarrage de l'irrigation pour que la réserve hydrique du sol puisse faire tampon en période de forte demande climatique (outils : Connaître la réserve utile (RU) et la réserve en eau facilement utilisable (RFU) des parcelles ; prévoir les doses à apporter en fonction des cultures ; suivre les préconisations des bulletins irrigations hebdomadaires émis par le CD31 et la CA31). Et enfin, la CA31 préconise de prendre en compte la situation hydrologique de fin d'hiver et d'anticiper la forte demande climatique du mois de juillet lors de l'assolement, avec une solution alternative : des semis le plus tôt possible avec des variétés précoces.

Conclusion agronomique pour l'année 2020

2020 était une année atypique avec des **premiers tours d'eau précoces** (fin mai) sur des maïs semés tôt qui étaient déjà au stade 10 feuilles.

L'été chaud et sec a induit une irrigation soutenue et régulière et un soutien d'été important dans les cours d'eau.

Les préleveurs sur les **petits cours d'eau non réalimentés** qui étaient visés par les arrêtés sécheresse ont été impactés. Heureusement, il s'agit dans leur immense majorité de maraîchers qui ont fait déclarer leurs cultures et bénéficiaient donc de la dérogation accordée aux cultures spéciales. Cette dérogation permettait le maintien d'une irrigation à hauteur de 50%. Néanmoins une irrigation faible mais quotidienne leur étant nécessaire, la police de l'eau s'est emparée de cette question pour réfléchir à des solutions alternatives qui pourraient se traduire dans les textes réglementaires à venir.

**« 2020 :
UNE ANNÉE
ATYPIQUE
SUR LE PLAN
AGRONOMIQUE. »**

RESTRICTIONS D'USAGE

Le 18 juillet 2020 intervient le premier arrêté de restriction sur les petits cours d'eau (contre le 5 juillet en 2019) et notamment :

- Le bassin du Girou non réalimenté (zone 2)
- Les affluents de l'Hers-Mort (zone 4)
- Les petits affluents de Garonne (zone 20)

Il sera complété par l'arrêté du 1er août 2020 qui passe ces zones en interdiction **totale** (intervenue le 17 juillet en 2019).

Cette situation sera confortée par les arrêtés successifs jusqu'à la fin de la période d'étiage : l'arrêté du 13 août 2020 qui inclut le système Neste à 30%, puis à 50% le 29 août, et l'arrêté du 17 octobre qui touchera le Tescou.

Les irrigants concernés ont été alertés individuellement par mail (annexe 1) ou par téléphone par RÉSEAU31.

Pour aller plus loin : rapport annuel organisme unique 2020

LES INVESTISSEMENTS

L'année 2020 a été marquée par l'arrêt des opérations d'investissement pendant la période de confinement (du 17 mars au 11 mai). Le rythme des investissements s'en est ressenti, même si des engagements ont été pris avec la Fédération Régionale des Travaux Publics pour assurer une relance des investissements à l'horizon 2021.

INVESTISSEMENTS EN 2020 GRAND CYCLE	NOMBRE D'OPÉRATIONS SUR LES		DÉPENSES EFFECTIVES
	CANAUX	AUTRES	
Dépenses liées aux exercices antérieurs	1		930 €
Études - consultations	1	1 (Zone du Bois Vert)	En régie
Travaux	3		1 210 000 €

INVESTISSEMENTS EN 2020 HYDROÉLECTRICITÉ	NOMBRE D'OPÉRATIONS SUR LES MICROCENTRALES	DÉPENSES EFFECTIVES
Études - consultations	3	35 000 € + études en régie

DISTRIBUER, ÉCONOMISER, CONTRÔLER LA QUALITÉ



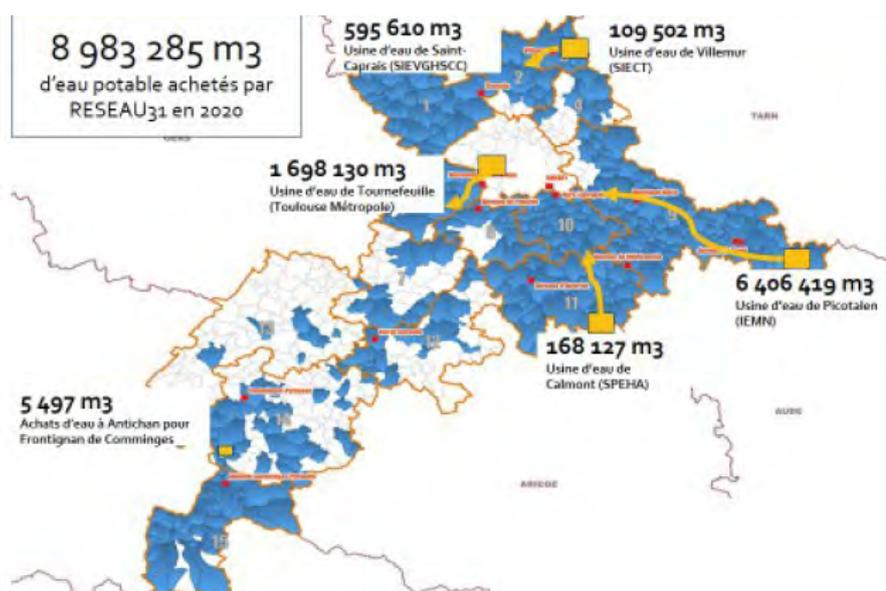
LES ACHATS / VENTES D'EAU POTABLE

Au-delà de l'eau prélevée dans le milieu naturel pour produire de l'eau potable, RÉSEAU31 achète de l'eau potable pour la transporter et la distribuer à ses usagers :

- à l'Institution de la Montagne Noire, pour desservir le territoire de la Commission Territoriale 9 et une partie du territoire de la Communauté d'Agglomération du SICOVAL,
- à Toulouse Métropole, pour alimenter les communes de Plaisance-du-Touch et de La Salvetat-Saint-Gilles,
- au Syndicat Intercommunal des Eaux des Vallées du Girou, de l'Hers, de la Save et des Coteaux de Cadours pour desservir la commune de Grenade,
- au Syndicat Public des Eaux Hers Ariège pour l'alimentation d'une partie du territoire du SICOVAL,
- à la commune d'Antichan de Frontignes pour alimenter la commune de Frontignan de Comminges,

Ces achats d'eau font l'objet de conventions pluriannuelles qui fixent les conditions techniques et financières.

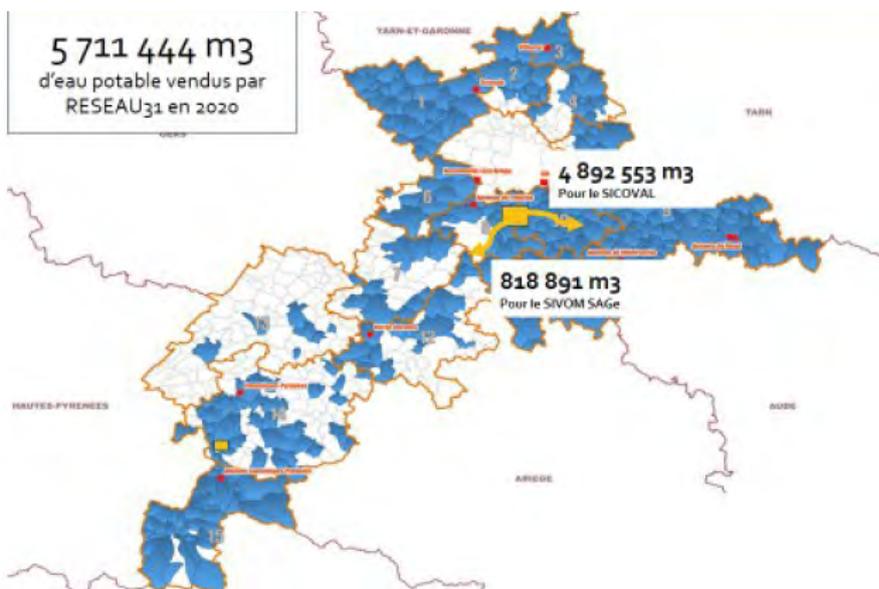
Achats d'eau potable



RÉSEAU31 revend également de l'eau potable :

- Issue de l'usine d'eau PSE située à Vieille Toulouse pour le SICOVAL et le SIVOM SAGE,
- Issue des achats d'eau à l'Institution de la Montagne Noire (IEMN) pour Toulouse Métropole ou au SICOVAL,

Ventes d'eau potable



LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

UN ENJEU QUOTIDIEN : LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

L'eau produite par RÉSEAU31 ou achetée à nos partenaires est ensuite transportée et stockée dans nos 259 réservoirs. Ces derniers peuvent être, en fonction de la typologie des lieux, enterrés, semi-enterrés ou aériens. Leurs capacités varient de quelques mètres cubes à plus de 4000 m³.

Afin de garantir la distribution d'une eau de qualité, des traitements et une surveillance de la qualité ont lieu depuis la production jusqu'au robinet de nos abonnés.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) réalise des contrôles, dits réglementaires, sur toutes les unités de distribution, de manière impromptue, à une fréquence établie en fonction du débit et de la population mais également en fonction des résultats ou des anomalies rencontrées les années précédentes. Pour réaliser ces contrôles, l'Agence Régionale de Santé fait appel au Laboratoire Départemental de l'Eau.

Afin de renforcer le suivi de la qualité de l'eau distribuée, RÉSEAU31 réalise ses propres contrôles. S'ils sont quotidiens sur les usines d'eau potable, ils sont programmés sur les réseaux à des fréquences qui sont établies en fonction des résultats des années antérieures ou de la connaissance de points de vigilance particuliers. Ces contrôles (ou auto-contrôles) sont réalisés avec les moyens humains et techniques propres de RÉSEAU31 et le cas échéant, avec l'appui du Laboratoire Départemental de l'Eau et de l'Institution de la Montagne Noire.

Dispositifs de traitement installés sur les unités de distribution

Nombre total d'unités de distribution	108
Nombre total d'unités de distribution	60
Nombre total d'unités de distribution	11
Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	37

Les UDI qui possèdent des dispositifs de désinfection par ultra-violet et celles qui ne possèdent pas de désinfection sont situées sur les territoires des CT 14 et CT15 (voir détails dans les annexes).

De même, les 22 interdictions ponctuelles de consommer l'eau pour l'alimentation sont survenues sur ces mêmes territoires. C'est sur ces lieux que vont se concentrer les travaux de mise en place de dispositifs de désinfection permanente.

ANNÉE	ANALYSES BACTÉRIOLOGIQUES			ANALYSES PHYSICO-CHIMIQUES		
	TOTAL	NB CONFORMES	INDICE	TOTAL	NB CONFORMES	INDICE
2018	2678	2500	93,3%	2678	2650	99,0%
2019	2700	2509	92,9%	2700	2677	99,1%
2020	2319	2217	95,6%	2319	2300	99,2%

LES TARIFS

En 2020, RÉSEAU31 a assuré la gestion de 56 144 abonnés raccordés au réseau d'eau potable.

Sur les 140 collectivités pour lesquelles RÉSEAU31 fixe les tarifs d'assainissement collectif, 89 d'entre elles ont convergé vers le premier palier du tarif unique, ce sont donc 52 tarifs qui ont été votés en 2020 contre 59 en 2019.

La convergence de ces tarifs va se poursuivre jusqu'en 2022.

ANNÉE	2020 : PREMIÈRE ÉTAPE DE CONVERGENCE (HORS TAXES)		TARIF CIBLE 2022 (HORS TAXES)	
	Part fixe (HT)	Prix au m3	Part fixe (HT)	Prix au m3
Eau potable	75 €	0,99 €	78 €	1,03 €

LES INVESTISSEMENTS

L'année 2020 a été marquée par l'arrêt des opérations d'investissement pendant la période de confinement (du 17 mars au 11 mai). Le rythme des investissements s'en est ressenti, même si des engagements ont été pris avec la Fédération Régionale des Travaux Publics pour assurer une relance des investissements à l'horizon 2021.

INVESTISSEMENTS EN 2020	NOMBRE D'OPÉRATIONS SUR LES			DÉPENSES EFFECTIVES
	RÉSEAUX	RÉSERVOIRS	USINES	
Dépenses liées aux exercices antérieurs	15	5	3	419 000 €
Études - consultations	40	12	4	246 000€
Travaux	46	11	3	2 800 000 €

GARANTIR LA QUALITÉ DES MILIEUX RÉCEPTEURS SUR LE LONG TERME



ACCOMPAGNER L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

Pour garantir la qualité des milieux récepteurs, RÉSEAU31 veille à accueillir les nouveaux arrivants dans les meilleures conditions techniques.

Dans ce cadre, en lien avec ses adhérents, les services de RÉSEAU31 analysent l'ensemble des documents d'urbanisme pour émettre des avis de conformité le plus en amont possible des projets et des raccordements éventuels aux réseaux d'assainissement.

DONNER DES AVIS SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME EN 2020

TYPE	AVIS FAVORABLE	AVIS DÉFAVORABLE	% FAVORABLE
Certificat d'urbanisme	419	57	88,0%
Déclaration préalable	210	54	79,5%
Permis d'aménager	76	17	81,7%
Permis de construire	573	38	93,8%
TOTAL	1278	166	88,5%

TRAITER LES DEMANDES DE BRANCHEMENT

ANNÉE	TOTAL DEMANDES
2018	711
2019	710
2020	858

CONTRÔLE DE RACCORDEMENT

En 2020, 617 contrôles de raccordement ont été réalisés, 81 % d'entre eux étaient conformes (contre 87 % en 2019 et 90 % en 2018).

En complément, des inspections de conformité à la fumée sont menées pour identifier les éventuels raccordements de réseaux d'eaux pluviales sur le réseau des eaux usées.

ANNÉE	NOMBRE DE RAPPORTS
2018	258
2019	107
2020	94

CONTRÔLER LA CONCEPTION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ce premier contrôle s'établit sur les permis de construire et également sur les réhabilitations d'installations. En 2020, 93,3 % des projets contrôlés étaient conformes :

ANNÉE	PROJETS CONTRÔLÉS	PROJETS CONFORMES	INDICE
2018	1045	985	94%
2019	1136	1079	95%
2020	1161	1083	93%

CONTRÔLER LA BONNE EXÉCUTION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Une fois le projet établi et validé conforme, les travaux peuvent être engagés. Les agents de RÉSEAU31 s'assurent de la conformité des installations suite aux travaux : les contrôles de bonne exécution. En 2020, seules 60 % des installations ne présentaient pas de défaut.

ANNÉE	PROJETS CONTRÔLÉS	PROJETS CONFORMES	INDICE
2018	866	661	76%
2019	1055	670	64%
2020	1007	603	60%

CONTRÔLER LE BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

ANNÉE	PROJETS CONTRÔLÉS	PROJETS CONFORMES	INDICE
2018	1045	985	94%
2019	1136	1079	95%
2020	1161	1083	93%

INTERVENIR SUR LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Une équipe de 20 agents intervient sur l'ensemble du territoire de RÉSEAU31 pour entretenir les réseaux et les postes de pompages.

Ces équipes interviennent pour résoudre des incidents (réseaux ou branchements obstrués) mais surtout en maintenance préventive pour réaliser des inspections télévisées des réseaux, des nettoyages de postes et de stations d'épuration en liens étroits avec les centres basés sur les territoires. L'objectif est d'obtenir une disponibilité maximale des équipements et d'éviter toute nuisance aux usagers ou au milieu naturel.

ANNÉE	DÉBOUCHAGE BRANCHEMENT	DÉBOUCHAGE RÉSEAUX	NETTOYAGE DE POSTES
2017	96	179	37
2018	563	609	572
2019	527	433	723
2020	426	670	723

Curage programmé et inspections caméra des réseaux

ANNÉE	LINÉAIRE
2018	26,74 km
2019	42,72 km
2020	45,85 km

Ces interventions permettent d'une part le meilleur écoulement des eaux et d'autre part de planifier des travaux.

LES TARIFS AUX ABONNÉS

En 2020, RÉSEAU31 a assuré la gestion de 70 386 abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif et la gestion d'un parc d'installations d'assainissement non collectif estimé à 40 000.

Sur les 114 collectivités pour lesquelles RÉSEAU31 fixe les tarifs d'assainissement collectif, 70 d'entre elles ont convergé vers le premier palier du tarif unique, ce sont donc 45 tarifs qui ont été votés en 2020 contre 66 en 2019.

La convergence de ces tarifs va se poursuivre jusqu'en 2022.

ANNÉE	2020 : PREMIÈRE ÉTAPE DE CONVERGENCE (HORS TAXES)		TARIF CIBLE 2022 (HORS TAXES)	
	Part fixe (HT)	Prix au m3	Part fixe (HT)	Prix au m3
Assainissement collectif	75 €	0,99 €	78 €	1,05 €

TRAITEMENT DES EAUX AVANT REJET AU MILIEU NATUREL

RÉSEAU31 gère 118 stations d'épuration de types et de capacité très différentes afin de traiter les eaux avant leur rejet au milieu naturel.

FILIÈRE DE TRAITEMENT	NOMBRE DE STATIONS PAR FILIÈRE	CAPACITÉ TOTALE (EN EH ÉQUIVALENT HABITANT)
Biodisque	7	3 200
Biodisque avec zone de rejet végétalisée	1	400
Biodisque et filtre à sable	1	600
Boue activée	19	36 668
Boue activée avec traitement azote et phosphore	26	223 780
Boue activée avec traitement azote et phosphore et zone de rejet végétalisée	2	4 300
Filtre à sable	11	2 675
Lagunage	2	500
Lit bactérien	15	9750
Lit planté de roseaux	25	10 970
Lit planté de roseaux avec zone de rejet végétalisée	4	950
Réacteur séquentiel discontinu	1	1 00
Biofiltre	1	1 600
Décanteur digesteur	1	700
Bioréacteur à membranes avec traitement azote et phosphore	1	4 500
Combi pur + filtre apatite + zone de rejet végétalisée	1	1 500

FOCUS COVID

PRÉSENCE DU SARS-COV2 DANS LES EAUX USÉES

Dès le début de la crise sanitaire, la recherche du virus SARS-CoV-2 dans les eaux usées s'est imposée comme une évidence pour un grand nombre de pays de l'Union Européenne.

Le 2 avril 2020, l'Etat français a décrété l'arrêt de l'épandage des boues liquides non-hygiénisées produites après le 24 mars 2020.

Pour RÉSEAU31, cette interdiction concernait 22 000 m³/an pour 53 stations d'épuration.

Sur ces bases, RÉSEAU31 a enclenché une veille réglementaire et scientifique, demandé des dérogations au cas par cas pour les boues sans COVID19 et les filières rustiques.

RÉSEAU31 a également réalisé des déshydratations sur site afin d'envoyer les boues en centre de compostage.

Le surcoût annuel de ces mesures a été estimé à 710 000 €.

D'autres actions ont été engagées au cours de la deuxième période d'urgence sanitaire, à la fin de l'année 2020, avec la décision de l'acquisition de 2 centrifugeuses mobiles (440 000 € avec un financement subventionné à 50% par l'Agence de l'Eau) et la décision, en lien avec les services de l'Etat, d'engager une étude visant à l'autonomie de gestion par le biais d'unités de traitement des boues (méthanisation, compostage).

Dès le début de la crise sanitaire, en mars 2020, RÉSEAU31 s'est engagé dans le suivi de la contamination dans les eaux usées.

La méthodologie suivie s'est orientée vers l'identification des traces du génome du virus (ARN) par méthode PCR. Cette méthode présentait l'intérêt de permettre un suivi de la circulation du virus dans la population, y compris pour les sujets asymptomatiques.

Cette démarche a permis l'anticipation de une à deux semaines de l'apparition des cas positifs, avec la possibilité de suivre les établissements sensibles (scolaires, soins).

Cependant, cette approche présentait quelques limites :

- La représentativité des échantillons : prélèvement moyen journalier
- L'innocuité du virus dans les eaux usées n'est pas totalement démontrée
- La contamination oro-fécale n'est pas prouvée
- Les prélèvements se font au cours des auto-surveillances, dont la fréquence est variable :



< 200 EgH	< 500 EgH	< 1 000 EgH	< 2 000 EgH	< 10 000 EgH	< 30 000 EgH
Pas d'obligation	1/2 an	1/an	2/an	1/mois	2/mois

Pour réaliser ces analyses, RÉSEAU31 s'est appuyé sur les services du Laboratoire Départemental de l'Eau LD31 EVA :

- Identification du COVID19 dans les eaux usées
- Veille scientifique aux côtés de nos homologues espagnols et italiens via APE et CPMRE
- Intégration dans le programme national OBEPINE de suivi du COVID19
- Suivi analytique opérationnel depuis le mois d'août

ACTIONS AU COURS DE LA 2^E PÉRIODE D'URGENCE SANITAIRE

- **Diffusion hebdomadaire des résultats à l'État** (ARS et DDT31) et au réseau OBEPINE



« SEULE
COLLECTIVITÉ DE
HAUTE-GARONNE
DANS CETTE
DYNAMIQUE
DE RECHERCHE
APPLIQUÉE ET
DE PARTAGE
D'INFORMATIONS »



LD31EVA TESTS PCR THÉRAPEUTIQUES

- Avril 2020 : réquisition de LD31EVA par l'Etat français pour réaliser les tests PCR
- Début mai 2020 : développement de la méthode
- 12 mai 2020 : démarrage des analyses COVID sur écouvillon soit 23 000 réalisés de mai à novembre

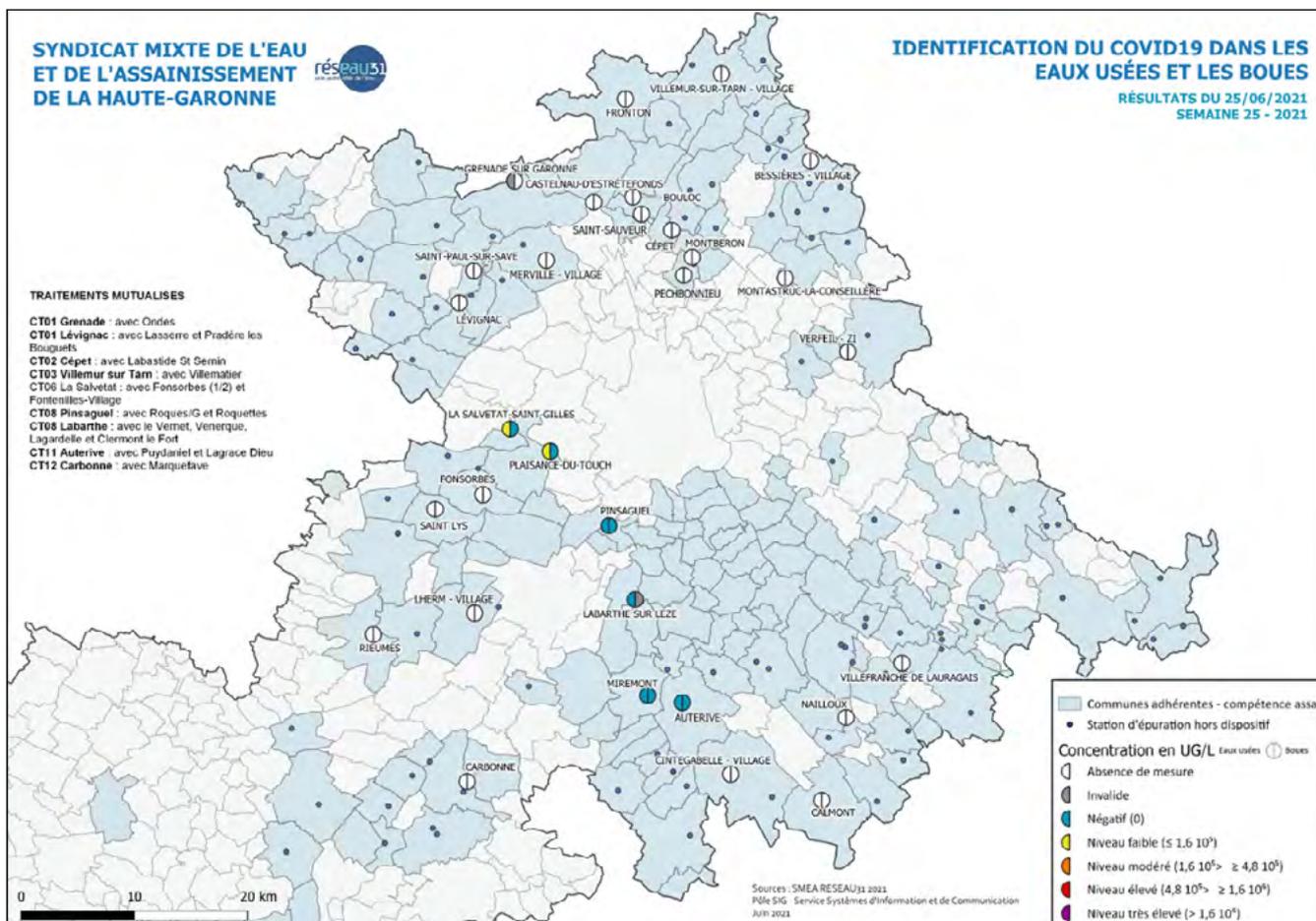


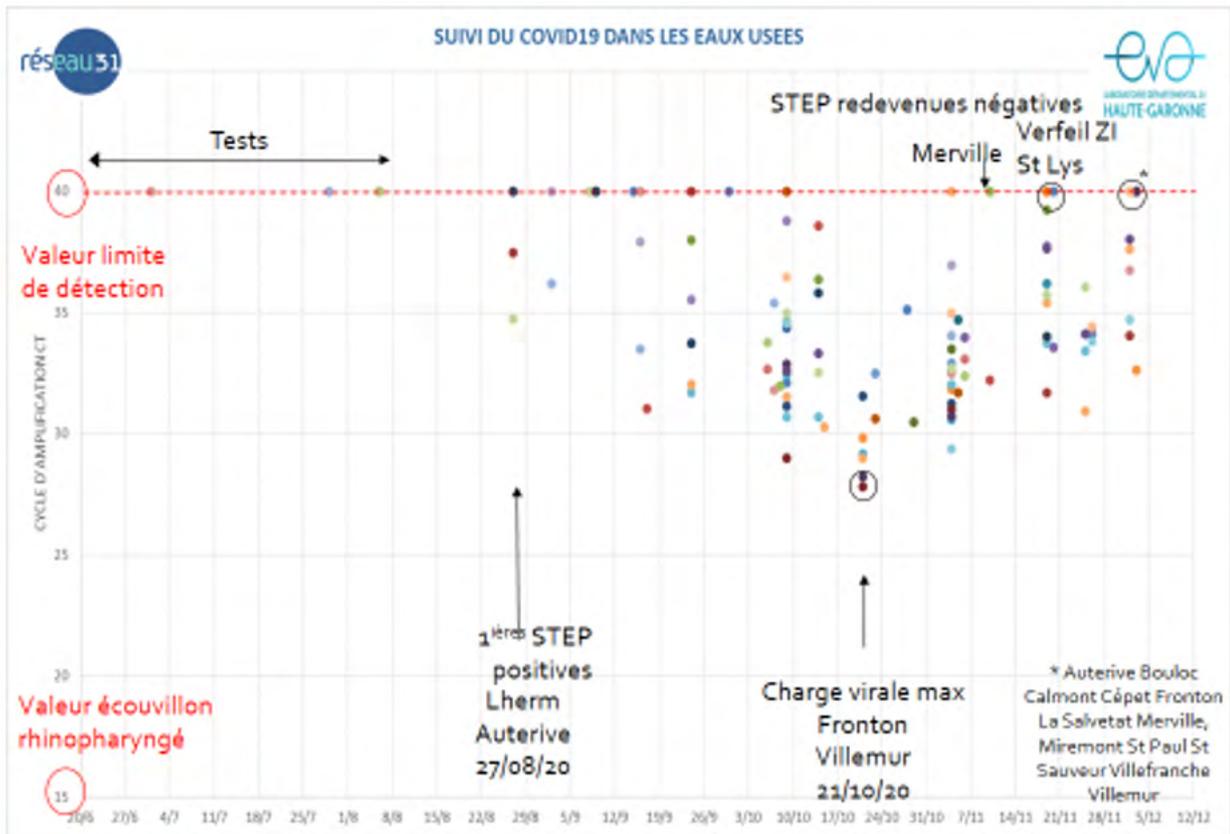
RÉSEAU31 RECHERCHE DE SOLUTIONS POUR LES BOUES

- Compostage : avec déshydratation mobile **(+500 k€/an)**
- Epandage de boues sans COVID19
- Prise d'informations **AQUA PUBLICA EUROPEA** members (Italy...), **University Jaume I Castellon, Valencia University**, Commission Interméditerranéenne des Régions Maritimes Périphériques **(CPMR)**...



Identification du SARS-CoV-2





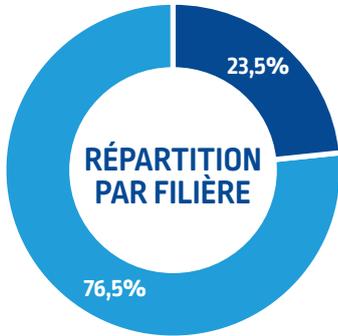
LES INVESTISSEMENTS

L'année 2020 a été marquée par l'arrêt des opérations d'investissement pendant la période de confinement (du 17 mars au 11 mai). Le rythme des investissements s'en est ressenti, même si des engagements ont été pris avec la Fédération Régionale des Travaux Publics pour assurer une relance des investissements à l'horizon 2021.

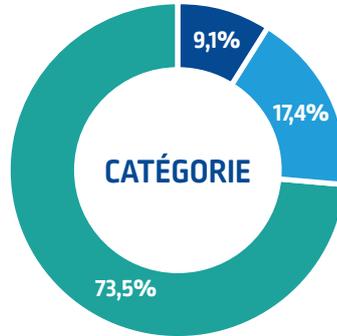
INVESTISSEMENTS EN 2020 ASSAINISSEMENT COLLECTIF	NOMBRE D'OPÉRATIONS SUR LES		DÉPENSES EFFECTIVES
	RÉSEAUX	STATIONS D'ÉPURATION	
Dépenses liées aux exercices antérieurs	22	11	1 311 000 €
Études - consultations	49	19	401 000 €
Schémas directeurs			196 000 €
Travaux	25	5	2 220 000 €

NOS RESSOURCES

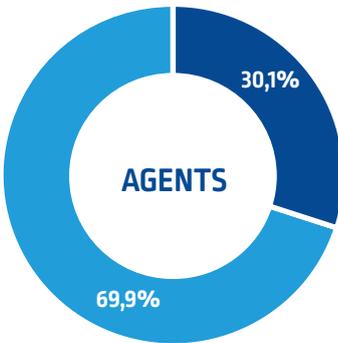
« EN 2020,
RÉSEAU31 : 362
AGENTS ET
PLUS DE
100 MÉTIERS »



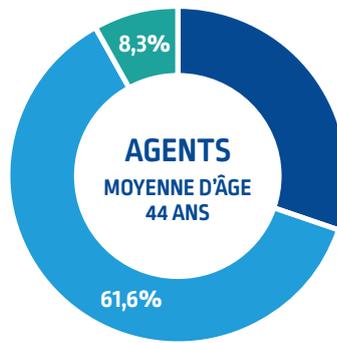
■ Administrative ■ Technique



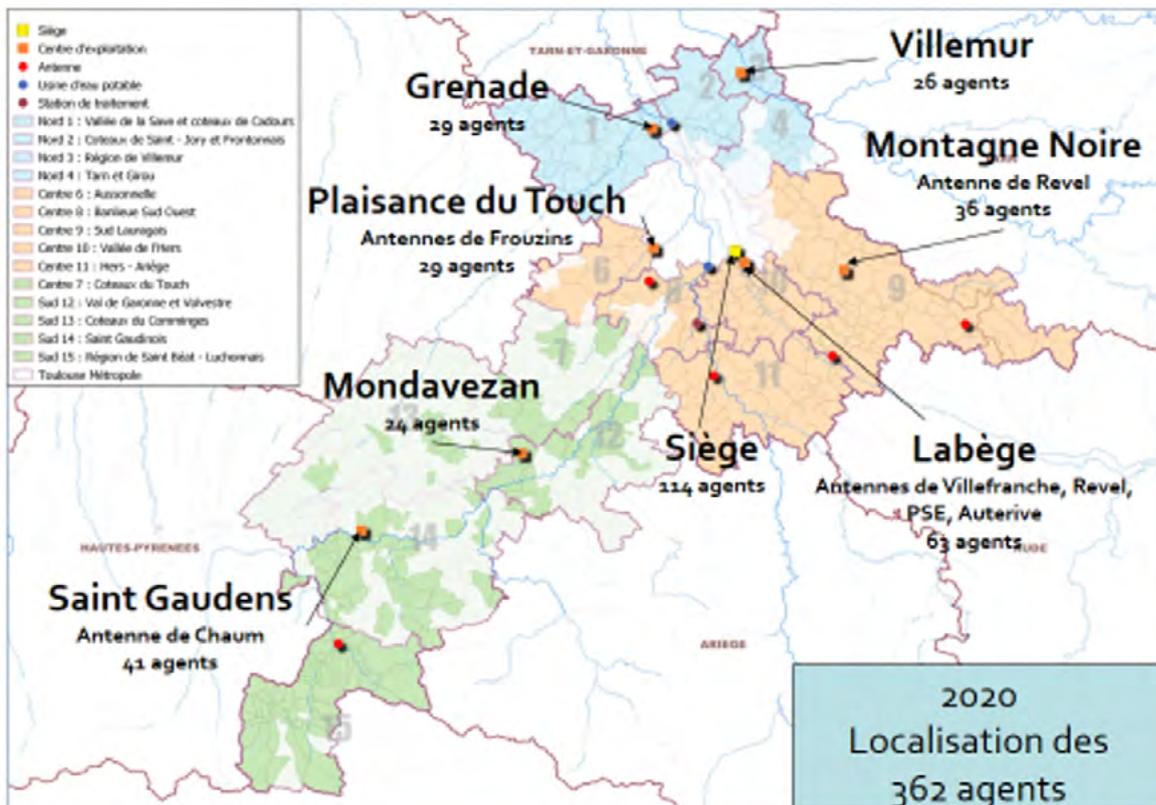
■ Catégorie A ■ Catégorie B ■ Catégorie C



■ Féminin ■ Masculin



■ - de 30 ans ■ 30 à 50 ans ■ + de 50 ans



Sommaire des annexes

- 1) Liste des adhérents
- 2) Tarifs de l'eau potable
- 3) Tarifs de l'assainissement collectif
- 4) Indicateurs Eau potable
- 5) Indicateurs Assainissement Collectif
- 6) Données générales eau potable
- 7) Qualité de l'eau – Données générales
- 8) Qualité de l'eau – Bilan ARS
- 9) Qualité de l'eau – Bilan CVM ARS
- 10) Qualité de l'eau – Bilan CVM Réseau³¹
- 11) Assainissement collectif – Branchements
- 12) Assainissement Non Collectif
- 13) Assainissement Collectif – Stations d'épuration

RAPPORT 2020 - PRIX DE L'EAU POTABLE

Collectivité	N° CT	Nb Abonnés	Part fixe (HT)	Prix au m3 (HT)	Sommes Parts Fixes	Sommes pour 120 m3
ALBIAC	9	100	75,00 €	0,99 €	7 500,00 €	11 880,00 €
ANTIGNAC	15	85	66,72 €	0,87 €	5 671,20 €	8 874,00 €
ARBAS	14	255	75,00 €	0,99 €	19 125,00 €	30 294,00 €
ARDIEGE	14	223	64,40 €	0,95 €	14 361,20 €	25 422,00 €
ARGUT-DESSOUS	15	70	62,02 €	0,83 €	4 341,40 €	6 972,00 €
ARLOS	15	136	71,90 €	0,94 €	9 778,40 €	15 340,80 €
ARTIGUE	15	45	66,20 €	0,87 €	2 979,00 €	4 698,00 €
ASPET	14	666	75,00 €	0,99 €	49 950,00 €	79 120,80 €
AURIAC-SUR-VENDINELLE	9	573	75,00 €	0,99 €	42 975,00 €	68 072,40 €
AURIN	9	141	75,00 €	0,99 €	10 575,00 €	16 750,80 €
AUSSEING	14	41	78,20 €	1,03 €	3 206,20 €	5 067,60 €
AVIGNONET-LAURAGAIS	9	758	75,00 €	0,99 €	56 850,00 €	90 050,40 €
BACHOS	15	42	75,00 €	0,99 €	3 150,00 €	4 989,60 €
BAREN	15	17	75,00 €	0,99 €	1 275,00 €	2 019,60 €
BEAUVILLE	9	82	75,00 €	0,99 €	6 150,00 €	9 741,60 €
BELESTA-EN-LAURAGAIS	9	65	75,00 €	0,99 €	4 875,00 €	7 722,00 €
BENQUE-DESSOUS-ET-DESSUS	15	52	62,60 €	0,97 €	3 255,20 €	6 052,80 €
BEZINS-GARRAUX	15	79	70,60 €	0,95 €	5 577,40 €	9 006,00 €
BILLIERE	15	33	70,55 €	0,91 €	2 328,15 €	3 603,60 €
BONREPOS-RIQUET	9	124	75,00 €	0,99 €	9 300,00 €	14 731,20 €
BOURG-D'OUEIL	15	45	69,83 €	0,92 €	3 142,35 €	4 968,00 €
BOURG SAINT BERNARD	9	481	75,00 €	0,99 €	36 075,00 €	57 142,80 €
BOUTX	15	584	73,38 €	1,19 €	42 853,92 €	83 395,20 €
LE CABANIAL	9	195	75,00 €	0,99 €	14 625,00 €	23 166,00 €
CAMBIAC	9	123	75,00 €	0,99 €	9 225,00 €	14 612,40 €
CARAGOUDES	9	111	75,00 €	0,99 €	8 325,00 €	13 186,80 €
CARAMAN	9	1253	75,00 €	0,99 €	93 975,00 €	148 856,40 €
CATHERVIELLE	15	51	58,00 €	0,74 €	2 958,00 €	4 528,80 €
CAUBOUS	15	19	75,00 €	0,99 €	1 425,00 €	2 257,20 €
CAZARIL-LASPENES	15	30	75,00 €	0,99 €	2 250,00 €	3 564,00 €
CAZEAUX DE LARBOUST	15	109	75,00 €	1,05 €	8 175,00 €	13 734,00 €
CESSALES	9	84	75,00 €	0,99 €	6 300,00 €	9 979,20 €
CHAUM	15	176	70,44 €	0,97 €	12 397,44 €	20 486,40 €
CHEIN-DESSUS	14	195	65,30 €	0,99 €	12 733,50 €	23 166,00 €
CIER-DE-LUCHON	15	245	62,60 €	0,97 €	15 337,00 €	28 518,00 €
CIER-DE-RIVIERE	14	188	75,00 €	0,99 €	14 100,00 €	22 334,40 €
CIERP-GAUD	15	695	72,48 €	0,97 €	50 373,60 €	80 898,00 €
CIRES	15	51	69,60 €	0,92 €	3 549,60 €	5 630,40 €
ESTADENS	14	385	75,00 €	0,99 €	28 875,00 €	45 738,00 €
ESTENOS	15	155	61,30 €	0,88 €	9 501,50 €	16 368,00 €
EUP	15	142	70,44 €	0,97 €	10 002,48 €	16 528,80 €
LE FAGET	9	189	75,00 €	0,99 €	14 175,00 €	22 453,20 €
FALGA	9	59	75,00 €	0,99 €	4 425,00 €	7 009,20 €
FOLCARDE	9	60	75,00 €	0,99 €	4 500,00 €	7 128,00 €
FOS	15	419	61,69 €	0,86 €	25 848,11 €	43 240,80 €
FRANCARVILLE	9	82	75,00 €	0,99 €	6 150,00 €	9 741,60 €
FRANCAZAL	14	18	75,00 €	0,99 €	1 350,00 €	2 138,40 €
FRONSAC	15	209	70,44 €	0,97 €	14 721,96 €	24 327,60 €
FRONTIGNAN-DE-COMMINGES	14	70	75,60 €	1,15 €	5 292,00 €	9 660,00 €
GARIN	15	177	58,88 €	0,79 €	10 421,76 €	16 779,60 €
GAURE	9	212	75,00 €	0,99 €	15 900,00 €	25 185,60 €
GENOS	14	58	75,00 €	0,99 €	4 350,00 €	6 890,40 €
GOUAUX-DE-LARBOUST	15	266	66,12 €	0,94 €	17 587,92 €	30 004,80 €
GOUAUX-DE-LUCHON	15	76	75,00 €	0,99 €	5 700,00 €	9 028,80 €
GRAGNAGUE	9	975	75,00 €	0,99 €	73 125,00 €	115 830,00 €
GRENADE	1	3591	62,03 €	1,18 €	222 749,73 €	508 485,60 €
GURAN	15	69	75,00 €	0,99 €	5 175,00 €	8 197,20 €
JURVIELLE	15	31	54,00 €	0,69 €	1 674,00 €	2 566,80 €
JUZES	9	49	75,00 €	0,99 €	3 675,00 €	5 821,20 €
JUZET-DE-LUCHON	15	295	53,01 €	0,69 €	15 637,95 €	24 426,00 €
LABARTHE-RIVIERE	14	772	64,40 €	0,95 €	49 716,80 €	88 008,00 €
LANTA	9	940	75,00 €	0,99 €	70 500,00 €	111 672,00 €
LAVALETTE	9	361	75,00 €	0,99 €	27 075,00 €	42 886,80 €
LAVELANET-DE-COMMINGES	12	318	75,00 €	0,99 €	23 850,00 €	37 778,40 €
LEGE	15	46	61,47 €	0,73 €	2 827,62 €	4 029,60 €

RAPPORT 2020 - PRIX DE L'EAU POTABLE

Collectivité	N° CT	Nb Abonnés	Part fixe (HT)	Prix au m3 (HT)	Sommes Parts Fixes	Sommes pour 120 m3
LESTELLE-DE-SAINT-MARTORY	14	291	66,40 €	0,99 €	19 322,40 €	34 570,80 €
LOUBENS-LAURAGAIS	9	209	75,00 €	0,99 €	15 675,00 €	24 829,20 €
LUX	9	128	75,00 €	0,99 €	9 600,00 €	15 206,40 €
MALVEZIE	14	103	75,00 €	0,99 €	7 725,00 €	12 236,40 €
MARIGNAC	15	419	70,44 €	0,97 €	29 514,36 €	48 771,60 €
MARQUEFAVE	12	386	75,00 €	0,99 €	28 950,00 €	45 856,80 €
MARTRES-DE-RIVIERE	14	225	64,40 €	0,95 €	14 490,00 €	25 650,00 €
MASCARVILLE	9	82	75,00 €	0,99 €	6 150,00 €	9 741,60 €
MAURAN	12	116	77,40 €	1,03 €	8 978,40 €	14 337,60 €
MAUREMONT	9	146	75,00 €	0,99 €	10 950,00 €	17 344,80 €
MAURENS	9	98	75,00 €	0,99 €	7 350,00 €	11 642,40 €
MAUREVILLE	9	139	75,00 €	0,99 €	10 425,00 €	16 513,20 €
MAYREGNE	15	70	75,00 €	0,99 €	5 250,00 €	8 316,00 €
MAZERES-SUR-SALAT	14	372	66,90 €	1,12 €	24 886,80 €	49 996,80 €
MELLES	15	179	75,00 €	0,99 €	13 425,00 €	21 265,20 €
MILHAS	14	164	65,00 €	0,82 €	10 660,00 €	16 137,60 €
MONTAUBAN-DE-LUCHON	15	329	75,00 €	0,99 €	24 675,00 €	39 085,20 €
MONTCLAR-DE-COMMINGES	12	66	72,20 €	1,08 €	4 765,20 €	8 553,60 €
MONTEGUT-LAURAGAIS	9	209	75,00 €	0,99 €	15 675,00 €	24 829,20 €
MONTGAILLARD-LAURAGAIS	9	299	75,00 €	0,99 €	22 425,00 €	35 521,20 €
MOURVILLES-BASSES	9	40	75,00 €	0,99 €	3 000,00 €	4 752,00 €
MOURVILLES-HAUTES	9	79	75,00 €	0,99 €	5 925,00 €	9 385,20 €
NOGARET	9	45	75,00 €	0,99 €	3 375,00 €	5 346,00 €
ONDES	1	308	61,22 €	0,99 €	18 855,76 €	36 590,40 €
PALAMINY	12	467	77,40 €	1,03 €	36 145,80 €	57 721,20 €
PLAISANCE-DU-TOUCH	6	8162	75,00 €	0,99 €	612 150,00 €	969 645,60 €
PORTET-D'ASPET	14	143	75,00 €	0,99 €	10 725,00 €	16 988,40 €
PORTET-DE-LUCHON	15	50	71,90 €	0,97 €	3 595,00 €	5 820,00 €
POUBEAU	15	73	72,21 €	0,94 €	5 271,33 €	8 234,40 €
PRESERVILLE	9	342	75,00 €	0,99 €	25 650,00 €	40 629,60 €
PRUNET	9	69	75,00 €	0,99 €	5 175,00 €	8 197,20 €
RAZECUEILLE	14	100	75,00 €	0,99 €	7 500,00 €	11 880,00 €
RENNEVILLE	11	40	75,00 €	0,99 €	3 000,00 €	4 752,00 €
REVEL	9	5503	75,00 €	1,17 €	412 725,00 €	772 621,20 €
RIEUMAJOU	9	62	75,00 €	0,99 €	4 650,00 €	7 365,60 €
ROUMENS	9	124	75,00 €	0,99 €	9 300,00 €	14 731,20 €
SACOURVIELLE	15	27	58,43 €	0,77 €	1 577,61 €	2 494,80 €
SAINT-AVENTIN	15	160	75,00 €	0,99 €	12 000,00 €	19 008,00 €
SAINT-BEAT-LEZ	15	510	70,44 €	0,97 €	35 924,40 €	59 364,00 €
SAINT-FELIX-LAURAGAIS	9	748	75,00 €	0,99 €	56 100,00 €	88 862,40 €
SAINTE FOY D'AIGREFEUILLE	9	1079	75,00 €	0,99 €	80 925,00 €	128 185,20 €
SAINT-GERMIER	9	50	75,00 €	0,99 €	3 750,00 €	5 940,00 €
SAINT-JULIA	9	253	75,00 €	0,99 €	18 975,00 €	30 056,40 €
SAINT-JULIEN-SUR-GARONNE	12	284	75,00 €	0,99 €	21 300,00 €	33 739,20 €
SAINT-MARCEL-PAULEL	9	215	75,00 €	0,99 €	16 125,00 €	25 542,00 €
SAINT-MICHEL	12	188	87,80 €	1,12 €	16 506,40 €	25 267,20 €
SAINT-PAUL-D'OUEIL	15	72	59,62 €	0,89 €	4 292,64 €	7 689,60 €
SAINT-PIERRE	9	117	75,00 €	0,99 €	8 775,00 €	13 899,60 €
SAINT-PIERRE-DE-LAGES	9	351	75,00 €	0,99 €	26 325,00 €	41 698,80 €
SAINT-ROME	9	41	75,00 €	0,99 €	3 075,00 €	4 870,80 €
SAINT-VINCENT	9	79	75,00 €	0,99 €	5 925,00 €	9 385,20 €
SALEICH	14	251	58,90 €	0,94 €	14 783,90 €	28 312,80 €
SALIES-DU-SALAT	14	934	64,20 €	1,29 €	59 962,80 €	144 583,20 €
SALLES-ET-PRATVIEL	15	86	75,00 €	0,99 €	6 450,00 €	10 216,80 €
LA SALVETAT LAURAGAIS	9	60	75,00 €	0,99 €	4 500,00 €	7 128,00 €
LA SALVETAT-SAINT-GILLES	6	3467	75,00 €	0,99 €	260 025,00 €	411 879,60 €
SAUSSENS	9	98	75,00 €	0,99 €	7 350,00 €	11 642,40 €
SAUVETERRE-DE-COMMINGES	14	513	67,80 €	0,96 €	34 781,40 €	59 097,60 €
SEGREVILLE	9	131	75,00 €	0,99 €	9 825,00 €	15 562,80 €
SODE	15	27	52,69 €	0,69 €	1 422,63 €	2 235,60 €
TARABEL	9	243	75,00 €	0,99 €	18 225,00 €	28 868,40 €
TOUTENS	9	169	75,00 €	0,99 €	12 675,00 €	20 077,20 €
TREBONS-DE-LUCHON	15	16	65,92 €	0,86 €	1 054,72 €	1 651,20 €
TREBONS-SUR-LA-GRASSE	9	201	75,00 €	0,99 €	15 075,00 €	23 878,80 €
VALLEGUE	9	222	75,00 €	0,99 €	16 650,00 €	26 373,60 €

Collectivité	N° CT	Nb Abonnés	Part fixe (HT)	Prix au m3 (HT)	Sommes Parts Fixes	Sommes pour 120 m3
VALLESVILLES	9	193	75,00 €	0,99 €	14 475,00 €	22 928,40 €
VAUDREUILLE	9	212	75,00 €	0,99 €	15 900,00 €	25 185,60 €
LE VAUX	9	146	75,00 €	0,99 €	10 950,00 €	17 344,80 €
VENDINE	9	127	75,00 €	0,99 €	9 525,00 €	15 087,60 €
VENERQUE	8	1397	75,00 €	0,99 €	104 775,00 €	165 963,60 €
VERFEIL	9	1710	75,00 €	0,99 €	128 250,00 €	203 148,00 €
VILLAUDRIC	2	700	61,50 €	1,20 €	43 050,00 €	100 800,00 €
VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS	9	2515	75,00 €	0,99 €	188 625,00 €	298 782,00 €
VILLENouvelle	9	636	75,00 €	0,99 €	47 700,00 €	75 556,80 €
BINOS	15	33	72,85 €	0,96 €	2 404,05 €	3 801,60 €
TOTAL		56 144			4 073 795,99 €	6 893 932,80 €
Part Fixe (HT)		72,56 €				
Part variable pour 120 m3 (HT)		1,02 €				
Facture pour 120 m3 (HT)		195,35 €				
Prix au m3 pour 120 m3 (HT)		1,63 €				
Prix au m3 pour 120 m3 (TTC)		1,72 €				

RAPPORT ANNUEL 2020 - TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Collectivité	N° CT	Nb Abonnés	Part fixe (HT)	Prix au m3 (HT)	Sommes Parts Fixes (HT)	Sommes pour 120 m3 (HT)
AURAGNE	11	78	75,00 €	0,99 €	5 850,00 €	9 266,40 €
AURIBAIL	11		75,00 €	0,99 €	- €	- €
AUTERIVE	11	3 924	75,00 €	0,99 €	294 300,00 €	466 171,20 €
CAUJAC	11	195	75,00 €	0,99 €	14 625,00 €	23 166,00 €
CINTEGABELLE	11	620	75,00 €	0,99 €	46 500,00 €	73 656,00 €
ESPERCE	11	46	75,00 €	0,99 €	3 450,00 €	5 464,80 €
GAILLAC-TOULZA	11	171	75,00 €	0,99 €	12 825,00 €	20 314,80 €
GRAZAC	11	109	75,00 €	0,99 €	8 175,00 €	12 949,20 €
GREPIAC	11	357	75,00 €	0,99 €	26 775,00 €	42 411,60 €
LABRUYERE-DORSA	11	92	75,00 €	0,99 €	6 900,00 €	10 929,60 €
LAGARDE	11	114	75,00 €	0,99 €	8 550,00 €	13 543,20 €
LAFGRACE-DIEU	11	186	75,00 €	0,99 €	13 950,00 €	22 096,80 €
MARLIAC	11		75,00 €	0,99 €	- €	- €
MAURESSAC	11	132	75,00 €	0,99 €	9 900,00 €	15 681,60 €
MIREMONT	11	763	75,00 €	0,99 €	57 225,00 €	90 644,40 €
PUYDANIEL	11	193	75,00 €	0,99 €	14 475,00 €	22 928,40 €
ANTIGNAC	15	72	74,60 €	1,46 €	5 371,20 €	12 579,84 €
ARBAS	14	20	75,00 €	1,03 €	1 500,00 €	2 460,00 €
ASPET	14	236	70,00 €	0,99 €	16 520,00 €	27 980,16 €
AURIAC-SUR-VENDINELLE	9	268	75,00 €	1,03 €	20 100,00 €	33 124,80 €
AVIGNONET-LAURAGAIS	9	356	75,00 €	1,03 €	26 700,00 €	44 001,60 €
BELESTA EN LAURAGAIS	9		75,00 €	1,03 €	- €	- €
BESSIERES	4	1 060	71,50 €	1,22 €	75 790,00 €	155 438,40 €
BONDIGOUX	3	127	75,00 €	1,03 €	9 525,00 €	15 621,00 €
LE BORN	3	14	75,00 €	1,03 €	1 050,00 €	1 722,00 €
BOULOC	2	882	75,00 €	1,03 €	66 150,00 €	108 486,00 €
BOUTX	15	265	79,00 €	1,44 €	20 935,00 €	45 919,20 €
BRIGNEMONT	1	29	83,00 €	1,10 €	2 407,00 €	3 814,08 €
LE BURGAUD	1	225	63,50 €	1,00 €	14 287,50 €	27 000,00 €
BUZET	4	743	71,50 €	0,99 €	53 124,50 €	88 090,08 €
LE CABANIAL	9	97	75,00 €	1,03 €	7 275,00 €	11 989,20 €
CADOURS	1	405	83,00 €	1,10 €	33 615,00 €	53 265,60 €
CAIGNAC	11	135	74,70 €	1,33 €	10 084,50 €	21 497,40 €
CALMONT	11	727	75,00 €	1,03 €	54 525,00 €	89 421,00 €
CARAMAN	9	827	25,00 €	1,15 €	20 675,00 €	114 126,00 €
CARBONNE	12	1 640	75,00 €	1,03 €	123 000,00 €	201 720,00 €
CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	2	1 562	75,00 €	1,03 €	117 150,00 €	192 126,00 €
LE CASTERA	1	37	75,00 €	1,03 €	2 775,00 €	4 551,00 €
CEPET	2	633	75,00 €	1,03 €	47 475,00 €	78 238,80 €
CIER-DE-LUCHON	15	77	65,80 €	1,30 €	5 066,60 €	12 030,48 €
CIERP-GAUD	15	472	78,00 €	1,18 €	36 816,00 €	66 948,48 €
CIRES	15	39	80,20 €	1,22 €	3 127,80 €	5 690,88 €
DAUX	1	847	71,50 €	0,97 €	60 560,50 €	98 997,36 €
FONSORBES	6	5 045	79,00 €	1,09 €	398 555,00 €	659 886,00 €
FONTENILLES	6	1 502	79,00 €	1,09 €	118 658,00 €	196 461,60 €
LE FOUSSERET	7	288	75,00 €	1,03 €	21 600,00 €	35 424,00 €
FRONSAC	15	122	82,60 €	1,22 €	10 077,20 €	17 890,08 €
GARDOUCH	11	395	101,00 €	1,49 €	39 895,00 €	70 626,00 €
GARGAS	2	87	77,60 €	1,10 €	6 751,20 €	11 525,76 €
GEMIL	4	30	75,00 €	1,03 €	2 250,00 €	3 690,00 €
GIBEL	11	54	89,30 €	1,20 €	4 822,20 €	7 795,44 €
GRENADE	1	3 114	60,50 €	1,04 €	188 397,00 €	389 374,56 €
LE GRES	1	94	83,00 €	1,10 €	7 802,00 €	12 362,88 €
JUZES	9		75,00 €	1,03 €	- €	- €
JUZET-D'IZAUT	14	129	69,80 €	0,99 €	9 004,20 €	15 263,28 €
LABARTHE-RIVIERE	14	71	80,30 €	1,13 €	5 701,30 €	9 627,60 €
LABASTIDE-SAINT-SERNIN	2	731	75,00 €	1,03 €	54 825,00 €	89 913,00 €
LAFITTE-VIGORDANE	7	74	69,00 €	0,92 €	5 106,00 €	8 169,60 €
LAREOLE	1	30	75,00 €	1,03 €	2 250,00 €	3 690,00 €
LASSERRE - PRADERE	1	404	78,80 €	1,06 €	31 835,20 €	51 582,72 €
LAUNAC	1	294	83,00 €	1,10 €	24 402,00 €	38 666,88 €
LAVALETTE	9	89	75,00 €	1,03 €	6 675,00 €	11 000,40 €
LESTELLE-DE-SAINT-MARTORY	14	56	80,10 €	1,10 €	4 485,60 €	7 405,44 €
LEVIGNAC	1	696	75,00 €	1,03 €	52 200,00 €	85 608,00 €
LUX	9	73	75,00 €	1,03 €	5 475,00 €	9 022,80 €

Collectivité	N° CT	Nb Abonnés	Part fixe (HT)	Prix au m3 (HT)	Sommes Parts Fixes (HT)	Sommes pour 120 m3 (HT)
LA MAGDELAINE SUR TARN	3	272	75,00 €	1,03 €	20 400,00 €	33 456,00 €
MARIGNAC	15	341	78,00 €	1,18 €	26 598,00 €	48 367,44 €
MARQUEFAVE	12	137	75,00 €	1,03 €	10 275,00 €	16 851,00 €
MAUZAC	12	327	75,00 €	1,03 €	24 525,00 €	40 221,00 €
MAZERES-SUR-SALAT	14	316	75,00 €	1,03 €	23 700,00 €	38 868,00 €
MENVILLE	1	155	83,00 €	1,10 €	12 865,00 €	20 385,60 €
MERVILLE	1	1 591	83,00 €	1,10 €	132 053,00 €	209 248,32 €
MIREPOIX SUR TARN	3	164	75,00 €	1,03 €	12 300,00 €	20 172,00 €
MONDAVEZAN	12	76	75,00 €	1,03 €	5 700,00 €	9 348,00 €
MONTAIGUT-SUR-SAVE	1	506	75,00 €	1,03 €	37 950,00 €	62 238,00 €
MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE	4	1 321	75,00 €	1,03 €	99 075,00 €	162 483,00 €
MONTAUBAN-DE-LUCHON	15	73	75,00 €	1,03 €	5 475,00 €	8 979,00 €
MONTBERON	4	945	71,50 €	0,98 €	67 567,50 €	111 132,00 €
MONTESQUIEU-LAURAGAIS	11	135	72,50 €	1,18 €	9 787,50 €	19 164,60 €
MONTGEARD	11	158	68,20 €	0,99 €	10 775,60 €	18 808,32 €
MOURVILLES HAUTES	9		75,00 €	1,03 €	- €	- €
ONDES	1	267	79,90 €	1,10 €	21 333,30 €	35 372,16 €
PALAMINY	12	311	75,00 €	1,03 €	23 325,00 €	38 253,00 €
PAULHAC	4	158	75,00 €	1,03 €	11 850,00 €	19 434,00 €
PECHBONNIEU	4	1 693	75,00 €	1,03 €	126 975,00 €	208 239,00 €
PEYSSIES	7	63	71,10 €	1,32 €	4 479,30 €	10 009,44 €
PLAISANCE-DU-TOUCH	6	7 866	61,40 €	0,95 €	482 972,40 €	898 611,84 €
POUY-DE-TOUGES	7	60	72,00 €	0,95 €	4 320,00 €	6 854,40 €
RIEUMES	7	1 364	66,03 €	0,95 €	90 064,92 €	155 496,00 €
RIEUX	12	440	77,60 €	1,22 €	34 144,00 €	64 310,40 €
ROQUESERIERE	4	62	71,50 €	1,16 €	4 433,00 €	8 615,52 €
SAIGUEDE	6	12	59,30 €	0,99 €	711,60 €	1 421,28 €
SAINT-AVENTIN	15	15	59,00 €	1,07 €	885,00 €	1 926,00 €
SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES	14	121	75,00 €	1,03 €	9 075,00 €	14 883,00 €
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	7	115	75,00 €	1,03 €	8 625,00 €	14 145,00 €
SAINT-FELIX-LAURAGAIS	9	316	75,00 €	1,03 €	23 700,00 €	39 057,60 €
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	6	294	74,80 €	1,36 €	21 991,20 €	47 910,24 €
SAINT-GAUDENS	14	4 781	24,00 €	0,42 €	114 744,00 €	238 093,80 €
SAINT JULIEN SUR GARONNE	12		75,00 €	1,03 €	- €	- €
SAINT-PAUL-SUR-SAVE	1	567	75,00 €	1,03 €	42 525,00 €	69 741,00 €
SAINT-PIERRE-DE-LAGES	9	195	75,00 €	1,03 €	14 625,00 €	24 102,00 €
SAINT-SAUVEUR	2	486	75,00 €	1,03 €	36 450,00 €	59 778,00 €
SALIES-DU-SALAT	14	831	75,00 €	1,03 €	62 325,00 €	102 213,00 €
LA SALVETAT-SAINT-GILLES	6	3 381	61,30 €	0,94 €	207 255,30 €	380 159,64 €
TARABEL	9	87	75,00 €	1,03 €	6 525,00 €	10 753,20 €
THIL	1	276	75,00 €	1,03 €	20 700,00 €	33 948,00 €
TOUTENS	9	87	75,00 €	1,03 €	6 525,00 €	10 753,20 €
VACQUIERS	2	236	82,10 €	1,12 €	19 375,60 €	31 605,12 €
VALCABRERE	14	91	75,00 €	1,03 €	6 825,00 €	11 193,00 €
VALENTINE	14	389	75,00 €	1,03 €	29 175,00 €	47 847,00 €
VERFEIL	9	868	75,00 €	1,03 €	65 100,00 €	107 284,80 €
VIEILLEVIGNE	11	94	72,50 €	1,24 €	6 815,00 €	14 009,76 €
VILLARIES	2	191	75,00 €	1,03 €	14 325,00 €	23 607,60 €
VILLAUDRIC	2	296	75,00 €	1,03 €	22 200,00 €	36 408,00 €
VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS	9	2 319	75,00 €	1,03 €	173 925,00 €	286 628,40 €
VILLEMATIER	3	42	75,00 €	1,03 €	3 150,00 €	5 166,00 €
VILLEMUR	3	2 198	75,00 €	1,03 €	164 850,00 €	270 354,00 €
VILLENEUVE-LES-BOULOC	2	254	78,10 €	1,08 €	19 837,40 €	32 979,36 €
VILLENOUVELLE	9	457	75,00 €	1,03 €	34 275,00 €	56 485,20 €
LARRA	1	433	67,70 €	0,99 €	29 314,10 €	51 648,24 €
TOTAL		70 386			4 828 645,22 €	8 370 068,88 €
Part Fixe (HT)		68,60 €				
Part variable pour 120 m3 (HT)		0,99 €				
Facture pour 120 m3 (HT)		187,52 €				
Prix au m3 pour 120 m3 (HT)		1,56 €				
Prix au m3 pour 120 m3 (TTC)		1,72 €				

RAPPORT ANNUEL 2020 - Indicateurs Eau Potable

Nature	Code	Libellé	Valeur	Commentaires
Tarif	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,06 €	Tarif pondéré (dans l'attente du tarif unique)
Qualité de l'eau	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	97,4%	Valeur ARS
	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,5%	Valeur ARS
	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	46%	
Réseau	P104.3	Rendement du réseau de distribution	74%	Valeur agrégée sur l'ensemble du périmètre de RESEAU ₃₁
	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	2,51	en litres / km / jour
	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	2,11	en litres / km / jour
	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,30%	Estimation au regard des investissements
	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	103	Valeur agrégée sur l'ensemble du périmètre de RESEAU ₃₁
Abonnés	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	112 288	Abonnés x 2
	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,39	nb/1000 abonnés
	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	
	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 jours ouvrables	Règlement Eau potable
	P155.1	Taux de réclamations	3,56	nb/1000 abonnés
Gestion financière	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0,0062	€/m ³ (montant des abandons de créances établi sur la base du CA)
	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2,8 ans	Chiffres extraits du DOB
	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	3%	

Nature	Code	INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES	2020
Tarifs	D204.0	Prix moyen TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,72 €
Réseaux	D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1
	P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (à partir de 2013)	62,1
	P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	2,70
	P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	0,20
	Collecte	P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006
P255.3		Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20
Epuración	P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	Toutes sauf 2 (27/29 soit 93,1%)
	P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2	Toutes sauf 2 (27/29 soit 93,1%)
	P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	94,0%
Boues	D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	2 504,47
	P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacués selon des filières conformes à la réglementation	100%
Abonnés	D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	140 772
	P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	97,76%
	P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (nb/1000 abonnés)	0,036
	P258.1	Taux de réclamations (nb/1000 abonnés)	5,68
Gestion financière	P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m ³)	0,0103
	P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (années)	8,7
	P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	6%

RAPPORT ANNUEL 2020 - Données Générales Eau Potable

CT	Collectivité	Nom réseau	longueur réseau (en ml)	Indice connaissance réseau	Connaissance réseau pondérée sur la longueur de réseau	Indice de préservation de la ressource	Indice de préservation de la ressource pondéré des volumes prélevés	Vol prelevé Vo	Vol acheté V2	Vol estimé consommé non compté	Vol vendu	Volume distribué aux abonnés	Rendement réseau 2020	Indice linéaire conso réseau	Volume réseau	Nombre de fontaines non chimiques équipées de compteur	Volume des fontaines non chimiques	Nombre de fontaines non chimiques sans compteur	Nombre de fontaines chimiques équipées de compteur	Volume des fontaines chimiques	Nombre de fontaines chimiques sans compteur	
1	GRENADE	GRENADE	94 791	96	3,16																	
1	ONDES	853 - ONDES	12 090	80	0,34	0,50	0,011	54 960	0	2 748,0	0	23 797	54,7%	6,75	54 375,00	0	0	0	1	0	0	0
3	VILLAUDRIC	60 - VILLAUDRIC	35 533	91	1,12				100 448	5 022,4		77 560	76,8%	6,48	109 330,00	0	0	0	0	0	0	0
6	LA SALVETAT SAINT GILLES	LA SALVETAT SAINT GILLES	54 094	96	1,80	1,00	0,000				-											
6	PLAISANCE DU TOUCH	PLAISANCE DU TOUCH	131 891	100	4,58	1,00	0,000				-											
8	VENERQUE	VENERQUE	45 300	89	1,40	1,00	0,000				-											
9	REVEL	REVEL	146 000	115	5,83	1,00	0,000		982 445	49 122,3		671 528	73,4%	12,66	674 828,00							
9	SECTEUR MONTAGNE NOIRE	SIEMN ₃₁ (y compris SICOVAL et Toulouse Métropole)	1 834 000	115	73,27	1,00	0,000		5 072 547	253 627,4		4 044 992	84,7%	6,08	4 071 195,00							
10	RESEAU ₃₁ - PSE	VENTE CTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL		105												0	0	0	0	0	0	0
10	RESEAU ₃₁ - PSE	VENTE SIVOM PLAINE ARIEGE GARONNE		115												0	0	0	0	0	0	0
10	RESEAU ₃₁ - PSE	1957 - USINE PRODUCTION EAU PSE VIEILLE		105												0	0	0	0	0	0	0
12	SAINTE MICHEL	285 - ST MICHEL	19 845	80	0,55	1,00	0,011	29 131	0	1 456,6	0	16 250	74,1%	2,45	23 926,00	0	0	0	0	0	0	0
12	SIE PALAMINY MAURAN	729 - SYND EAUX DE PALAMINY MAURAN	36 184	80	1,01	1,00	0,036	94 083	0	2 203,9	0	44 078	69,7%	3,75	70 938,00	0	0	0	0	0	0	0
14	ARBAS	733 - ARBAS	9 526	80	0,26	1,00	0,009	22 067	0	1 103,4	0	13 537	7516,0%	4,32	19 986,00	0		1	0	0	0	0
14	ASPET	ASPET	35 700	80	0,99	0,60	0,031	131 213	0	6 560,7	0	62 529	77,0%	4,80	81 237,00	0	0	0	0	0	0	0
14	AUSSEING	274 - AUSSEING	2 200	80	0,06	0,40	0,001	3 470	0	173,5	0	2 389	89,9%	3,46	3 091,00	0	0	0	0	0	0	0
14	CHEIN DESSUS	COMMUNE DE CHEIN DESSUS	20 700	80	0,58	0,60	0,004	18 690	0	934,5	0	14 516	67,0%	2,02	22 738,00	0	0	0	0	0	0	1
14	CIER DE RIVIERE	CIER DE RIVIERE	14 700	80	0,41	0,80	0,008	24 612	0	1 230,6	0	15 585	73,4%	3,03	22 165,00	0	0	0	0	0	0	3
14	ESTADENS	277 - ESTADENS	27 100	80	0,75	1,00	0,001	3 297	0	164,9	0	37 844	68,4%	3,94	56 992,00	0	0	0	0	0	0	0
14	FRANCAZAL	278 - FRANCAZAL	650	80	0,02	0,00	0,000	3 371	0	168,6	0	870	44,0%	4,14	2 232,00	0	0	0	0	0	0	0
14	FRONTIGNAN DE COMMINGES	253 - FRONTIGNAN DE COMMINGES	2 436	80	0,07			0	8 185	0,0	0	4 723	71,2%	4,40	5 497,00	0	0	4	0	0	0	0
14	LESTELLE DE ST MARTORY	279 - LESTELLE DE ST MARTORY	13 400	80	0,37	1,00	0,024	61 599	0	3 080,0	0	36 665	92,8%	10,29	54 219,00	0	0	0	0	0	0	0
14	MILHAS	MILHAS	8 000	80	0,22	0,60	0,015	64 042	0	3 202,1	0	5 310	17,2%	3,68	62 620,00	0	0	0	0	0	0	0
14	MAZERES SUR SALAT	48 - MAZERES SUR SALAT	9 768	80	0,27	0,80	0,016	50 039	0	2 502,0	0	29 215	65,1%	9,29	50 882,00	0	0	0	0	0	0	0
14	PORTET D'ASPET	547 - PORTET D'ASPET	3 500	80	0,10	0,80	0,001	4 781	0	239,1	0	4 206	86,8%	3,60	5 293,00	0	0	0	1	0	0	0
14	RAZECUEILLE	COMMUNE DE RAZECUEILLE	5 350	80	0,15	0,80	0,004	13 682	0	684,1	0	2 258	18,4%	8,18	15 966,00	0	2059	1	0	0	0	0
14	SALEICH	SALEICH	14 085	80	0,39	0,80	0,016	52 988	0	2 649,4	0	25 661	55,3%	5,78	53 700,00	0	0	0	0	0	0	0
14	SALIES DU SALAT	SALIES DU SALAT	24 326	80	0,68	0,40	0,042	272 292	0	13 614,6	0	113 784	56,5%	14,29	224 726,00	0	0	0	0	0	0	0
14	SAUVETERRE DE COMMINGES	287 - SAUVETERRE DE COMMINGES	25 300	80	0,70	0,80	0,018	56 946	0	2 847,3	0	40 972	60,1%	4,83	74 253,00	0	0	0	0	0	0	0
14	SIE PLAINE DE RIVIERE	116 - SIAEP PLAINE DE RIVIERE	45 455	105	1,66	0,50	0,046	237 590	0	11 879,5	0	115 693	52,4%	8,39	265 720,00	0	0	0	0	0	0	0
14	SIE GENOS ET MALVEZIE	113 - SIE DE GENOS ET MALVEZIE	6 300	80	0,18	0,50	0,015	76 471	0	3 823,6	0	22 753	87,9%	7,52	19 685,00	0	0	2	0	0	0	0
15	ANTIGNAC	236 - ANTIGNAC	2 970	80	0,08	0,80	0,004	11 752	0	587,6	0	5 673	59,2%	5,08	9 392,00	0	0	0	0	0	0	0
15	ARGUT DESSOUS	237 - ARGUT DESSOUS	1 450	80	0,04	0,40	0,001	4 858	0	242,9	0	2 358	67,8%	8,32	4 328,00	0	735	4	0	735	4	0
15	ARLOS	238 - ARLOS	5 200	80	0,14	0,80	0,006	20 609	0	1 030,5	0	8 150	41,5%	3,71	16 945,00	0	0	0	2	0	0	1
15	ARTIGUE	239 - ARTIGUE	1 600	80	0,04	0,40	0,001	3 232	0	161,6	0	2 306	75,0%	5,82	3 829,00	0	526	1	0	0	0	0
15	BACHOS	272 - BACHOS	2 468	80	0,07	0,80	0,001	3 897	0	194,9	0	1 731	23,1%	2,51	9 789,00	0	0	4	0	0	0	0
15	BAREN	241 - BAREN	1 000	80	0,03	0,80	0,000	811	0	0,0	0	848	90,8%	2,13	857,00	0	0	2	0	0	0	0
15	BENQUE DESSUS DESSOUS	242 - BENQUE DESSUS DESSOUS	2 000	80	0,06			6 812	0	340,6	0	4 761	57,4%	3,64	4 626,00	0	0	4	0	0	0	0
15	BEZINS GARRAUX	COMMUNE DE BEZINS GARRAUX	3 700	80	0,10	0,80	0,005	16 922	0	846,1	0	2 142	21,4%	5,00	18 493,00	0	2794	1	0	0	0	0
15	BILLIERE	BILLIERE	1 800	80	0,05	0,00	0,000	22 054	0	1 102,7	0	4 853	27,7%	9,53	22 589,00	0	0	0	0	0	0	0
15	BINOS	272 - BINOS	2 452	80	0,07	0,80	0,002	7 831	0	391,6	0	2 040	25,6%	4,01	9 933,00	0	1042	2	0	0	0	0
15	BOURG D'OEUIL	245 - BOURG D'OUIEL	1 310	80	0,04	0,80	0,007	23 807	0	1 190,4	0	7 240	18,1%	23,07	21 454,00	0	7139	4	0	0	0	0
15	BOUTX	COMMUNE DE BOUTX	32 070	80	0,89	0,60	0,036	156 849	0	7 842,5	0	7 410	28,8%	5,88	161 406,00	0	22338	10	0	0	0	0
15	CATHERVIELLE	247 - CATHERVIELLE	1 750	80	0,05	0,80	0,004	12 337	0	616,9	0	3 118	30,4%	24,46	10 148,00	0	12536	2	0	0	0	0
15	CAUBOUS	CAUBOUS	1 858	80	0,05	0,00	0,000	5 115	0	255,8	0	150	47,3%	2,23	3 192,00	0	0	0	0	0	0	0
15	CAZARIL LASPENES	249 - CAZARIL LASPENES	800	80	0,02	0,80	0,001	1 912	0	95,6	0	1 000	73,8%	8,19	2 330,00	0	0	0	0	0	0	0
15	CAZEAUX DE LARBOUST	COMMUNE DE CAZEAUX DE LARBOUST	5 000	80	0,14	0,80	0,006	18 166	0	908,3	0	13 002	47,6%	10,84	18 179,00	0	11125	1	0	0	0	0
15	CIER DE LUCHON	275 - CIER DE LUCHON	10 505	80	0,29	0,80	0,008	26 574	0	1 328,7	0	14 626	64,3%	3,96	23 644,00	0	0	0	0	0	0	0
15	CIERP GAUD	CIERP GAUD	19 000	80	0,53	0,60	0,024	104 017	0	5 200,9	0	44 707	46,4%	6,74	96 880,00	4	1736	3	0	0	0	0
15	CIRES	250 - CIRES	770	80	0,02	1,00	0,003	7 364	0	368,2	0	2 929	43,8%	26,11	10 182,00	0	2882	2	0	0	0	0

CT	Collectivité	Nom réseau	longueur réseau (en ml)	Indice connaissance réseau	Connaissance réseau pondérée sur la longueur de réseau	Indice de préservation de la ressource	Indice de préservation de la ressource pondéré des volumes prélevés	Vol prélevé Vo	Vol acheté V2	Vol estimé consommé non compté	Vol vendu	Volume distribué aux abonnés	Rendement réseau 2020	Indice linéaire conso réseau	Volume réseau	Nombre de fontaines non chimiques équipées de compteur	Volume des fontaines non chimiques	Nombre de fontaines non chimiques sans compteur	Nombre de fontaines chimiques équipées de compteur	Volume des fontaines chimiques	Nombre de fontaines chimiques sans compteur	
15	FOS	FOS	11 227	80	0,31	1,00	0,021	55 243	0	2 762,2	0	31 887	9,5%	0,38	16 536,00	0	0	0	0	0	0	0
15	GARIN	254 - GARIN	9 900	80	0,28	0,80	0,009	28 486	0	1 424,3	0	13 900	43,0%	4,80	32 574,00	3	3338	0	0	0	0	0
15	GOUAUX DE LARBOUST	RESEAU AEP VILLAGE ET AGUDES	7 600	80	0,21	0,40	0,011	68 677	0	3 433,9	0	18 805	30,2%	6,20	56 927,00	0	0	0	0	0	0	0
15	GOUAUX DE LUCHON	255 - GOUAUX DE LUCHON	7 200	80	0,20	0,80	0,003	10 090	0	504,5	0	3 536	27,1%	5,82	13 728,00	0	11590	2	0	0	0	0
15	GURAN	256 - GURAN	3 600	80	0,10	0,80	0,004	13 290	0	664,5	0	2 672	78,1%	2,44	4 100,00	0	0	3	0	0	0	0
15	JURVIELLE	257 - JURVIELLE	1 000	80	0,03	0,50	0,003	15 525		776,3		660	11,0%	11,63	10 507,00	0	3092	2	0	0	0	0
15	LEGE	259 - LEGE	1 300	80	0,04			10 552	0	527,6	0	2 237	10,2%	17,01	34 974,00	0	4503	1	0	0	0	0
15	MAYREGNE	261 - MAYREGNE	245	80	0,01	1,00	0,003	6 737	0	336,9	0	3 016	42,4%	97,51	6 582,00	0	5931	2	0	0	0	0
15	MELLES	COMMUNE DE MELLES	10 000	80	0,28	0,60	0,007	31 809		1 590,5		2 700	9,0%	1,18	67 077,00	0	0	0	0	0	0	0
15	MONTAUBAN DE LUCHON	MONTAUBAN DE LUCHON	3 104	0	0,00	0,80	0,028	88 996	0	4 449,8	0	34 017	51,4%	32,95	72 580,00	0	0	0	0	0	0	0
15	PORTET DE LUCHON	265 - PORTET DE LUCHON	1 690	80	0,05	0,80	0,002	4 981	0	249,1	0	3 268	67,5%	7,35	5 068,00	1	1116	1	0	0	0	0
15	POUBEAU	266 - POUBEAU	1 982	80	0,06	0,60	0,002	7 811	0	390,6	0	4 238	47,5%	6,04	9 194,00	0	0	0	0	0	0	0
15	SACOURVIELLE	284 - SACOURVIELLE	2 450	80	0,07	1,00	0,002	4 223	0	211,2	0	862	19,1%	1,31	6 121,00	0	0	0	0	0	0	0
15	SODE	SODE	900	80	0,03	0,00	0,000	2 247	0	112,4	0	1 076	52,8%	6,85	2 249,00	0	0	0	0	0	0	0
15	SAINT AVENTIN	ST AVENTIN	7 700	80	0,21	0,80	0,005	15 883	0	794,2	0	2 820	36,1%	9,44	73 460,00	0	0	0	0	0	0	0
15	SAINT PAUL D'OEUIL	267 - ST PAUL D'OEUIL	3 200	80	0,09	0,60	0,002	9 297	0	464,9	0	3 446	27,2%	7,55	13 102,00	0	5256	3	0	0	0	0
15	TREBONS DE LUCHON	TREBONS DE LUCHON	500	80	0,01	0,00	0,000	487	0	24,4	0	455	65,0%	4,24	814,00	0	0	0	0	0	0	0
15	ESTENOS	ESTENOS	5 100	80	0,14	1,00	0,007	18 738	0	936,9	0	9 212	44,6%	5,14	21 471,00	0	0	0	0	0	0	0
15	JUZET DE LUCHON	258 - JUZET DE LUCHON et SALLES ET PRATV	11 979	80	0,33	0,60	0,010	42 400		2 120,0		23 015	68,2%	5,22	8 798,00	9	0	0	0	0	0	0
15	SIE REGION DE SAINT BEAT	115 - SIE DE LA REGION DE ST BEAT	12 000	80	0,33	0,40	0,066	424 390	0	21 219,5	0	94 408	32,9%	35,31	470 350,00	9	109	0	0	0	0	0
			2 878 604		103		47%	2 590 105	6 163 625	434 736	0	5 811 989	71,4%	7,06	7 420 002							

2 579 553

COMMUNES	CT	UDI	Périmètre de captage	SYSTÈME DE DESINFECTION	Qualité de l'Eau												Restrictions de consommation	
					Analyses Bactériologiques						Analyses Physico-chimiques							Dureté de l'Eau (mesure ARS) en °F
					ARS			Autocontrôle			ARS			Autocontrôle				
					Total	Conformes	Indice	Total	Conformes	Indice	Total	Conformes	Indice	Total	Conformes	Indice		
GRENADE	1	228-GRENADE		désinfection chlore	28	28	100%	22	22	100%	28	28	100%	22	22	100%	11,6	
ONDES	1	51-ONDES	Dossier déposé ARS (50%)	désinfection chlore	9	9	100%	11	11	100%	9	9	100%	11	11	100%	4,9	
FRONTON	2	46-FRONTON		désinfection chlore	25	25	100%	18	18	100%	25	25	100%	18	18	100%	11,6	
SIE Vallées Girou Hers Save Coteaux de Cadours	2	91-SIE Vallées Girou Hers Save Coteaux de Cadours	Arrêté Préfectoral obtenu (100 %)	désinfection chlore	94	93	99%	67	66	99%	94	93	99%	67	67	100%	11,3	
VILLAUDRIC	2	60-VILLAUDRIC	Arrêté Préfectoral obtenu (80 %)	désinfection chlore	15	15	100%	11	11	100%	15	15	100%	11	11	100%	12,1	
SIE REGION VILLEMUR	3	107-VILLEMUR	Arrêté Préfectoral obtenu (80 %)	désinfection chlore	21	21	100%	81	81	100%	21	20	95%	81	81	100%	13,1	
LA SALVETAT et PLAISANCE DU TOUCH	6	98-SMEA OUEST TOULOUSAIN		désinfection chlore	77	77	100%	35	35	100%	77	77	100%	35	35	100%	9,9	
VENERQUE	8	3102-VENERQUE		désinfection chlore	23	22	96%	10	10	100%	23	23	100%	10	10	100%	10,5	
SIVU DES EAUX DE LA MONTAGNE	9	96-MONTAGNE NOIRE		désinfection chlore	111	110	99%	295	288	98%	111	111	100%	295	288	98%	9	
SICOVAL	10	1957-SICOVAL PSSE (PSE)	Arrêté Préfectoral obtenu (100 %)	désinfection chlore	101	101	100%	165	165	100%	101	101	100%	165	164	99%	12,1	
Conseil Départemental ex SIE Lavelanet St Julien (Lavelanet + St Julien)	10	1958-SICOVAL PSSE (PSE)	Arrêté Préfectoral obtenu (100 %)	désinfection chlore				8	8	100%				8	8	100%	12,1	
MARQUEFAVE	12	112-LAVELANET-ST JULIEN		désinfection chlore	12	12	100%	12	12	100%	12	11	92%	12	12	100%	24,9	
MARQUEFAVE	12	290-MARQUEFAVE		désinfection chlore	12	12	100%	10	10	100%	12	12	100%	10	10	100%	10,7	
MONTCLAR DE COMMINGES	12	282-MONTCLAR DE COMMINGES		désinfection chlore	8	8	100%	10	10	100%	8	8	100%	10	10	100%	15,3	
SAINT MICHEL	12	285-SAINT MICHEL	Arrêté Préfectoral obtenu (100 %)	désinfection chlore	6	6	100%	19	19	100%	6	6	100%	19	19	100%	29,6	
ex SIE Palaminy-Mauran (Palaminy + Mauran)	12	729-PALAMINY RAMPEAU	Arrêté Préfectoral obtenu (100 %)	désinfection chlore	11	11	100%	10	10	100%	11	11	100%	10	10	100%	15,3	
ARBAS	14	733-ARBAS	Arrêté Préfectoral obtenu (100 %)	désinfection chlore	8	7	88%	9	8	89%	8	8	100%	9	9	100%	21,8	
ANTIGNAC	15	236-ANTIGNAC	Arrêté Préfectoral obtenu (80 %)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	8	7	88%	9	6	67%	8	8	100%	9	8	89%	7,8	2
ARGUT-DESSOUS	15	237-ARGUT-DESSOUS	En cours (40 %)	désinfection chlore	6	6	100%	6	3	50%	6	6	100%	6	5	83%	22,5	
ARLOS	15	238-ARLOS	Arrêté Préfectoral obtenu (80 %)	désinfection chlore	7	7	100%	6	5	83%	7	7	100%	6	6	100%	8,5	
ARTIGUE	15	239-ARTIGUE	A relancer (40 %)	désinfection chlore	3	3	100%	4	4	100%	3	3	100%	4	4	100%	19	
ASPET	14	512-ASPET Village	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	désinfection chlore	9	9	100%	11	11	100%	9	9	100%	11	11	100%	13,3	
ASPET	14	513-ASPET Baccala	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	désinfection chlore	4	4	100%	3	2	67%	4	4	100%	3	3	100%	1,9	
ASPET	14	514-ASPET Raoux	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	désinfection chlore	4	4	100%	3	3	100%	4	4	100%	3	3	100%	2,6	
ASPET	14	515-ASPET Tachoire	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	désinfection chlore	12	10	83%	3	3	100%	12	12	100%	3	3	100%	11,1	1
AUSSEING	14	274-AUSSEING	A relancer (40 %)	désinfection chlore	8	6	75%	9	8	89%	8	8	100%	9	9	100%	17,1	1
BACHOS	15	240-BACHOS	Arrêté Préfectoral obtenu (80 %)	désinfection chlore	4	4	100%	4	4	100%	4	4	100%	4	4	100%	19,2	
BAREN	15	241-BAREN	Arrêté Préfectoral obtenu (80 %)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	4	3	75%				4	4	100%				20,8	
BENQUE-DESSOUS-ET-DESSUS	15	242-BENQUE DESSOUS DESSUS		Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	6	3	50%				6	6	100%				8,8	1
BEZINS-GARRAUX	15	1671-BEZINS GARRAUX Bezins	Arrêté Préfectoral obtenu (80 %)	désinfection chlore	5	5	100%	5	3	60%	5	5	100%	5	5	100%	14,9	
BEZINS-GARRAUX	15	243- BEZINS GARRAUX-Garraux	Arrêté Préfectoral obtenu (80 %)	désinfection chlore	4	4	100%	5	4	80%	4	4	100%	5	5	100%	14,7	
BILLIERE	15	244-BILLIERE	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours (20 %)	Pas de désinfection	4	4	100%				4	4	100%				13,7	
BINOS	15	272-BINOS	Arrêté Préfectoral obtenu (80 %)	désinfection chlore	4	3	75%	6	6	100%	4	4	100%	6	6	100%	18,4	
BOURG-D'OEUIL	15	245-BOURG D'OEUIL	Arrêté Préfectoral obtenu (80 %)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	5	5	100%				5	5	100%				10,6	

COMMUNES	CT	UDI	Périmètre de captage	SYSTÈME DE DESINFECTION	Qualité de l'Eau												Restrictions de consommation	
					Analyses Bactériologiques						Analyses Physico-chimiques							Dureté de l'Eau (mesure ARS) en °F
					ARS			Autocontrôle			ARS			Autocontrôle				
					Total	Conformes	Indice	Total	Conformes	Indice	Total	Conformes	Indice	Total	Conformes	Indice		
BOUTX	15	516-BOUTX Village	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	désinfection chlore	8	8	100%	3	3	100%	8	8	100%	3	3	100%	2,7	
BOUTX	15	517-BOUTX Ger de Boutx	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	système UV (chloration ponctuelle)	5	5	100%	1	1	100%	5	5	100%	1	1	100%	27,3	
BOUTX	15	519-BOUTX Mourtis	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	désinfection chlore	5	5	100%	3	3	100%	5	5	100%	3	3	100%	5,6	
BOUTX	15	520-BOUTX Couledoux Couret	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	désinfection chlore	5	5	100%	2	2	100%	5	5	100%	2	2	100%	14,8	
BOUTX	15	521-BOUTX Plan du Rey	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	4	4	100%	1	1	100%	4	4	100%	1	1	100%	4,6	
BOUTX	15	522-BOUTX Argut Dessus	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	5	5	100%	2	1	50%	5	5	100%	2	2	100%	2,5	1
BOUTX	15	706-BOUTX Soueilhan	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	4	4	100%				4	4	100%				17,5	1
BOUTX	15	1108-BOUTX Cubouch	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	5	4	80%				5	5	100%				16,7	1
BOUTX	15	1109-BOUTX Granges Isolées	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	3	3	100%				3	3	100%				16	
BOUTX	15	3029-BOUTX Rouge Ramonnet	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	11	9	82%				11	11	100%				20,2	2
CATHERVIELLE	15	247-CATHERVIELLE	Arrêté Préfectoral obtenu (80 %)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	4	4	100%	9	6	67%	4	4	100%	9	9	100%	20,7	
CAUBOUS	15	248-CAUBOUS	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours (20 %)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	3	3	100%	9	5	56%	3	3	100%	9	9	100%	8,2	
CAZARIL-LASPENES	15	249-CAZARIL-LASPENES	Arrêté Préfectoral obtenu (80 %)	Système UV	7	6	86%	8	6	75%	7	7	100%	8	8	100%	19,4	1
CAZEAUX-DE-LARBOUST	15	526-CAZEAUX-DE-LARBOUST Village	Arrêté Préfectoral obtenu (80 %)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	5	5	100%				5	5	100%				5,9	
CAZEAUX-DE-LARBOUST	15	527-CAZEAUX-DE-LARBOUST Lys	Arrêté Préfectoral obtenu (80 %)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	3	3	100%				3	3	100%				4,8	
CHEIN-DESSUS	14	528-CHEIN DESSUS Village	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	désinfection chlore	6	6	100%	2	2	100%	6	6	100%	2	2	100%	1,9	
CHEIN-DESSUS	14	529-CHEIN DESSUS Barat	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	5	5	100%	3	2	67%	5	5	100%	3	3	100%	2,1	
CHEIN-DESSUS	14	530-CHEIN DESSUS Bataille	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	désinfection chlore	5	5	100%	4	4	100%	5	5	100%	4	4	100%	3,8	
CHEIN-DESSUS	14	1381-CHEIN DESSUS Maluc	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	4	3	75%				4	4	100%				1,5	
CHEIN-DESSUS	14	1382-CHEIN DESSUS LArtigue	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	Pas de désinfection (interdiction de consommation en cours, depuis 10/2018)	0	0					0	0						
CIER DE LUCHON	15	275-CIER DE LUCHON	Arrêté Préfectoral obtenu (80 %)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	6	6	100%				6	6	100%				9,8	
CIER-DE-RIVIERE	14	276-CIER DE RIVIERE	Arrêté Préfectoral obtenu (80 %)	désinfection chlore	6	6	100%	9	9	100%	6	6	100%	9	9	100%	28,2	
CIERP GAUD	15	1721-CIERP GAUD Waterloo	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	9	8	89%				9	9	100%				6,1	2
CIERP-GAUD	15	731-CIERP GAUD Cierp	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	6	6	100%	3	2	67%	6	6	100%	3	3	100%	22,2	
CIERP-GAUD	15	732-CIERP GAUD Gaud	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	Système UV	9	8	89%	4	2	50%	9	9	100%	4	3	75%	13,2	
CIERP-GAUD	15	1722-CIERP GAUD Lajarriou	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	désinfection chlore	7	6	86%	4	2	50%	7	7	100%	4	4	100%	0,5	
CIRES	15	250-CIRES	Arrêté Préfectoral obtenu (100 %)	désinfection chlore	4	4	100%	9	8	89%	4	4	100%	9	9	100%	11,4	
ESTADENS	14	277-ESTADENS	Arrêté Préfectoral obtenu (100 %)	Système UV + chloration	8	8	100%	21	20	95%	8	8	100%	21	18	86%	1,5	
ESTENOS	15	251-ESTENOS	Arrêté Préfectoral obtenu (100 %)	Système UV	7	7	100%	3	2	67%	7	7	100%	3	3	100%	4,9	

COMMUNES	CT	UDI	Périmètre de captage	SYSTÈME DE DESINFECTION	Qualité de l'Eau												Dureté de l'Eau (mesure ARS) en °F	Restrictions de consommation
					Analyses Bactériologiques						Analyses Physico-chimiques							
					ARS			Autocontrôle			ARS			Autocontrôle				
					Total	Conformes	Indice	Total	Conformes	Indice	Total	Conformes	Indice	Total	Conformes	Indice		
EX SIE MALVEZIE GENOS	14	113-MALVEZIE GENOS	A relancer (50 %)	Système UV HS, chloration en place	6	6	100%	16	16	100%	6	6	100%	16	16	100%	21,7	
EX SIE PLAINE DE RIVIERE	14	116-PLAINE DE RIVIERE	A relancer (50%)	désinfection chlore	12	12	100%	17	16	94%	12	11	92%	17	17	100%	18,2	
EX SIE SAINT-BEAT	15	115-REGION ST BEAT	En cours (40 %)	désinfection chlore	10	10	100%	10	10	100%	10	10	100%	10	10	100%	7,7	
FOS	15	252-FOS	Arrêté Préfectoral obtenu (100 %)	Système UV	6	6	100%				6	6	100%				6,3	
FRANCAZAL	14	278-FRANCAZAL	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours (50 %)	désinfection chlore	3	3	100%	9	8	89%	3	3	100%	9	9	100%	22	1
FRONTIGNAN-DE-COMMINGES	14	253-FRONTIGNAN		désinfection chlore (interconnexion avec Antichan)	7	7	100%	8	7	88%	7	7	100%	8	8	100%	22	
GARIN	15	254-GARIN	Arrêté Préfectoral obtenu (80 %)	désinfection chlore	6	6	100%	4	4	100%	6	6	100%	5	5	100%	6,7	
GOUAUX-DE-LARBOUST	15	531-GOUAUX DE LARBOUST Village	A relancer (40%)	désinfection chlore	6	6	100%				6	6	100%				5,8	
GOUAUX-DE-LARBOUST	15	532-GOUAUX DE LARBOUST Centre de vacances	A relancer (40%)	désinfection chlore	6	6	100%	8	7	88%	6	6	100%	8	8	100%	5,8	
GOUAUX-DE-LARBOUST	15	533-GOUAUX DE LARBOUST Agudes	A relancer (40%)	désinfection chlore	6	6	100%	3	3	100%	6	6	100%	3	3	100%	7,9	
GOUAUX-DE-LUCHON	15	255-GOUAUX-DE-LUCHON	Arrêté Préfectoral obtenu (80 %)	Système UV	4	4	100%	9	8	89%	4	4	100%	9	9	100%	14,5	
GURAN	15	256-GURAN	Arrêté Préfectoral obtenu (80 %)	Système UV	4	4	100%	3	2	67%	4	4	100%	3	3	100%	13,4	
JURVIELLE	15	257-JURVIELLE	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	désinfection chlore	4	4	100%				4	4	100%				12,8	
JUZET-DE-LUCHON	15	258-JUZET-DE-LUCHON	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	désinfection chlore	6	6	100%				6	6	100%				2,6	
LEGE	15	259-LEGE		Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	5	4	80%	10	6	60%	5	5	100%	10	10	100%	10	1
LESTELLE-DE-SAINT-MARTORY	14	279-LESTELLE DE SAINT MARTORY	Arrêté Préfectoral obtenu (100 %)	désinfection chlore	6	6	100%				6	6	100%				10,9	
MAYREGNE	15	261-MAYREGNE	Arrêté Préfectoral obtenu (100 %)	désinfection chlore	6	6	100%	4	4	100%	6	6	100%	4	4	100%	4,5	
MAZERES-SUR-SALAT	14	48-MAZERES	Arrêté Préfectoral obtenu (80 %)	désinfection chlore	8	8	100%	10	10	100%	8	8	100%	10	10	100%	16,4	
MELLES	15	539-MELLES Village	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	désinfection chlore	8	8	100%	9	9	100%	8	8	100%	9	9	100%	3	
MELLES	15	540- MELLES Labach	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	désinfection chlore	5	5	100%				5	5	100%				2,2	
MELLES	15	543-MELLES La Gouade Bas	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	5	5	100%				5	5	100%				0,5	1
MELLES	15	1104-MELLES La Gouade Haut	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	4	4	100%				4	4	100%				0,5	
MILHAS	14	721-MILHAS Village	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	Pas de désinfection	6	6	100%	3	3	100%	6	6	100%	3	3	100%	0,9	
MILHAS	14	722-MILHAS Campas	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	Pas de désinfection	4	4	100%				4	4	100%				0,6	
MILHAS	14	723-MILHAS Courneil	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	4	4	100%				4	4	100%				10,9	
MILHAS	14	724-MILHAS Laouech	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	désinfection chlore (depuis 12/2018)	5	5	100%	3	2	67%	5	5	100%	3	3	100%	1,6	
MILHAS	14	725-MILHAS-Lartigau	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	désinfection chlore (depuis 12/2018)	4	4	100%	4	4	100%	4	4	100%	4	4	100%	2,2	
MONTAUBAN-DE-LUCHON	15	281-MONTAUBAN DE LUCHON	Arrêté Préfectoral obtenu (80 %)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	9	7	78%	10	8	80%	9	9	100%	10	10	100%	7,5	
PORTET-D'ASPET	14	547-PORTET D'ASPET	Arrêté Préfectoral obtenu (80 %)	désinfection chlore	6	6	100%	9	8	89%	6	6	100%	9	9	100%	10,9	
PORTET-DE-LUCHON	15	265-PORTET-DE-LUCHON	Arrêté Préfectoral obtenu (80 %)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	4	4	100%	9	5	56%	4	4	100%	9	9	100%	12,4	
POUBEAU	15	266-POUBEAU	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	désinfection chlore	6	6	100%	3	3	100%	6	6	100%	3	3	100%	11,4	

COMMUNES	CT	UDI	Périmètre de captage	SYSTÈME DE DESINFECTION	Qualité de l'Eau												Dureté de l'Eau (mesure ARS) en °F	Restrictions de consommation
					Analyses Bactériologiques						Analyses Physico-chimiques							
					ARS			Autocontrôle			ARS			Autocontrôle				
					Total	Conformes	Indice	Total	Conformes	Indice	Total	Conformes	Indice	Total	Conformes	Indice		
RAZECUEILLE	14	548-RAZECUEILLE Village	Arrêté Préfectoral obtenu (80 %)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	5	5	100%	4	2	50%	5	4	80%	4	4	100%	1	
RAZECUEILLE	14	549-RAZECUEILLE Cazaril	Arrêté Préfectoral obtenu (80 %)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	5	4	80%	3	3	100%	5	5	100%	3	3	100%	0,8	
RAZECUEILLE	14	1621-RAZECUEILLE Teste Rouge	Arrêté Préfectoral obtenu (80 %)	désinfection chlore	4	4	100%	3	3	100%	4	4	100%	3	3	100%	20,5	
SACOURVIELLE	15	284-SACOURVIELLE	Arrêté Préfectoral obtenu (100 %)	désinfection chlore	5	5	100%				5	5	100%				0,6	
SAINT-AVENTIN	15	552-SAINT AVENTIN Village	Arrêté Préfectoral obtenu (80 %)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	6	6	100%	3	3	100%	6	6	100%	3	3	100%	8,1	
SAINT-AVENTIN	15	553-SAINT AVENTIN Gouron	Arrêté Préfectoral obtenu (80 %)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	3	3	100%				3	3	100%				5,9	
SAINT-AVENTIN SUPERBAGNERES	15	559-SAINT AVENTIN Superbagnères	A initier (0 %)	système UV (chloration ponctuelle)	7	7	100%	5	5	100%	7	7	100%	5	5	100%	1,8	
SAINT-PAUL-D'OEIL	15	267-SAINT PAUL D'OEIL	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	5	4	80%	3	1	33%	5	5	100%	3	3	100%	7,1	
SALEICH	14	286-SALEICH	Arrêté Préfectoral obtenu (80 %)	Système UV	6	6	100%	9	9	100%	6	6	100%	9	9	100%	16,3	1
SALIES-DU-SALAT	14	57-SALIES DU SALAT	En cours (40 %)	désinfection chlore	12	12	100%	39	37	95%	12	12	100%	39	39	100%	9,4	
SALLES-ET-PRATVIEL	15	556-SALLES-ET-PRATVIEL	Arrêté Préfectoral obtenu (60 %)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	5	5	100%	3	3	100%	5	5	100%	3	3	100%	3	
SAUVETERRE-DE-COMMINGES	14	287-SAUVETERRE	Arrêté Préfectoral obtenu (80 %)	désinfection chlore	11	11	100%	16	16	100%	11	11	100%	16	16	100%	23	2
SODE	15	270-SODE	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours (20 %)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	5	5	100%	8	6	75%	5	5	100%	8	8	100%	3	1
TREBONS-DE-LUCHON	15	271-TREBONS DE LUCHON	A initier (0%)	Pas de désinfection (chloration ponctuelle)	8	7	88%	9	2	22%	8	8	100%	9	9	100%	16,7	2
TOTAL					1085	1057	97%	1233	1160	94%	1085	1080	100%	1234	1220	99%		22
								2318	2217	95,6%				2319	2300	99,2%		17

Commissions Territoriales	Total Bactério			Total Physico-chimique			Interdictions (Nb/Nb collectivités)	
	Total	Conformes	Indice	Total	Conformes	Indice	Nb	Nb
1	70	70	100%	70	70	100%	0	0
2	230	228	99%	230	229	100%	0	0
3	102	102	100%	102	101	99%	0	0
6	112	112	100%	112	112	100%	0	0
8	33	32	97%	33	33	100%	0	0
9	406	398	98%	406	399	98%	0	0
10	274	274	100%	274	273	100%	0	0
12	110	110	100%	110	109	99%	0	0
14	423	402	95%	423	418	99%	6	5
15	558	489	88%	559	556	99%	16	12
	2318	2217	96%	2319	2300	99%	22	17

Nombre total d'UDI	108	
Désinfection par le Chlore	60	4
Désinfection par UV (avec chloration éventuelle)	11	2
Pas de désinfection	37	11
	108	

BILAN ANNUEL DES CONTROLES SANITAIRES OBLIGATOIRES (ARS) - 2020

Commission Territoriale	UDI					Qualité de l'eau							
	Nom de la collectivité	UDI	Nom UDI	Source(s) associée(s)	Procédure administrative Périmètre Protection Captage	Total analyses bactériologiques réalisées sur distribution	Nombre analyses bactériologiques conformes	Indice qualité de l'eau bactériologique	Total analyses physico-chimiques réalisées sur distribution	Nombre d'analyses physico- chimiques conformes	Indice qualité de l'eau paramètres physicochimiques	Dureté moyenne (°F)	Observations
1	Grenade	228	Grenade	alimentation par St Caprais		28	28	100%	28	28	100%	11,6	Eau de bonne qualité
1	Ondes	51	Ondes		En cours (dossier déposé à l'ARS) indicateur 50%	9	9	100%	9	9	100%	4,9	Eau de bonne qualité
2	Fronton	46	Fronton	alimentation par St Caprais		25	25	100%	25	25	100%	11,6	Eau de bonne qualité
2	SIE Vallées Girou Hers Save Coteaux de Cadours	91	SIE Vallées Girou Hers Save Coteaux de Cadours		Arrêté préfectoral obtenu (parcelles acquises + suivi du PPC) indicateur 100%	94	93	99%	94	93	99%	11,3	Eau de bonne qualité. Un dépassement ponctuel du paramètre aluminium a été relevé mais ne présente pas de risque sanitaire
2	Villaudric	60	Villaudric		Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok): indicateur 80%	15	15	100%	15	15	100%	12,1	Eau de bonne qualité.
3	SIE REGION VILLEMUR	107	Villemur		Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok): indicateur 80%	21	21	100%	21	21	100%	11,9	Eau de bonne qualité.
6	La Salvetat-Saint-Gilles	98	SMEA Ouest Toulousain	alimentation Tournefeuille		77	77	100%	77	77	100%	9,9	Eau de bonne qualité
6	Plaisance-du-Touch												
8	Venerque	3102	Venerque	alimentation PSE		23	22	96%	23	23	100%	10,5	Eau de bonne qualité.
9	S.I.V.U. DES EAUX DE LA MONTAGNE NOIRE	96	Montagne Noire	alimentation IEMN		111	110	99%	111	111	100%	9,0	Eau de bonne qualité. Une non-conformité bactériologique a été relevée. Un prélèvement de contrôle a confirmé le
10	SICOVAL	1957	SICOVAL PSSE	PSE	Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, autosurveillance captage)	101	101	100%	101	101	100%	12,1	Eau de bonne qualité
12	ex SIE Lavelanet St Julien (Lavelanet + St Julien)	112	Lavelanet - St Julien	alimentation par Cazères		12	12	100%	12	11	92%	24,9	Eau de bonne qualité. La limite réglementaire a
12	Marquefave	290	Marquefave	alimentation par Carbonne		12	12	100%	12	12	100%	10,7	Eau de bonne qualité
12	Montclar-de-Comminges	282	Montclar-de-Comminges	alimentation par Palaminy		8	8	100%	8	8	100%	15,3	Eau de bonne qualité
12	Saint-Michel	285	Saint Michel		Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, autosurveillance captage ok) indicateur 100%	6	6	100%	6	6	100%	29,6	Eau de bonne qualité. Eau calcaire ne présentant pas de risque pour la santé. Elle peut entraîner une diminution de l'effet des détergents et générer un dépôt de tartre
12	ex SIE Palaminy-Mauran (Palaminy + Mauran)	729	Palaminy-Rampeau		Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok,	11	11	100%	11	11	100%	15,3	Eau de bonne qualité
					A relancer (dossier déposé à								Eau de bonne qualité

14	ex SIE Malvezie Génos (Génos + Malvezie)	113	Genos Malvezie		l'ARS, études complémentaires à lancer) indicateur 50%	6	6	100%	6	6	100%	21,7	bactériologique. Eau calcaire ne présentant pas de risque pour la santé. Elle peut entraîner
14	Arbas	733	Arbas	Arbas	Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, autosurveillance captage ok) indicateur 100%	8	7	88%	8	8	100%	21,8	Une non-conformité bactériologique observée en 2020. Un prélèvement de contrôle a confirmé le retour à la normale. Eau calcaire ne présentant pas de risque pour la santé. Elle peut entraîner une diminution de l'effet des détergents et générer un dépôt de tartre
14	ex SIE Plaine de Rivière (Ardèche + Labarthe + Martres)	116	SIAEP Plaine de Rivière		A relancer (dossier déposé à l'ARS, études complémentaires à lancer) indicateur 50%	12	12	100%	12	11	92%	18,2	Eau de bonne qualité. La limite réglementaire a été dépassée pour un pesticide. Il n'y a pas d'effet néfaste pour la santé connu à ce jour aux concentrations
14	Aspet	513	Baccala	Source Baccala	Arrêté préfectoral obtenu (nécessite acquisition foncière) indicateur 60%	4	4	100%	4	4	100%	1,9	Eau de bonne qualité. Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux.
		515	Giret Micas Tachoire	Captage Lastachoire		12	10	83%	12	12	100%	11,1	Une non-conformité bactériologique a nécessité en juin 2020 une restriction provisoire de l'usage alimentaire de l'eau qui a pu être levée dès la confirmation du retour à la normale
		514	Raoux Maneyre	Source Raoux		4	4	100%	4	4	100%	2,6	Eau de bonne qualité. Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux.
		512	Village	Sources Soueil et Coularan		9	9	100%	9	9	100%	13,3	Eau de bonne qualité
14	Ausseing	274	Ausseing	Pompage refoulement Montane	A relancer (nécessite études complémentaires ou interconnexion car PPC difficilement protégeable) indicateur 40%	8	6	75%	8	8	100%	17,1	Une non-conformité bactériologique a nécessité en novembre 2020 une restriction provisoire de l'usage alimentaire de l'eau qui a pu être levée dès la confirmation du retour à la normale
		528	Chein-Dessus Village	Source Reygon		6	6	100%	6	6	100%	1,9	Eau de bonne qualité. Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux.

14	Chein-Dessus	1381	Maluc	Source de Maluc	Arrêté préfectoral obtenu (nécessite acquisition foncière) indicateur 60%	4	3	75%	4	4	100%	1,5	Une non-conformité bactériologique a été observée en 2020. Un prélèvement de contrôle a confirmé le retour à la normale. Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des	
		530	Chein Hos Lamourere Bataille	Sources de Coueillas, de Pene Nere, de Font de Crabère, des Granges et du Plan d'Arraux		5	5	100%	5	5	100%	3,8	Eau de bonne qualité. Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux.	
		1382	L'Artigue	Source de l'Artigue		0	0		0	0				Restriction provisoire effective depuis octobre 2018 consécutive à une non-conformité bactériologique et l'impossibilité d'accès
		529	Chein Peyreou Barat Ribereuille	Source Plan des Gouttes		5	5	100%	5	5	100%	2,1	Eau de bonne qualité. Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux.	
14	Cier-de-Rivière	276	Cier de Rivière	Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, nécessite des travaux) indicateur 80%	6	6	100%	6	6	100%	28,2	Eau de bonne qualité. Eau calcaire ne présentant pas de risque pour la santé		
14	Estadens	277	Estadens	Source Maneyre	Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, autosurveillance captage ok) indicateur 100%	8	8	100%	8	8	100%	1,5	Eau de bonne qualité. Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux.	
14	Francazal	278	Francazal	Source de Lahage	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours - indicateur 20%	3	3	100%	3	3	100%	22,0	Une non-conformité observée dans le cadre de l'autocontrôle RESEAU ₃₁ a nécessité une restriction provisoire de l'usage alimentaire de l'eau, qui a pu être levée après confirmation du retour à la normale. Eau calcaire ne présentant pas de risque pour la	
14	Frontignan-de-Comminges	253	Frontignan de Comminges			7	7	100%	7	7	100%	22,0	Eau de bonne qualité. Eau calcaire ne présentant pas de risque pour la santé	
14	Lestelle-de-Saint-Martory	279	Lestelle de Saint Martory	Puits dans la nappe d'accompagnement de la Garonne	Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, autosurveillance captage)	6	6	100%	6	6	100%	10,9	Eau de bonne qualité	
14	Mazères-sur-Salat	48	Mazères sur Salat	Forage des Arroquères	Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, nécessite des travaux) indicateur 80%	8	8	100%	8	8	100%	16,4	Eau de bonne qualité	

14	Milhas	721	Village		Arrêté préfectoral obtenu (nécessite acquisition foncière) indicateur 60%	6	6	100%	6	6	100%	0,9	Eau de bonne qualité. Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux.
		722	Campas			4	4	100%	4	4	100%	0,6	Eau de bonne qualité. Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux.
		723	Courneil			4	4	100%	4	4	100%	10,9	Eau de bonne qualité. Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux.
		724	Laouech			5	5	100%	5	5	100%	1,6	Eau de bonne qualité. Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux.
		725	Lartigau			4	4	100%	4	4	100%	2,2	Eau de bonne qualité. Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux.
14	Portet-d'Aspet	547	Portet d'Aspet	Sources Hontau et Las Costes	Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, nécessite des travaux) indicateur 80%	6	6	100%	6	6	100%	10,9	Eau de bonne qualité
14	Razecueillé	548	Razecueillé Village	Source de Escabiros	Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, nécessite des travaux) indicateur 80%	5	5	100%	5	4	80%	1,0	Les teneurs en arsenic se situent aux alentours de la limite de qualité avec un seul léger dépassement. Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux.
		549	Razecueillé Cazaril	Source de Cazaril		5	4	80%	5	5	100%	0,8	Une non-conformité bactériologique observée en 2020. Le prélèvement de contrôle a confirmé le retour à la normale. Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des
		1621	Razecueillé Teste Rouge Henne Morte	Source de Teste Rouge		4	4	100%	4	4	100%	20,5	Eau de bonne qualité. Eau calcaire ne présentant pas de risque pour la santé
14	Saleich	286	Saleich	Source de Bancus	Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, nécessite des travaux) indicateur 80%	6	6	100%	6	6	100%	16,3	Dans le cadre de l'autocontrôle RESEAU ₃₁ , une non-conformité bactériologique a nécessité une restriction provisoire de l'usage alimentaire de l'eau, levée dès la confirmation du retour à la normale

14	Salies-du-Salat	57	Salies du Salat	Pompage Bout du Pont	En cours (avis HA ok, nécessite études complémentaires) indicateur 40%	12	12	100%	12	12	100%	9,4	Eau de bonne qualité
14	Sauveterre-de-Comminges	287	Sauveterre	Source du Boucou et puits de Lezan	Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, nécessite des travaux) indicateur 80%	11	11	100%	11	11	100%	23,0	Dans le cadre de l'autocontrôle RESEAU _{31,2} non-conformités ont nécessité une restriction provisoire de l'usage alimentaire de l'eau, levée dès la confirmation du retour à la normale
15	ex SIE St Béat (Chaum, St Béat, Eup, Fronsac, Marignac, Lez)	115	Région St Béat	Source Labessade	En cours (avis HA ok, nécessite études complémentaires) indicateur 40%	10	10	100%	10	10	100%	7,7	Eau de bonne qualité. Eau à caractère agressif susceptible de favoriser la dissolution des métaux.
15	Antignac	236	Antignac	Source Canarilos	Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, nécessite des travaux) indicateur 80%	8	7	88%	8	8	100%	7,8	2 non conformités (ARS et RESEAU ₃₁) ont nécessité une restriction provisoire de l'usage alimentaire de l'eau qui a pu être levée dès la confirmation du retour à la normale
15	Argut-Dessous	237	Argut Dessous	Source Margeasse	En cours (avis HA ok, nécessite études complémentaires) indicateur 40%	6	6	100%	6	6	100%	22,5	Eau de bonne qualité. Eau calcaire ne présentant pas de risque pour la santé
15	Arlos	238	Arlos	Source Oueil de Hount	Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, nécessite des travaux) indicateur 80%	7	7	100%	7	7	100%	8,5	Eau de bonne qualité
15	Artigue	239	Artigue	Sources Saoubas 1 et Saoubas 2	A relancer (avis HA ok, nécessite études complémentaires) indicateur 40%	3	3	100%	3	3	100%	19,0	Eau de bonne qualité. Eau calcaire ne présentant pas de risque pour la santé
15	Bachos	240	Bachos	Sources Pradère A et Pradère B	Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, nécessite des travaux) indicateur 80%	4	4	100%	4	4	100%	19,2	Eau de bonne qualité
15	Baren	241	Baren	Sources basse1 et basse2	Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, nécessite des travaux) indicateur 80%	4	3	75%	4	4	100%	20,8	Eau de bonne qualité. Eau calcaire ne présentant pas de risque pour la santé. Une non-conformité a été relevée. Un prélèvement de contrôle a confirmé le
15	Benque-Dessous-et-Dessus	242	Benque Dessus Dessous	Captage de Cap de la Prade		6	3	50%	6	6	100%	8,8	Une non-conformité bactériologique a nécessité une restriction de l'usage alimentaire de l'eau qui a pu être levée dès la confirmation du retour à la normale
15	Bezins-Garraux	243	Garraux	Source de Bernadech	Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, nécessite des travaux) indicateur 80%	4	4	100%	4	4	100%	14,7	Eau de bonne qualité
		1671	Hameau Bézins	Captages de Font-Garraux et Sacouch		5	5	100%	5	5	100%	14,9	Eau de bonne qualité

15	Billière	244	Billière	Source Hountaous	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours - indicateur 20%	4	4	100%	4	4	100%	13,7	Eau de bonne qualité	
15	Binos	272	Binos	Sources Pradère A et Pradère B	Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, nécessite des travaux) indicateur 80%	4	3	75%	4	4	100%	18,4	Une non-conformité bactériologique a été observée en 2020. Un prélèvement de contrôle a confirmé le retour à la normale.	
15	Bourg-d'Oueil	245	Bourg d'Oueil	Captage d'Oueil del Arriou	Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, nécessite des travaux) indicateur 80%	5	5	100%	5	5	100%	10,6	Eau de bonne qualité	
15	Boutx	1108	Cubouch Haut	Source Couret	Arrêté préfectoral obtenu (nécessite acquisition foncière) indicateur 60%	5	4	80%	5	5	100%	16,7	Une non-conformité bactériologique a nécessité une restriction de l'usage alimentaire de l'eau qui a pu être levée dès la confirmation du retour à la normale	
		875	Lesponille	Captage La Yerle										
		522	Argut Dessus	Captages des Goutilles et d'Arriouch Poumaric		5	5	100%	5	5	100%	2,5	Dans le cadre de l'autocontrôle RESEAU ₃₁ , une non-conformité bactériologique a nécessité une restriction provisoire de l'usage alimentaire de l'eau, levée dès la confirmation du retour à la normale. Eau à caractère agressive susceptible de favoriser la dissolution des	
		516	Bourg	Source de Culate Claire. Captages de Culate, de Laytere et de Saguau		8	8	100%	8	8	100%	2,7	Eau de bonne qualité. Eau à caractère agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux	
		520	Couledoux Couret	Captages de Goute et de Barbier		5	5	100%	5	5	100%	14,8	Eau de bonne qualité	
		517	Ger de Boutx	Captage d'Aguayrade		5	5	100%	5	5	100%	27,3	Eau de bonne qualité. Eau calcaire ne présentant pas de risque pour la santé	
		521	Plan du Rey Coueou	Captage de Boutasson		4	4	100%	4	4	100%	4,6	Eau de bonne qualité - Eau à caractère agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux	
		706	Soueilhan	Captage de Monties Soueilhan		4	4	100%	4	4	100%	17,5	Tarissement de la ressource de août à octobre 2020 nécessitant la desserte par un captage non autorisé et une suspension de l'usage alimentaire de l'eau durant cette période	
		519	Station du Mourtis	Captage de Pan et de Mentès		5	5	100%	5	5	100%	5,6	Eau de bonne qualité - Eau à caractère agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux	

		1109	Ger de Boutx Granges isolées	Captage de Clot		3	3	100%	3	3	100%	16,0	Eau de bonne qualité
		3029	Rouge Ramonnet	Captage de Pales		11	9	82%	11	11	100%	20,2	2 non conformités bactériologiques ont nécessité une restriction provisoire de l'usage alimentaire de l'eau qui a pu être levée dès la confirmation du retour à la normale
15	Cathervielle	247	Cathervielle	Source de Saussens	Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, nécessite des travaux) indicateur 80%	4	4	100%	4	4	100%	20,7	Eau de bonne qualité
15	Caubous	248	Caubous	Source Coume	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours - indicateur 20%	3	3	100%	3	3	100%	8,2	Eau de bonne qualité
15	Cazaril-Laspènes	249	Cazaril-Laspènes	Captages Banque 1, Banque 2 et Cabane des Chasseurs	Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, nécessite des travaux) indicateur 80%	7	6	86%	7	7	100%	19,4	Une non-conformité bactériologique a nécessité une restriction provisoire de l'usage alimentaire de l'eau qui a pu être levée dès la confirmation du retour à la normale
15	Cazeaux-de-Larboust	526	Cazeaux de Larboust Village	Source des Granges Labach	Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, nécessite des travaux) indicateur 80%	5	5	100%	5	5	100%	5,9	Eau de bonne qualité - Eau à caractère agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux
		527	Cazeaux de Larboust Lys	Source de Saccourt Lajan		3	3	100%	3	3	100%	4,8	Eau de bonne qualité - Eau à caractère agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux
15	Cier-de-Luchon	275	Cier de Luchon		Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, nécessite des travaux) indicateur 80%	6	6	100%	6	6	100%	9,8	Eau de bonne qualité
15	Cierp-Gaud	731	Cierp	Sources de Prat Preso	Arrêté préfectoral obtenu (nécessite acquisition foncière) indicateur 60%	6	6	100%	6	6	100%	22,2	Eau de bonne qualité. Eau calcaire ne présentant pas de risque pour la santé
		732	Gaud	Sources de Soueste et de la Carrere		9	8	89%	9	9	100%	13,6	Une non-conformité bactériologique a été observée en 2020. Le prélèvement de contrôle a confirmé le retour à la normale. Eau calcaire ne présentant pas de risque pour la
		1722	Cierp Quartier de la Jarriou	Sources de Prat Preso		7	6	86%	7	7	100%	0,5	Une non-conformité bactériologique a été observée en 2020. Le prélèvement de contrôle a confirmé le retour à la normale. Eau à caractère agressive susceptible de favoriser la dissolution des

		1721	Cierp Waterloo	Source de Waterloo		9	8	89%	9	9	100%	6,1	2 non conformités bactériologiques ont nécessité une restriction provisoire de l'usage alimentaire de l'eau qui a pu être levée dès la confirmation du retour à la normale
15	Cirès	250	Cirès	Source de Hount Rouge	Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, autosurveillance captage)	4	4	100%	4	4	100%	11,4	Eau de bonne qualité
15	Estenos	251	Estenos		Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, autosurveillance captage ok) indicateur 100%	7	7	100%	7	7	100%	4,9	Eau de bonne qualité - Eau à caractère agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux
15	Fos	252	Fos		Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, autosurveillance captage)	6	6	100%	6	6	100%	6,3	Eau de bonne qualité
15	Garin	254	Garin		Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, nécessite des travaux) indicateur 80%	6	6	100%	6	6	100%	6,7	Eau de bonne qualité - Eau à caractère agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux
15	Gouaux-de-Larboust	531	Village		A relancer (avis HA ok, nécessite études complémentaires) indicateur 40%	6	6	100%	6	6	100%	5,8	Eau de bonne qualité - Eau à caractère agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux
		532	Centre vacances			6	6	100%	6	6	100%	5,8	Eau de bonne qualité - Eau à caractère agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux
		533	Agudes			6	6	100%	6	6	100%	7,9	Eau de bonne qualité
15	Gouaux-de-Luchon	255	Gouaux de Luchon		Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, nécessite des travaux) indicateur 80%	4	4	100%	4	4	100%	14,5	Eau de bonne qualité
15	Guran	256	Guran		Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, nécessite des travaux) indicateur 80%	4	4	100%	4	4	100%	13,4	Eau de bonne qualité
15	Jurvielle	257	Jurvielle	Source de Sarrières	Arrêté préfectoral obtenu (nécessite acquisition foncière) indicateur 60%	4	4	100%	4	4	100%	12,8	Eau de bonne qualité
15	Juzet-de-Luchon	258	Juzet de Luchon	Sources de l'Ichet et de Saerle	Arrêté préfectoral obtenu (nécessite acquisition foncière) indicateur 60%	6	6	100%	6	6	100%	2,6	Eau de bonne qualité - Eau à caractère agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux
15	Lège	259	Lège	Source Houradade - alimentation Cazaux Layrisse		5	4	80%	5	5	100%	10,0	Une non-conformité observée dans le cadre de l'autocontrôle RESEAU ₃₁ a nécessité une restriction provisoire de l'usage alimentaire de l'eau qui a pu être levée dès confirmation du retour
15	Mayrègne	261	Mayrègne	Sources de Tups et de Labach, Captage de la Loudère	Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, autosurveillance captage ok) indicateur 100%	6	6	100%	6	6	100%	4,5	Eau de bonne qualité - Eau à caractère agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux

15	Melles	539	Melles Village	Source de Peyris	Arrêté préfectoral obtenu (nécessite acquisition foncière) indicateur 60%	8	8	100%	8	8	100%	3,0	Eau de bonne qualité - Eau à caractère agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux
		540	Melles Labach	Source de Sacoste		5	5	100%	5	5	100%	2,2	Eau de bonne qualité - Eau à caractère agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux
		543	La Gouade Bas Mount	Source de La Gouade Plan de Mount		5	5	100%	5	5	100%	0,5	Une forte numération de germes a nécessité une restriction provisoire de l'usage alimentaire de l'eau qui a pu être levée dès la confirmation du retour
		1104	Melles La Gouade Haut Bernetch	Source de La Gouade Bernetch		4	4	100%	4	4	100%	0,5	Eau de bonne qualité - Eau à caractère agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux
15	Montauban-de-Luchon	281	Montauban de Luchon	Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, nécessite des travaux) indicateur 80%	9	7	78%	9	9	100%	7,5	2 non-conformités bactériologiques ont été observées en 2020. Les prélèvements de contrôle ont confirmé le retour à la normale	
15	Portet-de-Luchon	265	Portet de Luchon	Source de Boila	Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, nécessite des travaux) indicateur 80%	4	4	100%	4	4	100%	12,4	Eau de bonne qualité
15	Poubeau	266	Poubeau	Source de Bernet	Arrêté préfectoral obtenu (nécessite acquisition foncière) indicateur 60%	6	6	100%	6	6	100%	11,4	Eau de bonne qualité
15	Saccourvielle	284	Saccourvielle	Source de Courraceu	Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, autosurveillance captage ok) indicateur 100%	5	5	100%	5	5	100%	0,6	Eau de bonne qualité - Eau à caractère agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux
15	Saint-Aventin	552	Saint Aventin Village	Captage de Cap de la Prade	Arrêté préfectoral obtenu (foncier ok, nécessite des travaux) indicateur 80%	6	6	100%	6	6	100%	8,1	Eau de bonne qualité
		553	Saint Aventin Gouron	Captage de Grange de Gouron		3	3	100%	3	3	100%	5,9	Eau de bonne qualité - Eau à caractère agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux
		559	Super Bagnères		A initier - indicateur 0%	7	7	100%	7	7	100%	1,8	Eau de bonne qualité - Eau à caractère agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux
15	Saint-Paul-d'Oueil	267	Saint Paul d'Oueil	Source de Hount Sacado	Arrêté préfectoral obtenu (nécessite acquisition foncière) indicateur 60%	5	4	80%	5	5	100%	7,1	Une non-conformité bactériologique observée en 2020. Le prélèvement de contrôle a confirmé le retour à la normale.
15	Salles-et-Pratviel	556	Salles et Pratviel	Sources sous le réservoir et les 7 moles	Arrêté préfectoral obtenu (nécessite acquisition foncière) indicateur 60%	5	5	100%	5	5	100%	3,0	Eau de bonne qualité - Eau à caractère agressive susceptible de favoriser la dissolution des métaux

15	Sode	270	Sode	Source de Bayle	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours - indicateur 20%	5	5	100%	5	5	100%	3,0	Une non-conformité bactériologique observée dans le cadre de l'autocontrôle de RESEAU ₃₁ a nécessité une restriction provisoire de l'usage alimentaire de l'eau, qui a pu être levée dès la confirmation du retour à la normale
15	Trébons-de-Luchon	271	Trébons de Luchon	Source de la Chiraouère	A initier - indicateur 0%	8	7	88%	8	8	100%	16,7	2 non-conformités bactériologiques observées dans le cadre de l'autocontrôle RESEAU ₃₁ ont nécessité une restriction provisoire de l'usage alimentaire de l'eau, qui a pu être levée dès la confirmation du retour à la normale
						63	1085	1057	97,4%	1085	1081	99,6%	

Indicateur avancement protection de la ressource



BILAN ANNUEL DE LA CAMPAGNE ANALYSES CVM 2020 - ARS

COMMUNE	CT	UDI	RESULTAT ANALYSE CVM (µg/l)	CONFORME/NON CONFORME NORME <0,5 µg/l
CAUBOUS	15	248-Caubous	<0,2	Conforme
CIRES	15	250-Cirès	<0,2	Conforme
VIEILLE-TOULOUSE	10	63-Usine Vieille Toulouse PSSE	<0,2	Conforme
MAZERES SUR SALAT	14	48-Mazères	<0,2	Conforme
MALVEZIE	14	113-Malvezie Génos	<0,2	Conforme
PALAMINY	12	729-Palaminy	<0,2	Conforme
RAZECUEILLE	14	549-Cazaril	<0,2	Conforme
SALEICH	14	286-Saleich	<0,2	Conforme
MONTAUBAN DE LUCHON	15	281-Montauban	<0,2	Conforme
VILLEMUR	3	107-SIE Villemur	<0,2	Conforme
CAZEAUX DE LARBOUST	15	526-Cazeaux village	<0,2	Conforme
SAINT AVENTIN	15	559-Superbagnères	<0,2	Conforme
BEZINS GARRAUX	15	243- Garraux	<0,2	Conforme
ONDES	1	51-Onds	<0,2	Conforme
GRENADE	1	228-Grenade	<0,2	Conforme
ASPET	14	515-Aspet Giret Micas Tachoire	<0,2	Conforme
SACCOURVIELLE	15	284-Saccourvielle	<0,2	Conforme
BOUTX	15	706-Soueilhan Portillon	<0,2	Conforme
BOUTX	15	706-Boutx Soueilhan Portillon	<0,2	Conforme
BAREN	15	241-Baren	<0,2	Conforme
ESTADENS	14	277-Estadens	<0,2	Conforme
MAZERES SUR SALAT	14	48-Mazères	<0,2	Conforme
SAINT-JULIEN	12	112-Lavelanet	<0,2	Conforme
PALAMINY	12	729-Palaminy	<0,2	Conforme
PORTET D'ASPET	14	547-Portet d'Aspet	<0,2	Conforme
LA SALVETAT ST GILLES	6	98-SMEA31 ouest Toulousain	<0,2	Conforme
ASPET	14	512-Aspet village	<0,2	Conforme
ASPET	14	515-Apet Giret Micas Tachoire	0,65	Non conforme
BOUTX	15	519-Boutx Mourtis	<0,2	Conforme
BOUTX	15	3029-Pales Rouge Ramonnet	<0,2	Conforme
GOUAUX DE LUCHON	15	255-Gouaux de Luchon	<0,2	Conforme
CHEIN-DESSUS	14	530-Chein Los Lamourere Bataille	<0,2	Conforme
MILHAS	14	722- Milhas Campas	<0,2	Conforme
VENDINE	9	96-Montagne Noire	<0,2	Conforme
SAINT-BEAT	15	115-Région St Béat	<0,2	Conforme
LABARTHE RIVIERE	14	116-Plaine de rivière	<0,2	Conforme
MELLES	15	540-Melles Labach	<0,2	Conforme
MARQUEFAVE	12	290-Marquefave	<0,2	Conforme
VENERQUE	8	3102-Venerque	<0,2	Conforme

VILLEMUR	3	107-SIE Villemur	<0,2	Conforme
MILHAS	14	723- Milhas Courneil	<0,2	Conforme
SODE	15	270-Sode		
ROUMENS	9	96-Montagne Noire	<0,2	Conforme
CHAUM	15	115-Région St Béat	<0,2	Conforme
BOURG D'OUAIL	15	245-Bourg d'Oueil	<0,2	Conforme
SACCOURVIELLE	15	284-Saccourvielle	<0,2	Conforme
ASPET	14	515-Apet Giret Micas Tachoire	0,9	Non conforme
ARGUT DESSOUS	15		<0,2	Conforme
CAZARIL LASPENES	15		<0,2	Conforme
GRENADE	1	228-Grenade	<0,2	Conforme
VIEILLE-TOULOUSE	10	63-Usine Vieille Toulouse PSSE	<0,2	Conforme
LA SALVETAT ST GILLES	6	98-SMEA31 ouest Toulousain	<0,2	Conforme
SAUVETERRE	14	287-Sauveterre	0,25	Conforme
ONDES	1	51-Ondes	<0,2	Conforme
VILLAUDRIC	2	60-Villaudric	<0,2	Conforme
POUBEAU	15		<0,2	Conforme
ANTIGNAC	15		<0,2	Conforme
PECHBUSQUE	10	63-Usine Vieille Toulouse PSSE	<0,2	Conforme
BENQUE DESSOUS ET DESSUS	15		<0,2	Conforme
ARLOS	15		<0,2	Conforme
ARBAS	14	733-Arbas	<0,2	Conforme
ASPET	14	512-Aspet village	<0,2	Conforme
PORTET D'ASPET	14	547-Portet d'Aspet	<0,2	Conforme

Le chlorure de vinyle monomère (CVM) dans l'eau peut être issu d'une contamination de la ressource.

Mais dans la majorité des cas, sa présence dans l'eau distribuée par les réseaux d'eau potable est liée à la migration de la molécule dans l'eau à partir de certaines canalisations en PVC.

En effet, la fabrication du PVC repose sur la polymérisation de CVM. A partir de 1980, l'introduction d'une nouvelle étape (le stripping) dans le processus de fabrication, a permis de diminuer considérablement la présence de CVM résiduel dans les canalisations en PVC

Une canalisation fabriquée après 1980 renferme moins de 1 mg de CVM par kg de PVC alors qu'une canalisation fabriquée entre 1970 et 1980 peut en renfermer jusqu'à 2000 fois plus.

Il est donc primordial d'identifier les canalisations à risque au sein des réseaux de distribution d'eau.

La limite de qualité du chlorure de vinyle dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0,5 µg/l au robinet du consommateur.

Conforme	< 0,2µg/l
Conforme	< 0,5µg/l
Conforme	= 0,5µg/l
Non conforme	> 0,5µg/l

% analyse CVM conforme en 2020 (<0,5 µg/l)	97%
% analyse CVM conforme en 2020 (<0,2 µg/l)	95%
% analyse CVM conforme en 2020 (comprise entre 0,2	2%
% analyse CVM conforme en 2020 (= 0,5µg/l)	0%
% analyse CVM non conforme en 2020 (>0,5µg/l)	3%

BILAN ANNUEL DE LA CAMPAGNE ANALYSES CVM 2020 - RESEAU₃₁

COMMUNE	CT	UDI	RESULTAT ANALYSE CVM (µg/l)	CONFORME/NON CONFORME NORME <0,5 µg/l	RECONTRÔLE SUITE NON CONFORMITE
GRENADE	1	228	<0,2	CONFORME	
			<0,2	CONFORME	
ONDES	1	51	<0,2	CONFORME	
			0,28	CONFORME	
VILLEMUR	3	107	<0,2	CONFORME	
			<0,2	CONFORME	
			<0,2	CONFORME	
			<0,2	CONFORME	
LA SALVETAT ST GILLES	6	98	<0,2	CONFORME	
			<0,2	CONFORME	
PLAISANCE DU TOUCH	6	98	<0,2	CONFORME	
			<0,2	CONFORME	
AURIAC SUR VENDINELLE	9	96	<0,2	CONFORME	
LANTA	9	96	<0,2	CONFORME	
MONTEGUT LAURAGAIS	9	96	<0,2	CONFORME	
VERFEIL	9	96	<0,2	CONFORME	
LAVELANET	12	112	<0,2	CONFORME	
			<0,2	CONFORME	
ST JULIEN	12	112	<0,2	CONFORME	
			<0,2	CONFORME	
CHEIN DESSUS	14	530-Bataille	<0,2	CONFORME	
ESTADENS	14	277	1	NON CONFORME	0,25µg/l
FRANCAZAL	14	278	<0,2	CONFORME	
LESTELLE DE ST MARTORY	14	279	<0,2	CONFORME	
MILHAS	14	721- Village	<0,2	CONFORME	
PORTET D'ASPET	14	547	<0,2	CONFORME	
RAZECUEILLE	14	1621- Teste Rouge	0,22	CONFORME	
SAUVETERRE	14	287	<0,2	CONFORME	
ARLOS	15	238	<0,2	CONFORME	
ARTIGUE	15	239	<0,2	CONFORME	
BOURG D'OUEIL	15	245	<0,2	CONFORME	
BOUTX LE MOURTIS	15	519	<0,2	CONFORME	
BILLIERE	15	244	<0,2	CONFORME	
CAUBOUS	15	248	<0,2	CONFORME	
CIERP GAUD	15	1721-Waterloo	<0,2	CONFORME	
		1721-Waterloo	<0,2	CONFORME	
GARIN	15	254	<0,2	CONFORME	
POUBEAU	15	266	<0,2	CONFORME	

COMMUNE	CT	UDI	RESULTAT ANALYSE CVM (µg/l)	CONFORME/NON CONFORME NORME <0,5 µg/l	RECONTRÔLE SUITE NON CONFORMITE
SODE	15	270	<0,2	CONFORME	
TREBONS DE LUCHON	15	271	0,89	NON CONFORME	08/09/2020 : 0,5 µg/l

CODE COULEUR:

Conforme	< 0,2µg/l
Conforme	< 0,5µg/l
Conforme	= 0,5µg/l
Non conforme	> 0,5µg/l

Depuis 2019, la Personne Responsable de la Production et Distribution d'Eau (PRPDE) est dans l'obligation de s'assurer qu'en tout point du réseau, l'eau distribuée ne comporte pas de Chlorure de Vinyle Monomère (C). Ainsi, depuis 2019, RESEAU₃₁ a:

- poursuivi le recensement des tronçons de réseau susceptibles de contenir du CVM résiduel risquant de migrer vers l'eau de consommation humaine, soit les tronçons en PCV réalisés avant 1980 avec temps de séjour > 2 jours
- mis en place des points de surveillance de la qualité de l'eau sur les tronçons de canalisation susceptibles d'être connus à risques ou inconnus
- mis en place un programme pluriannuel d'échantillonnage et d'analyse

COMMUNES	COMMISSION TERRITORIALE	DEMANDE DE BRANCHEMENT			TOTAL DDE BRCHT	CONTRÔLES DE RACCORDEMENT		
		A créer	D'office	Existant		CONFORME	NON CONFORME	TOTAL CONTROLES
ANTIGNAC	Région de Saint Béat - Luchonnais				0			0
ASPET	Saint Gaudinois	4			4	1	3	4
AURAGNE	Hers - Ariège	3		2	5	6		6
AURIAC-SUR-VENDINELLE	Sud Lauragais				0	1		1
AUTERIVE	Hers - Ariège	10		1	11	18	2	20
AVIGNONET-LAURAGAIS	Sud Lauragais	2		2	4	1		1
BAGNERES DE LUCHON	Région de Saint Béat - Luchonnais				0	1	1	2
BESSIERES	Tarn et Girou	11		1	12	6		6
BONDIGOUX	Région de Villemur			4	4			0
BOULOC	Coteaux de Saint - Jory et Frontonnais	4		6	10	6	1	7
BOURG D'OUAIL	Région de Saint Béat - Luchonnais	1			1			0
BOURG SAINT BERNARD	Sud Lauragais				0	1		1
BOUTX	Région de Saint Béat - Luchonnais				0			0
BUZET-SUR-TARN	Tarn et Girou	7		3	10	1	2	3
CADOURS	Vallée de la Save et coteaux de Cadours	1		3	4	2		2
CAIGNAC	Hers - Ariège				0			0
CALMONT	Hers - Ariège	11		1	12	3	1	4
CARAMAN	Sud Lauragais	9		2	11	1	1	2
CARBONNE	Val de Garonne et Volvestre	12	1	2	15	3	1	4
CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	Coteaux de Saint - Jory et Frontonnais	9		11	20	6		6
CAUJAC	Hers - Ariège				0			0
CAZEAUX DE LARBOUST	Région de Saint Béat - Luchonnais				0	8	20	28
CEPET	Coteaux de Saint - Jory et Frontonnais	3		6	9	4	1	5
CIER-DE-LUCHON	Région de Saint Béat - Luchonnais				0	5		5
CIERP-GAUD	Région de Saint Béat - Luchonnais	1			1		1	1
CINTEGABELLE	Hers - Ariège	1			1	3	1	4
CIRES	Région de Saint Béat - Luchonnais				0			0
DAUX	Vallée de la Save et coteaux de Cadours	7		4	11	1		1
DURFORT	Sud Lauragais				0	1	1	2
ESPERCE	Hers - Ariège	1		1	2			0
FONSORBES	Aussonnelle	8		5	13	8		8
FONTENILLES	Aussonnelle	10	1	3	14	4	1	5
FRONSAC	Région de Saint Béat - Luchonnais				0	1		1
FRONTON	Coteaux de Saint - Jory et Frontonnais				0		2	2
GAILLAC-TOULZA	Hers - Ariège				0			0
GARDOUCH	Hers - Ariège				0	4	2	6
GARGAS	Coteaux de Saint - Jory et Frontonnais	1		13	14	6		6
GEMIL	Tarn et Girou			13	13	1		1
GRAZAC	Hers - Ariège		2		2			0
GRENADE	Vallée de la Save et coteaux de Cadours	11		41	52	14	3	17
GREPIAC	Hers - Ariège	2			2	2		2
JUZES	Sud Lauragais	1	16		17	1		1
JUZET-D'IZAUT	Saint Gaudinois				0			0
LA MAGDELAINE-SUR-TARN	Région de Villemur	2		5	7	1		1
LA SALVETAT-SAINT-GILLES	Aussonnelle	7		6	13	20	6	26
LABARTHE-RIVIERE	Saint Gaudinois				0			0

COMMUNES	COMMISSION TERRITORIALE	DEMANDE DE BRANCHEMENT			TOTAL DDE BRCHT	CONTRÔLES DE RACCORDEMENT		
		A créer	D'office	Existant		CONFORME	NON CONFORME	TOTAL CONTROLES
LABASTIDE-SAINT-SERNIN	Coteaux de Saint - Jory et Frontonnais	6		1	7	2	2	4
LABRUYERE-DORSA	Hers - Ariège	2			2			0
LAFITTE-VIGORDANE	Coteaux du Touch				0	13	2	15
LAGARDE	Hers - Ariège				0			0
LAGRACE-DIEU	Hers - Ariège				0	2		2
LARRA	Vallée de la Save et coteaux de Cadours	1		1	2	1		1
LASSERRE-PRADERE	Vallée de la Save et coteaux de Cadours	3		2	5	2		2
LAUNAC	Vallée de la Save et coteaux de Cadours	3			3			0
LAVALETTE	Sud Lauragais			11	11			0
LE BURGAUD	Vallée de la Save et coteaux de Cadours	1		1	2			0
LE CABANIAL	Sud Lauragais			2	2			0
LE FOUSSERET	Coteaux du Touch	2			2	2	1	3
LE GRES	Vallée de la Save et coteaux de Cadours			1	1		1	1
LEVIGNAC	Vallée de la Save et coteaux de Cadours	2		5	7	3		3
LHERM	Coteaux du Touch	2			2			0
LUX	Sud Lauragais			1	1	1		1
MARIGNAC	Région de Saint Béat - Luchonnais	4			4	1		1
MARQUEFAVE	Val de Garonne et Volvestre				0	5	2	7
MAURESSAC	Hers - Ariège				0			0
MAUZAC	Val de Garonne et Volvestre	4			4			0
MAZERES-SUR-SALAT	Saint Gaudinois	3			3		1	1
MENVILLE	Vallée de la Save et coteaux de Cadours	1			1			0
MERVILLE	Vallée de la Save et coteaux de Cadours	8		30	38	31	4	35
MIREMONT	Hers - Ariège	12		2	14	10	3	13
MIREPOIX-SUR-TARN	Région de Villemur	2			2			0
MONDAVEZAN	Val de Garonne et Volvestre	1			1			0
MONTAIGUT-SUR-SAVE	Vallée de la Save et coteaux de Cadours	2		11	13	8	1	9
MONTASTRUC-LA-CONSEILLERE	Tarn et Girou	4		8	12	2	1	3
MONTAUBAN-DE-LUCHON	Région de Saint Béat - Luchonnais	1		2	3			0
MONTBERON	Tarn et Girou	2		8	10	1		1
MONTESQUIEU-LAURAGAIS	Hers - Ariège	1			1	1		1
MONTGEARD	Hers - Ariège	1			1			0
ONDES	Vallée de la Save et coteaux de Cadours	1		1	2	5		5
PALAMINY	Val de Garonne et Volvestre	2			2	2	1	3
PAULHAC	Tarn et Girou	1		5	6			0
PECHBONNIEU	Tarn et Girou	11		13	24	4		4
PEYSSIES	Coteaux du Touch	1		22	23			0
PLAISANCE-DU-TOUCH	Aussonnelle	31		23	54	24	7	31
PUYDANIEL	Hers - Ariège	2	14		16	1		1
REVEL	Sud Lauragais	21		5	26	132	18	150
RIEUMES	Coteaux du Touch	5	1	2	8	1	2	3
RIEUX-VOLVESTRE	Val de Garonne et Volvestre	3		3	6	4	6	10
ROQUESERIERE	Tarn et Girou			21	21			0
SAINTE-FOY-DE-PEYROLIERES	Aussonnelle	1			1			0
SAINTE-BERTRAND-DE-COMMINGES	Saint Gaudinois	1			1			0
SAINT-ELIX-LE-CHATEAU	Coteaux du Touch	1	39		40	5	3	8

COMMUNES	COMMISSION TERRITORIALE	DEMANDE DE BRANCHEMENT			TOTAL DDE BRCHT	CONTRÔLES DE RACCORDEMENT		
		A créer	D'office	Existant		CONFORME	NON CONFORME	TOTAL CONTROLES
SAINT-FELIX LAURAGAIS	Sud Lauragais	2			2			0
SAINT-GAUDENS	Saint Gaudinois	11			11	2		2
SAINT-PAUL-SUR-SAVE	Vallée de la Save et coteaux de Cadours	1		6	7	2	1	3
SAINT-PIERRE-DE-LAGES	Sud Lauragais			2	2	6		6
SAINT-SAUVEUR	Coteaux de Saint - Jory et Frontonnais	11		1	12	2		2
SALIES-DU-SALAT	Saint Gaudinois	1			1	3	5	8
SOREZE	Sud Lauragais	1			1			0
TARABEL	Sud Lauragais				0	1		1
THIL	Vallée de la Save et coteaux de Cadours				0			0
TOUTENS	Sud Lauragais			7	7	2		2
VACQUIERS	Coteaux de Saint - Jory et Frontonnais	5		5	10	4		4
VALENTINE	Saint Gaudinois	2			2			0
VALLEGUE	Sud Lauragais				0	1		1
VAUDREUILLE	Sud Lauragais			1	1	2	1	3
VERFEIL	Sud Lauragais	1		15	16	1	1	2
VILLARIES	Coteaux de Saint - Jory et Frontonnais	4		13	17	11		11
VILLAUDRIC	Coteaux de Saint - Jory et Frontonnais	2	4	2	8	2		2
VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS	Sud Lauragais	7		46	53	37	2	39
VILLEMATIER	Région de Villemur				0	7	3	10
VILLEMUR-SUR-TARN	Région de Villemur	2		20	22	8		8
VILLENEUVE-LES-BOULOC	Coteaux de Saint - Jory et Frontonnais	1		1	2	3		3
VILLENouvelle	Sud Lauragais			6	6	1		1
Total général		339	78	441	858	499	118	617

COMMUNES	COMMISSION TERRITORIALE	CONTRÔLES DE CONCEPTION			CONTRÔLE DE BONNE EXECUTION			CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT					TOTAL GENERAL
		CONFORME	NON CONFORME	TOTAL	INSTALLATION NE PRESENTANT PAS DE DEFAULT CONSTATE	INSTALLATION NON CONFORME	TOTAL	ABSENCE D'INSTALLATION	INSTALLATION NE PRESENTANT PAS DE DEFAULT CONSTATE	INSTALLATION NON CONFORME	INSTALLATION PRESENTANT DES DEFAULTS	TOTAL CBF	
AIGNES	Hers - Ariège	2		2			0			2		2	4
ALBIAC	Sud Lauragais	2		2			0			1		1	3
ARBAS	Saint Gaudinois	3		3	1		3			2		2	8
ARDIEGE	Saint Gaudinois	1		1	2	4	6			4		4	11
ARFONS	Sud Lauragais			0			0					0	0
ARGUT-DESSOUS	Région de Saint Béat - Luchonnais			0	1		1					0	1
ARLOS	Région de Saint Béat - Luchonnais	2		2			0			4		4	6
ARTIGUE	Région de Saint Béat - Luchonnais			0			0			2		2	2
ASPET	Saint Gaudinois	2		2	2	1	3	3		9		12	17
AURAGNE	Hers - Ariège	4		4	2		2					0	6
AURIAC-SUR-VENDINELLE	Sud Lauragais	1		1	1	2	3	2	1	5	1	9	13
AURIN	Sud Lauragais	2		2			0					0	2
AUSSEING	Saint Gaudinois	2		2	1		1			1		1	4
AUTERIVE	Hers - Ariège	8		8	2	2	4			4	1	5	17
AVIGNONET-LAURAGAIS	Sud Lauragais	4		4	2	4	6	1		3	1	5	15
BACHAS	Coteaux du Comminges									2		2	2
BACHOS	Région de Saint Béat - Luchonnais			0			0					0	0
BAGNERES-DE-LUCHON	Région de Saint Béat - Luchonnais			0			0	3		4	1	8	8
BARBAZAN	Saint Gaudinois	1		1		2	2			1		1	4
BAREN	Région de Saint Béat - Luchonnais			0			0					0	0
BAX	Val de Garonne et Volvestre			0			0					0	0
BEAUMONT-SUR-LEZE	Hers - Ariège	12		12	8	3	11		3	11		14	37
BEAUTEVILLE	Hers - Ariège			0			0		1	1		2	2
BEAUVILLE	Sud Lauragais	2		2		1	1			1		2	5
BELESTA EN LAURAGAIS	Sud Lauragais			0			0	1				1	1
BELLEGARDE-SAINTE-MARIE	Vallée de la Save et coteaux de Cadour	1		1	2	3	5			1		1	7
BELLESSERRE (81)	Sud Lauragais			0			0					0	0
BELLESSERRE	Vallée de la Save et coteaux de Cadour	6	1	7			0					0	7
BENQUE-DESSOUS-ET-DESSUS	Région de Saint Béat - Luchonnais	1		1	2		2					0	3
BESSIERES	Tarn et Girou	26	5	31	10	9	19			12	2	14	64
BEZINS-GARRAUX	Région de Saint Béat - Luchonnais	2		2	1		1				1	1	4
BILLIERE	Région de Saint Béat - Luchonnais	1		1			0					0	1
BINOS	Région de Saint Béat - Luchonnais	1	1	2			0	1				1	3
BLAN	Sud Lauragais	2		2			0			3	1	4	6
BONDIGOUX	Région de Villemur	5		5	2	1	3			2		2	10
BOULOC	Coteaux de Saint - Jory et Frontonnais	26	1	27	24	14	38	1	2	7	3	13	78
BOURG-D'OUAIL	Région de Saint Béat - Luchonnais			0			0					0	0
BOURG-SAINT-BERNARD	Sud Lauragais	4		4	4	5	9	1		1		2	15
BOUSSAN	Coteaux du Comminges	5		5	2	1	3					0	8
BOUTX	Région de Saint Béat - Luchonnais	3		3	2		2	3		2		5	10
BRAGAYRAC	Aussonnelle	2		2	2	1	3					3	8
BRETX	Vallée de la Save et coteaux de Cadour	14	3	17	10	5	15			4	2	6	38
BRIGNEMONT	Vallée de la Save et coteaux de Cadour	1		1			0			4		4	5
BURGALAYS	Région de Saint Béat - Luchonnais	3		3	2	1	3			1		1	7
BUZET-SUR-TARN	Tarn et Girou	17	1	18	11	9	20			7	2	9	47
CABANAC-SEGUENVILLE	Vallée de la Save et coteaux de Cadour	8	1	9	1		1					0	10
CADOURS	Vallée de la Save et coteaux de Cadour	5		5	3	1	4			2	1	3	12
CAHUZAC	Sud Lauragais	1		1	1	1	2			1		1	4
CAIGNAC	Hers - Ariège			0			0					0	0
CALMONT	Hers - Ariège	15		15	5	2	7			5	2	7	29
CAMBIAC	Sud Lauragais	3		3		1	1		1	1		2	6
CARAGOUDES	Sud Lauragais			0	2	1	3			1		1	4
CARAMAN	Sud Lauragais	6		6	2	1	3		2	2		4	13
CARBONNE	Val de Garonne et Volvestre	29	4	33	19	14	33		2	14	2	18	84
CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS	Coteaux de Saint - Jory et Frontonnais	40	3	43	17	27	44		3	17	3	23	110
CASTELNAU-PICAMPEAU	Coteaux du Touch	2		2	2	1	3	1		3	2	6	11
CATHERVIELLE	Région de Saint Béat - Luchonnais			0			0					0	0
CAUBIAC	Vallée de la Save et coteaux de Cadour	4		4	11	9	20		2	2	1	5	29
CAUBOUS	Région de Saint Béat - Luchonnais			0			0		1	1		2	2
CAUJAC	Hers - Ariège	4		4	2	1	3					0	7
CAZARIL-LASPENES	Région de Saint Béat - Luchonnais			0			0					0	0
CAZAUX-LAYRISSE	Région de Saint Béat - Luchonnais			0			0					0	0
CAZEAUX-DE-LARBOUST	Région de Saint Béat - Luchonnais	4		4	1		1					0	5
CEPET	Coteaux de Saint - Jory et Frontonnais	4		4	2	2	4			4		4	12
CESSALES	Sud Lauragais	6		6	1	1	2			1		1	9
CHAUM	Région de Saint Béat - Luchonnais	4		4	1	1	2	7	6	79	7	99	105
CHEIN-DESSUS	Saint Gaudinois	1		1	1		1			1		1	3
CIER-DE-LUCHON	Région de Saint Béat - Luchonnais	1		1			0			1	1	2	3
CIER-DE-RIVIERE	Saint Gaudinois		1	1	1		1			3		3	5
CIERP-GAUD	Région de Saint Béat - Luchonnais			0			0			2		2	2
CINTEGABELLE	Hers - Ariège	23		23	7	7	14	3	1	8		12	49
COX	Vallée de la Save et coteaux de Cadour	6		6	7		7			4		4	17
DAUX	Vallée de la Save et coteaux de Cadour	13	2	15	7	8	15		2	4		6	36
DRUDAS	Vallée de la Save et coteaux de Cadour	2		2	1	2	3			2		2	7
DURFORT	Sud Lauragais			0			0					0	0
EAUNES	Banlieue Sud Ouest	5	1	6	3	1	4			5		5	15

COMMUNES	COMMISSION TERRITORIALE	CONTRÔLES DE CONCEPTION			CONTRÔLE DE BONNE EXECUTION			CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT					TOTAL GENERAL
		CONFORME	NON CONFORME	TOTAL	INSTALLATION NE PRESENTANT PAS DE DEFAULT CONSTATE	INSTALLATION NON CONFORME	TOTAL	ABSENCE D'INSTALLATION	INSTALLATION NE PRESENTANT PAS DE DEFAULT CONSTATE	INSTALLATION NON CONFORME	INSTALLATION PRESENTANT DES DEFAULTS	TOTAL CBF	
EMPEAUX	Aussonnelle	7		7		1	1			2		2	10
ENCAUSSE-LES-THERMES	Saint Gaudinois			0			0			3		3	3
ESPERCE	Hers - Ariège	3		3	3		3			1		1	7
ESTADENS	Saint Gaudinois	1		1	2	1	3			4	1	5	9
ESTENOS	Région de Saint Béat - Luchonnais			0			0			2		2	2
EUP	Région de Saint Béat - Luchonnais			0			0	1		2	1	4	4
FALGA	Sud Lauragais	1		1		1	1			2		2	4
FOLCARDE	Sud Lauragais	2		2			0		1			1	3
FOS	Région de Saint Béat - Luchonnais	2	1	3	1		1	1	1	5		7	11
FRANCARVILLE	Sud Lauragais	4		4	2	3	5				1	1	10
FRONSAC	Région de Saint Béat - Luchonnais			0			0					0	0
FRONTIGNAN-DE-COMMINGES	Saint Gaudinois			0			0					0	0
FRONTON	Coteaux de Saint - Jory et Frontonnais	23		23	15	16	31		2	12	4	18	72
FROUZINS	Banlieue Sud Ouest	2	1	3			0					0	3
FUSTIGNAC	Coteaux du Touch	1		1			0					0	1
GAILLAC-TOULZA	Hers - Ariège	7		7	5	1	6		1	5	1	7	20
GALIE	Saint Gaudinois	1		1	1		1					0	2
GARAC	Vallée de la Save et coteaux de Cadour	1		1		1	1			1		1	3
GARDOUCH	Hers - Ariège	12		12	1	2	3			1		1	16
GARGAS	Coteaux de Saint - Jory et Frontonnais	11		11	3	5	8			3	1	4	23
GARIN	Région de Saint Béat - Luchonnais	2		2			0	1		1	1	3	5
GARREVAQUES	Sud Lauragais	3		3	1	2	3		1		1	2	8
GENOS	Saint Gaudinois			0			0			1		1	1
GIBEL	Hers - Ariège	5		5		1	1		1	1	2	4	10
GOUAUX-DE-LUCHON	Région de Saint Béat - Luchonnais	2		2			0			1		1	3
GOUTEVERNISSE	Val de Garonne et Volvestre	2		2	1		1		1	1		2	5
GRAZAC	Hers - Ariège	2		2			0					0	2
GRENADE	Vallée de la Save et coteaux de Cadour	18	4	22	8	7	15	1		6		7	44
GREPIAC	Hers - Ariège			0	1		1					0	1
GURAN	Région de Saint Béat - Luchonnais	1		1	1		2					0	3
HUOS	Saint Gaudinois	2		2	2		2	3		4	1	8	12
JURVIELLE	Région de Saint Béat - Luchonnais			0			1					0	1
JUZES	Sud Lauragais	1		1		3	3					0	4
JUZET-DE-LUCHON	Région de Saint Béat - Luchonnais	4		4	1		1			4		4	9
LA MAGDELAINE-SUR-TARN	Région de Villemur	6	2	8	4	4	8			6		6	22
LA SALVETAT-SAINT-GILLES	Aussonnelle			0			0					0	0
LABARTHE-INARD	Saint Gaudinois	9		9						1		1	1
LABARTHE-RIVIERE	Saint Gaudinois	9	1	10	2	3	5	3	1	11	1	16	31
LABARTHE-SUR-LEZE	Banlieue Sud Ouest	1		1	1	1	2			1		1	4
LABASTIDE-SAINT-SERNIN	Coteaux de Saint - Jory et Frontonnais	1		1			0			1		1	2
LABRUYERE-DORSA	Hers - Ariège			0			0					0	0
LAGARDE	Hers - Ariège	3		3	5		5					0	8
LAGARDELLE-SUR-LEZE	Banlieue Sud Ouest	9		9	4		4		1	2	2	5	18
LAGRACE-DIEU	Hers - Ariège			0			0			1		1	1
LAGRAULET-SAINT-NICOLAS	Vallée de la Save et coteaux de Cadours			0	1		1		2	4	1	7	8
LAMASQUERE	Banlieue Sud Ouest	3		3	4	2	6			2		2	11
LANDORTHE	Saint Gaudinois	7		7	2	2	4	1		11		12	23
LANTA	Sud Lauragais	6		6	5	3	8		2	3		5	19
LAREOLE	Vallée de la Save et coteaux de Cadours			0			0	1				1	1
LARRA	Vallée de la Save et coteaux de Cadour	19	2	21	20	8	28		2	8	3	13	62
LASSERRE-PRADERE	Vallée de la Save et coteaux de Cadour	8		8	1	2	3		1	2		3	14
LAUNAC	Vallée de la Save et coteaux de Cadour	2		2	2	1	3			3		3	8
LAVALETTE	Sud Lauragais	1		1		1	1		2	1	1	4	6
LAVELANET-DE-COMMINGES	Val de Garonne et Volvestre	3		3	4	1	5		1	5		6	14
LAYRAC-SUR-TARN	Région de Villemur	1		1	1	1	2			2		2	5
LE BORN	Région de Villemur	12		12	2	1	3	1		3	1	5	20
LE BURGAUD	Vallée de la Save et coteaux de Cadour	2		2			0	1		1		2	4
LE CABANIAL	Sud Lauragais	3		3			2					0	5
LE CASTERA	Vallée de la Save et coteaux de Cadour	6	1	7	4	1	5			1		1	13
LE FAGET	Sud Lauragais	3		3	1		1			3	1	4	8
LE FAUGA	Val de Garonne et Volvestre	23	4	27	6	4	10	1	1	4	2	8	45
LE FOUSSERET	Coteaux du Touch	2	1	3	1		1	1	3	6		10	14
LE GRES	Vallée de la Save et coteaux de Cadours			0	1	2	3					0	3
LE VAUX	Sud Lauragais	1		1		1	1		1	2		3	5
LE VERNET	Banlieue Sud Ouest	1	1	2			1			1		1	4
LEGE	Région de Saint Béat - Luchonnais							1				1	1
LEGUEVIN	Aussonnelle	9	2	11	11	2	13			5		5	29
LEMPAUT	Sud Lauragais	3	1	4	2		2	1		1		2	8
LES CAMMAZES	Sud Lauragais			0			0			1		1	1
LESTELLE-DE-SAINT-MARTORY	Saint Gaudinois	2		2	1		1		1	2		3	6
LEVIGNAC	Vallée de la Save et coteaux de Cadour	12	1	13	8	3	11			5	1	6	30
LHERM	Coteaux du Touch	18		18	3	5	8	1	5	4	1	11	37
LOUBENS-LAURAGAIS	Sud Lauragais	3		3	1		1			3	1	4	8
LOURDE	Saint Gaudinois	3		3			0	1	1	3		5	8
LUSCAN	Saint Gaudinois									1		1	1
LUX	Sud Lauragais	7		7			0					0	7

COMMUNES	COMMISSION TERRITORIALE	CONTRÔLES DE CONCEPTION			CONTRÔLE DE BONNE EXECUTION			CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT					TOTAL GENERAL
		CONFORME	NON CONFORME	TOTAL	INSTALLATION NE PRESENTANT PAS DE DEFAULT CONSTATE	INSTALLATION NON CONFORME	TOTAL	ABSENCE D'INSTALLATION	INSTALLATION NE PRESENTANT PAS DE DEFAULT CONSTATE	INSTALLATION NON CONFORME	INSTALLATION PRESENTANT DES DEFAULTS	TOTAL CBF	
MALVEZIE	Saint Gaudinois			0			0		1	1		2	2
MANCIOUX	Saint Gaudinois	1		1	1		2		1	1		2	5
MARIGNAC	Saint Gaudinois								1		1	2	2
MARLIAC	Hers - Ariège			0	1		1					0	1
MARQUEFAVE	Val de Garonne et Volvestre	11		11	4	1	5	1	1	5	1	8	24
MARTRES-DE-RIVIERE	Saint Gaudinois	4	1	5	7	4	11		1	4		5	21
MASCARVILLE	Sud Lauragais	1		1	2	2	4			1		1	6
MAURAN	Val de Garonne et Volvestre			0			0			3		3	3
MAUREMONT	Sud Lauragais	1		1			0			2		2	3
MAURENS	Sud Lauragais	1		1	1	1	2	2				2	5
MAURESSAC	Hers - Ariège	1		1	1	1	2					0	3
MAUREVILLE	Sud Lauragais	3		3	2	1	3			1		1	7
MAUVAISIN	Hers - Ariège	1		1			0			1		1	2
MAUZAC	Val de Garonne et Volvestre	5		5	4		4		1	4		5	14
MAYREGNE	Région de Saint Bât - Luchonnais	2		2			0			1		1	3
MAZERES-SUR-SALAT	Saint Gaudinois	1		1	1		1	2				2	4
MELLES	Région de Saint Bât - Luchonnais			0	1		1		1	5	1	7	8
MENVILLE	Vallée de la Save et coteaux de Cadour	3		3	2	2	4		2	1		3	10
MERENVIELLE	Vallée de la Save et coteaux de Cadour	4		4	5	1	6			4		4	14
MERVILLE	Vallée de la Save et coteaux de Cadour	19	2	21	14	7	21	1	2	9	1	13	55
MILHAS	Saint Gaudinois			0			0			1		1	1
MIREMONT	Hers - Ariège	6		6	1		1	1		1		2	9
MIREPOIX-SUR-TARN	Région de Villemur	13		13	10	6	16	1		2		4	33
MONESTROL	Hers - Ariège			0			0					0	0
MONTAIGUT-SUR-SAVE	Vallée de la Save et coteaux de Cadour	6		6	4	5	9	1	1	7	1	10	25
MONTAUBAN-DE-LUCHON	Région de Saint Bât - Luchonnais	1		1	1	1	2	1	1	2		4	7
MONTBERON	Tarn et Girou	11		11	2	3	5		1	4	2	7	23
MONTCLAR-LAURAGAIS	Hers - Ariège	1		1	1	1	2		1			1	4
MONTGUT-LAURAGAIS	Sud Lauragais			0			0			1		1	1
MONTESQUIEU-LAURAGAIS	Hers - Ariège	7	1	8	1		1		1	6	1	8	17
MONTGAILLARD-LAURAGAIS	Sud Lauragais			0			0		1	1	2	4	4
MONTGEARD	Hers - Ariège	5	2	7	1	3	4			2	1	3	14
MONTGEY	Sud Lauragais	2		2			0			1		1	3
MONTOULIEU-SAINT-BERNARD	Coteaux du Comminges	1		1	3	2	5	1		2	1	4	10
MOURVILLES-BASSES	Sud Lauragais	4		4			0			1		1	5
MOURVILLES-HAUTES	Sud Lauragais	1		1	1	1	2			3		3	6
NAILLOUX	Hers - Ariège	11		11	7		7		1	3		4	22
NOE	Val de Garonne et Volvestre	16	2	18	8	3	11		1	4		5	34
NOGARET	Sud Lauragais	1		1			0					0	1
ONDES	Vallée de la Save et coteaux de Cadour	2		2		1	1			2		2	5
OO	Région de Saint Bât - Luchonnais			0			0			1		1	1
ORE	Saint Gaudinois	1		1	1		1	2		1		3	5
PALAMINY	Val de Garonne et Volvestre			0			0			1		1	1
PALLEVILLE	Sud Lauragais			0		1	1			1		1	2
PECHBONNIEU	Tarn et Girou	2		2			0					0	2
PELLEPORT	Vallée de la Save et coteaux de Cadour	4	1	5	4	2	6			7	1	8	19
PINSAGUEL	Banlieue Sud Ouest	1		1			0	2		2		4	5
PINS-JUSTARET	Banlieue Sud Ouest			0			0			1		1	1
PLAISANCE-DU-TOUCH	Aussonnelle	6		6	3		3			1		1	10
POINTIS-DE-RIVIERE	Saint Gaudinois	6		6	2	2	4	1		6		7	17
POINTIS-INARD	Saint Gaudinois	2	1	3	1	2	3			3		3	9
PORTET-D'ASPET	Saint Gaudinois	1		1			0	2		4		6	7
PORTET-SUR-GARONNE	Banlieue Sud Ouest	1		1	1		1	1			1	2	4
POUBEAU	Région de Saint Bât - Luchonnais	1		1	1		1	1		1		2	4
POUDIS	Sud Lauragais			0			0		2	3		5	5
POUY-DE-TOUGES	Coteaux du Touch	3		3	2	2	4			1	1	2	9
PRESERVILLE	Sud Lauragais	1		1	1	1	2			2	3	5	8
PRUNET	Sud Lauragais									2		2	2
PUECHOURSI	Sud Lauragais	2		2	2	2	4			1		1	7
PUYDANIEL	Hers - Ariège	1	1	2	1		1		1			1	4
PUYSEGUR	Vallée de la Save et coteaux de Cadours		1	1	1	2	3	1		2	1	4	8
RAZECUEILLE	Saint Gaudinois			0			0					0	0
RENNEVILLE	Hers - Ariège	3		3	1	1	2			4		4	9
REVEL	Sud Lauragais	10	2	12	2	5	7		2	4	1	7	26
RIEUMAJOU	Sud Lauragais			0	1		1			1		1	2
RIEUMES	Coteaux du Touch	14		14	9	2	11			3	1	4	29
RIEUX-VOLVESTRE	Val de Garonne et Volvestre	13	2	15	3	2	5	4	1	10		15	35
ROQUES-SUR-GARONNE	Banlieue Sud Ouest			0			0					0	0
ROUMENS	Sud Lauragais	2		2	2		2			1		1	5
SACCCOURVIELLE	Région de Saint Bât - Luchonnais	1		1		1	1					0	2
SAINT-AMANCET	Sud Lauragais			0			0					0	0
SAINT-ANDRE	Coteaux du Comminges	4	1	5	3	2	5		1	2		3	13
SAINT-ARAILLE	Coteaux du Comminges	1		1	2		2					0	3
SAINT-AVENTIN	Région de Saint Bât - Luchonnais	2		2	2		2	2		1		3	7
SAINT-BEAT-LEZ	Région de Saint Bât - Luchonnais	4		4	3		3	5		9		14	21
SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES	Saint Gaudinois	2		2			0					0	2

COMMUNES	COMMISSION TERRITORIALE	CONTRÔLES DE CONCEPTION			CONTRÔLE DE BONNE EXECUTION			CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT					TOTAL GENERAL
		CONFORME	NON CONFORME	TOTAL	INSTALLATION NE PRESENTANT PAS DE DEFAULT CONSTATE	INSTALLATION NON CONFORME	TOTAL	ABSENCE D'INSTALLATION	INSTALLATION NE PRESENTANT PAS DE DEFAULT CONSTATE	INSTALLATION NON CONFORME	INSTALLATION PRESENTANT DES DEFAULTS	TOTAL CBF	
SAINT-CEZERT	Vallée de la Save et coteaux de Cadour	2		2	2	1	3			2		2	7
SAINTE-FOY-D'AIGREFEUILLE	Sud Lauragais	1		1	3	1	4			1		1	6
SAINTE-LIVRADE	Vallée de la Save et coteaux de Cadour	2		2	1	1	2					0	4
SAINT-ELIX-SEGLAN	Coteaux du Comminges			0			0					0	0
SAINT-FELIX LAURAGAIS	Sud Lauragais	5		5	4	4	8	1		9		10	23
SAINT-GAUDENS	Saint Gaudinois	4		4	2	4	6			12		12	22
SAINT-GERMIER	Sud Lauragais	4		4			0					0	4
SAINT-JEAN-LHERM	Tarn et Girou	10		10	6	1	7			2		2	19
SAINT-JULIA	Sud Lauragais			0	1	1	2			4	1	5	7
SAINT-JULIEN-SUR-GARONNE	Val de Garonne et Volvestre	5	1	6	3	2	5			12	2	14	25
SAINT-LEON	Hers - Ariège	3		3	4		4					0	7
SAINT-MARCEL-PAULEL	Sud Lauragais	9		9	5	3	8		1	1		2	19
SAINT-MICHEL	Val de Garonne et Volvestre	2		2	2		2	1		2		3	7
SAINT-PAUL-D'OUAIL	Région de Saint Béat - Luchonnais	1	1	2			0					0	2
SAINT-PAUL-SUR-SAVE	Vallée de la Save et coteaux de Cadours			0			0					0	0
SAINT-PIERRE-DE-LAGES	Sud Lauragais	2	1	3	1	1	2		1			1	6
SAINT-SAUVEUR	Coteaux de Saint - Jory et Frontonnais	4	1	5	2	5	7		1	4	1	6	18
SAINT-VINCENT	Sud Lauragais	1	2	3		1	1					0	4
SALEICH	Saint Gaudinois	2		2			0					0	2
SALIES-DU-SALAT	Saint Gaudinois			0			0			2		2	2
SALLES-ET-PRATVIEL	Région de Saint Béat - Luchonnais	1		1			0			1		1	2
SAUBENS	Banlieue Sud Ouest	6	1	7	4	1	5		1	1		2	14
SAUSSENS	Sud Lauragais	2		2		1	1			2		2	5
SAUVETERRE-DE-COMMINGES	Saint Gaudinois	6	1	7	4		4	1		8		9	20
SEGREVILLE	Sud Lauragais	3		3	2		2					0	5
SEYRE	Hers - Ariège	1		1	1		1					0	2
SEYSSES	Banlieue Sud Ouest	16	1	17	13	7	20		3	8	2	13	50
SIGNAC	Région de Saint Béat - Luchonnais			0			0					0	0
SODE	Région de Saint Béat - Luchonnais			0		1	1					0	1
SOREZE	Sud Lauragais	7		7	2	4	6			8		8	21
TARABEL	Sud Lauragais	4		4	3		3	1		1		2	9
THIL	Vallée de la Save et coteaux de Cadour	2		2	3		3			3		3	8
TOUTENS	Sud Lauragais	2		2	2	4	6			2		2	10
TREBONS-DE-LUCHON	Région de Saint Béat - Luchonnais			0			0					0	0
TREBONS-SUR-LA-GRASSE	Sud Lauragais	5		5	5		5			2		2	12
VACQUIERS	Coteaux de Saint - Jory et Frontonnais	8		8	6	5	11			1		1	20
VALENTINE	Saint Gaudinois	2	1	3		1	1			3		3	7
VALLEGUE	Sud Lauragais			0			0					0	0
VALLESVILLES	Sud Lauragais	10		10	6	1	7			2	1	3	20
VAUDREUILLE	Sud Lauragais									1		1	1
VENDINE	Sud Lauragais	3		3	2		2		1	2	1	4	9
VENERQUE	Banlieue Sud Ouest	4		4	6	1	7	1		2		3	14
VIEILLEVIGNE	Hers - Ariège	1		1	2	1	3	1		12	1	14	18
VIGNAUX	Vallée de la Save et coteaux de Cadour	1		1	3		3			1		1	5
VILLARIES	Coteaux de Saint - Jory et Frontonnais	7		7	6	3	9			3		3	19
VILLATE	Banlieue Sud Ouest			0			0					0	0
VILLAUDRIC	Coteaux de Saint - Jory et Frontonnais	7		7	4	2	6	1	1	6	2	10	23
VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS	Sud Lauragais			0		1	1	1		2		3	4
VILLEMATIER	Région de Villemur	15	5	20	7	8	15		1	7		8	43
VILLEMUR-SUR-TARN	Région de Villemur	8		8	7	3	10	1	1	11	3	16	34
VILLENEUVE-LES-BOULOC	Coteaux de Saint - Jory et Frontonnais	6		6	7	11	18		2	3	1	6	30
VILLENOUVELLE	Sud Lauragais	2		2	2	2	2			3		3	7
Total général		1092	78	1161	603	404	1007	88	100	745	100	1033	3201

94%

60%

18%

CT	Nom de la collectivité	Nom de la station d'épuration	Capacité nominale (en EH)	Filière de traitement des eaux usées	Quantité de boues évacuées (TMS)	Indice performance des boues	Charge moyenne annuelle en DBO5 (en EH)	Nombre annuel de bilans d'autosurveillance	Indice de performance des équipements d'épuration	m3 ou tonnes de boue brute évacuées	Unité (m3 ou T)	Type de valorisation	Surcoût boue COVID	Commentaires	Déchets de dégrillage (T)	Sable (T)	Graisses (T)	KW
1	Brignemont	BRIGNEMONT	120	Lits plantés de roseaux	0,00	-	38	0	-						0,00	0,00	0,00	0
1	Le Burgaud	LE BURGAUD	400	Lit bactérien forte charge	1,54	100%	167	0	-	96	m3	COVID 19-Transfert vers station de Grenade	1 739,28 €	Pas de bilan en 2020 - Station en non-conformité récurrente DDT31 (2021)	0,60	0,00	0,00	13 296
1	Cadours	CADOURS	1 500	Boue activée faible charge	0,00	-	1 060	2	100%			Traitement des boues par Lits Plantés de Roseaux - Vidange réalisée en 2017 et 2018		Eaux parasites importantes - Graisses en quantité importante	0,30	0,00	44,60	82 774
1	Le Castéra	LE CASTERA	250	Lits plantés de roseaux+zone de rejet	0,00	-	16	0	-					Problème d'étanchéité entraînant écoulement dans le champ voisin	0,05	0,00	0,00	0
1	Daux	DAUX	1 900	Boue activée faible charge + traitement azote et	23,81	100%	1 178	2	100%	312 68,2	m3 T	Epandage liquide Boue non COVID Déshydratation mobile et compostage boue Covid	23 870,09 €	Eaux parasites importantes	0,60	9,15	27,70	109 258
1	Grenade	GRENADE 2	16 617	Boue activée faible charge + traitement azote et phosphore	198,57	100%	7 067	24	100%	456 606	m3 T	Epandage pateux des boues non COVID Compostage boues COVID	25 832,29 €	Réception boue COVID des sttaions de THIL pour 112 m3 soit 1,7T de MS et du BURGAUD pour 96 m3 soit 1,5 T de MS - Transfert des boues du silo de DAUX dans silo de Grenade pour déshydratation mobile et compostage - Mise en place diagnostic permanent reseau de collecte à mettre en place	3,90	43,20	36,75	862 581
1	Le Grès	LE GRES	250	Lits plantés de roseaux	0,00	-	110	0	-					Pas de bilan en 2020 - Station en non-conformité récurrente DDT31 (2021)	0,00	0,00	0,00	3 253
1	Laréole	LAREOLE	200	Filtre à zéolithe	0,00	-	16	0	-	0	m3	Dépotage Matières de vidange vers usine de Ginestous ou de Grenade		Station réhabilitée	0,00	0,00	0,00	0
1	Launac	LAUNAC-2	1 700	Boue activée faible charge	0,00	-	883	1	100%	0	T	Compostage		Nouvelle station de 1700 EH mise en service en aout 2020 - Quantité d'eaux parasites importante	0,00	0,00	0,00	34 908
1	Lévigac	LEVIGNAC	2 500	Boue activée faible charge + traitement azote et phosphore	40,80	100%	1 692	12	100%	203	T	Compostage		Réception des boues COVID de MONTAIGUT SUR SAVE pour 584 m3 soi 9,9 T de MS Eaux parasites importantes - Mise en place diagnostic permanent reseau de collecte à mettre en place avant fin 2024	1,20	9,65	43,30	149 146
1	Menville	MENVILLE	500	Lits plantés de roseaux	0,00	-	240	0	-					Curage lits primaires à prévoir	0,00	1,10	0,00	10 858
1	Menville	MENVILLE (extension)	7 000	Boue activée faible charge + traitement azote et	64,94	100%	3 083	12	100%	840 203	m3 T	Epandage liquide Boue non COVID Déshydratation mobile et compostage boue Covid	19 794,73 €	Eaux parasites en quantité importantes - Mise en place diagnostic permanent reseau de collecte à mettre en place avant fin 2024	1,30	48,60	24,60	312 732
1		MENVILLE (SECTEUR DUROUS)	200	Lit bactérien et lits plantés de roseaux	0,00	-	133	0	-					Station en nette surcharge hydraulique -Filtres plantés saturées -Surplus de pompées et envoyé dans cours d'eau - Courrier DDT31 (2021)	0,00	24,25	0,00	12 736
1	Montaigut-sur-Save	MONTAIGUT SUR SAVE	750	Boue activée faible charge	9,90	100%	1 040	1	100%	584	m3	Transfert vers LEVIGNAC	17 441,56 €	Une partie des effluents devraient être délestés sur la STEU de Saint Paul sur Save station en surcharge hydraulique lors d'épisodes pluvieux	1,00	7,80	18,50	35 802
1	Saint-Paul-sur-Save	SAINT PAUL SUR SAVE	2 000	Boue activée faible charge + traitement azote et phosphore	17,80	100%	1 083	12	92%	101	T	Déshydratation mobile et compostage boue COVID	25 209,33 €	Eaux parasites en quantité importante - Mise en place diagnostic permanent reseau de collecte à mettre en place avant fin 2024	1,00	7,80	18,50	116 431
1	Thil	THIL	600	Lit bactérien forte charge	1,68	100%	443	4	100%	112	m3	Transfert vers LEVIGNAC - Boue COVID	2 679,79 €	suite à la demande de la DDT31 de réaliser 4 bilans en 2020 pour estimation de la charge entrée, la collectivité n'aura pas des mesures conservatoires au niveau urbanisme	0,40	4,10	21,05	11 999
1	Larra	LARRA	1 400	Boue activée faible charge (400EH) et lits plantés de roseaux (900 EH)	0,00	100%	767	2	50,0%	0	m3				0,05	0,00	0,00	31 405
2	Cépet et Labastide Saint-Sernin	CEPET (SITEC)	5 317	Boue activée faible charge + traitement azote et phosphore	0,00	-	2 317	12	91,7%	0	T			Station recevant énormément d'eaux parasites En 2021 trois LPR seront vidés les boues seront hygiénisées par chaulage Mise en place diagnostic permanent reseau de collecte à mettre en place avant fin 2024 Contrôle DDT31 de décembre Non conforme	2,40	0,00	55,00	183 530
2	Bouloc	BOULOC	2 500	Boue activée faible charge + traitement azote et	16,90	100%	1 547	12	100,0%	89	T	Boue transférées dans silo de CASTELNAU pour déshydratation mobile et Compostage Boue COVID	20 769,05 €	Eaux parasites en quantité imprtante Mise en place diagnostic permanent reseau de collecte à mettre en place avant fin 2024	3,00	19,50	9,80	166 553
2	Castelnau-d'Estrétefonds	CASTELNAU D'ESTRETEFONDS	9 950	Boue activée faible charge + traitement azote et phosphore	126,90	100%	3 667	12	100,0%	1140 425	m3 T	Epandage liquide boue non COVID Compostage boue COVID	7 874,67 €	Station recevant énormément d'eaux parasites Suivi milieux réalisé sur l'hers Mise en place diagnostic permanent reseau de collecte à mettre en place avant fin 2024	3,30	24,10	41,45	444 981
2	Fronton	FRONTON 2	8 500	Boue activée faible charge + traitement azote et	60,70	100%	3 162	12	100%	327	T	Compostage-Boue COVID et Non COVID		Station recevant énormément d'eaux parasites Mise en place diagnostic permanent reseau de collecte à mettre en place avant fin 2024	6,10	8,00	20,70	339 413
2	Gargas	GARGAS	350	Lits plantés de roseaux	0,00	-	43	1	100%			Lit Planté de Roseaux		Problème pH bas en sortie staion station très peu chargée	0,00	0,00	0,00	251
2	Saint-Sauveur	SAINT SAUVEUR 2	2 700	Boue activée faible charge + traitement azote et phosphore+ZRV	17,90	100%	965	12	92%	19,9	T	Vidange du stockage boue séchées et Compostage boue COVID		Mise en place diagnostic permanent reseau de collecte à mettre en place avant fin 2024 Suivi milieux réalisé sur le Girou	1,50	0,00	11,40	82 021
2	Vacquiers	VACQUIERS 1	500	Lit bactérien forte charge	2,28	100%	337	1	0%	34,5	m3	Transfert boue COVID en tête de staion de VILLEMUR sur Tarn		Station en non-conformité récurrente DDT31 (2021)	0,70	0,00	0,00	13 293
2		VACQUIERS 2	500	Lits plantés de roseaux	0	-	154	0	-			Lit Planté de Roseaux		Impossibilité de réailser un bilan en 2020 car chasse d'alimentation des filtres en panne Station en non-conformité récurrente DDT31 (2021)	0,60	0,00	0,00	0
2	Villariès	VILLARIES	1 000	Lits plantés de roseaux	0,00	-	228	2	100%			Lit Planté de Roseaux		Station très peu chargée	0,30	0,00	0,00	2 873
2	Villaudric	VILLAUDRIC	600	Filtres à Sable	2,83	100	483	1	100%	55	m3	Transfert boue COVID en tête de station de VILLEMUR sur Tarn	3 213,31 €	Problème de dimmensionnement des pompes de relevage et recyclage entraînant des départs de boue vers lme milieux naturel Station en non-conformité récurrente DDT31 (2021)	0,00	12,60	13,00	4 384
2	Villeneuve-lès-Bouloc	VILLENEUVE LES BOULOC	1 000	Boue activée faible charge	6,70	100%	950	1	100%	35,4	T	Boue transférées dans silo de CASTELNAU pour déshydratation mobile et Compostage Boue COVID	10 110,48 €	Arrivée d'effluent très chargés (Dépotage sauvage?)	2,40	11,15	0,00	90 217
3	Bondigoux	BONDIGOUX	400	lits plantés de roseaux	0,00	-	133	0	-	0	T	Lit Planté de Roseaux		Dépassement de la concentration en NH4 impossibilité de répondre à du NTK< 15 mg/l et NH4< 6mg/l Station en non-conformité récurrente DDT31 (2021)	0,00	0,00	0,00	1 314
3	Le Born	LE BORN	67	lits plantés de roseaux	0,00	-	5	1	100%	0	T	Lit Planté de Roseaux		Station très peu chargée	0,00	0,00	0,00	0
3	La Magdelaine-sur-Tarn	LA MAGDELAINE SUR TARN	700	Biodisques	1 2,5	100%	333	1	0%	48 108	m3 m3	Epandage boue liquide boue nn COVID Transfert vers station de Bessièeres PALMOLA boue	1 505,79 €	Dépassement de la concentration en NTK - Pompe de recirculation des boues trop importante Plusieurs détails techniques à régler avec le constructeur	0,40	6,00	0,00	28 255
3	Mirepoix-sur-Tarn	MIREPOIX SUR TARN	750	lits plantés de roseaux	0,00	-	303	1	0%	0	m3	Lit Planté de Roseaux		Dépassement de la concentration en NTK - Station en non-conformité récurrente DDT31 (2021)	1,00	0,00	0,00	44 672
3	Villemur-sur-Tarn	VILLEMUR Terme	200	lits plantés de roseaux+ZRV	0,00	-	75	1	0%	0	m3	Lit Planté de Roseaux		Non-conformité due à la mise en charge du canal de comptage du fait d'un problème d'altimétrie du fil d'eau	0,00	0,00	0,00	164
		VILLEMUR SUR TARN-2	7 000	Boue activée faible charge	64,00	100%	3 183	12	100%	324	T	Compostage-Boue COVID et Non COVID		Eaux parasites importantes Réception n tête de station des boues de VILLAUDRIC et de VACQUIERS 1 Mise en place diagnostic permanent reseau de collecte à mettre en place avant fin 2024	2,25	1,80	14,80	242 944
		BESSIERES (Turques)	200	Filtres à sable	1,24	100%	67	1	100%	31	m3	Transfert à la STEU de Bessièeres Palmola			0,00	0,00	0,00	6 674

4	Bessières	BESSIERES (PALMOLA)	1 000	SBR	0,00	-	325	2	100%	0	T	Pas de vidange du séchage solaire en 2020		Recoit les boues de BESSIERES TURQUES et de BESSIERES VILLE	2,60	0,00	0,00	258 548
		BESSIERES (COMMUNALE)	4 000	Boue activée faible charge + traitement azote et	25,30	100%	1 817	12	100%	1044	m3	Transfert vers STEP Palomla		Eaux parasites en quantité importante Mise en place diagnostic permanent reseau de collecte à mettre en place avant fin 2024	4,20	0,00	0,00	176 934
4	Buzet-sur-Tarn	BUZET (COMMUNALE2)	1 700	Boue activée faible charge	14,58	100%	1 183	2	100%	96 224 63	m3 m3 T	Transfert en tête sttaion de MONTASTRUC Epdandage liquide Transfert vers silo de CASTELNAU+déshydratation mobile et compostage	22 433,03 €	Staton proche de sa capacité nominale il faudrait remplacer les poches à boues par silo béton	3,90	5,20	0,00	145 472
		BUZET SUR TARN (LUQUETS)	150	Disques biologiques	0,80	100%	192	0	-	20	m3	Dépotage des Matières de Vidange vers GINESTOUS			0,00	0,00	0,00	2 919
4		GEMIL	150	Filtres à sable	1,85	100%	158	0	-	46	m3	Dépotage des Matières de Vidange vers GINESTOUS		Etude s ur nouvelle unité de traitement en cours	0,00	0,00	0,00	
4	Montastruc-la-Conseillère	MONTASTRUC LA CONSEILLERE	5 700	Boue activée faible charge	42,20	100%	2 075	12	100%	200	T	Compostage boue COVID et Non COVID		Eaux parasites en quantité importante Mise en place diagnostic permanent reseau de collecte à mettre en place avant fin 2024	1,30	2,45	13,90	-
4	Montberon	MONTBERON 3	4 000	Boue activée faible charge + traitement azote et	60,40	100%	2 767	12	100%	370	T	Déshydratation mobile et compostage boue COVID	56 683,71 €	Eaux parasites en quantité importante Mise en place diagnostic permanent reseau de collecte à mettre en place avant fin 2024	3,00	0,00	0,00	180 257
4	Paulhac	PAULHAC	300	Filtres à sable	0,52	100%	317	0	-	12,5	m3	Dépotage des Matières de Vidange vers GINESTOUS		Etudes en cours pour nouvelle unité de traitement	0,00	0,00	13,40	17 389
4	Pechbonnieu	PECHBONNIEU	6 500	Boue activée faible charge +	40,70	100%	3 533	12	100%	300	T	Compostage boue COVID	22 456,69 €	Eaux parasites en quantité importante	3,30	3,80	22,30	339 491
4	Roquesérière	ROQUESERIERE	200	Lits plantés de roseaux+ZRV	0,00	-	78	0	-	0	T	Lit Planté de Roseaux		Réseau neuf mais eaux parasites importantes	0,00	0,00	0,00	3 292
6	Fonsorbes	FONSORBES (LA BOURDETTE)	9 000	Boue activée faible charge + traitement azote et phosphore	60,20	100%	6 140	12	100%	363	T	Compostage boue COVID et Non COVID		Séxhage solaire non utilisé Mise en place diagnostic permanent reseau de collecte à mettre en place avant fin 2024' Eau paraistes en qté importante suivi milieu réalisé sur le Merdfagnon et le Pogé	4,40	0,00	7,95	655 399
6	Fontenilles	FONTENILLES-Genêts	350	Lit bactérien forte charge	3,50	100%	283	1	100%	71	m3	Transfret unité de traitement des MV Ginestous		Station en surcharge et vétuste - Station mise en demeure depuis 2015 - Station en non-conformité réccurnte DDT31 (2021)	0,00	16,05	0,00	7 649
6	Plaisance-du-Touch	PLAISANCE DU TOUCH	20 000	Boue activée faible charge + traitement azote et phosphore	289,10	100%	11 400	24	96%	1521	T	Compostage boue COVID et Non COVID Réception des boues COVID de la station de SAINT LYS (516 m3 à 6.4% soit 33.02 T de MS)		Station en surcharge hydraulique récurrente Extension à 30 000 EH prévue en 2022 A partir de 2020 obligation de traiter le phosphore à moins de 1 mg/l au lieu de 2 mg/l actuellement Mise en place diaognostic permanent	15,80	31,70	0,00	942 344
6	Sainte-Foy-de-Peyrolières	SAINTE FOY DE PEYROLIERES	1 600	Boue activée faible charge + traitement azote et phosphore+ZRV	2,71	100%	568	2	100%	20,8	T	Essais presse à disque avec la société BIOTRADE pour la vidange du silo BOUE COVID puis compostage		Station faiblement chargée Eaux parasites en quantité importante ssuivi milieu réalisé sur lea Galage	1,20	28,50	13,70	68 218
6	Saint-Lys	SAINTE LYS	8 000	Boue activée faible charge + traitement azote et phosphore	85,71	100%	8 000	12	67%	1236 112	m3 m3	Boue COVID Transfert en tête de station de l'AUSSONNELLE et PLAISANCE Epdandage boue NON COVID	31 262,92 €	'Station en surcharge hydraulique : charge hydraulique moyenne : 650 l/EH ^Le débit de référence (3000 m3/j) est sous-évalué (PC95 : 7063 m3/j) station non conforme DERU en équipement Mise en place diagnostic permanent reseau de collecte à mettre en place avant fin 2024'	4,00	98,00	57,00	431 475
6	La Salvetat-Saint-Gilles	AUSSONNELLE	25 000	Boue activée faible charge + traitement azote et phosphore	316,00	100%	9 050	24	92%	1886	T	Compostage boue COVID et Non COVID Réception des boues COVID de la station de SAINT LYS (720 m3 à 6.4% soit 46.1 T de MS)		PC 95 calculé sur 2 ans Le débit de référence (4500 m3/j) est nettement sous-évalué (PC95 : 6446 m3/j); un diagnostic de réseau est à envisager dans les meilleurs délais. Suivi milieu réalisé en quatre points sur le cours d'eau	16,00	26,00	26,00	693 208
7	Le Fousseret	LE FOUSSERET	1 000	Lit bactérien forte charge	0,00	-	518	2	50%	0	m3	Transfert en tête de station de CARBONNE non réalisé en 2020		Dépassement sur la DBO5	0,15	16,32	0,00	11 262
7	Lafitte-Vigordane	LAFITTE VIGORDANE	600	Disques biologiques	0,00	-	36	1	100%	0	m3	Suivant évolution pandémie COVID et évolution réglemenattaion		Station mise en service le 15/11/2019 suivi milieu réalisé sur le St SIRAC	0,10	3,50	6,20	10 918
7	Peysseys	PEYSSIES	500	Lits plantés de roseaux	0,00	-	257	1	100%	0	T	Lit Planté de Roseaux		Station très faiblement chargée	0,00	0,00	0,00	3 794
7	Pouy-de-Touges	POUY DE TOUGES	180	Lits plantés de roseaux	0,00	-	63	0	-	0	T	Lit Planté de Roseaux			0,00	0,00	0,00	1 069
7	Rieumes	RIEUMES	3 000	Boue activée faible charge + traitement azote et phosphore	19,90	100%	2 313	12	92%	120 90,5	m3 T	Epdandage liquide boue non COVID Déshydratation mobile et compostage boue COVID	22 220,30 €	PC 95 calculé sur 5 ans Le débit de référence (790 m3/j) est sous-évalué (PC95 : 1079 m3/j). Le nombre de déversements en tête de station (25) est important. Les simulations de calculs de conformités les jours de déversement (basées sur les concentrations moyennes annuelles) conduiraient à 5 valeur rédhibitoire (le 03/03 et du 13 au 16/03 non expliquées des jours ou le volumes total entrant est inférieur au débit de référence) et 3 non conformités. Mise en place diaognostic permanent reseau de collecte à mettre en place avant fin 2024'	2,90	18,45	37,80	146 113
7	Saint-Elix-le-	SAINTE ELIX LE CHATEAU	350	Lits plantés de roseaux	0,00	-	417	1	100%	0	m3	Lit Planté de Roseaux		Station en surcharge hydraulique le jour du bilan	0,05	2,20	0,00	4 021
8	Sivom SAGe	PINSAGUEL	16 000	Boue activée faible charge + traitement azote et	184,80	100%	8 283	24	100%	1480 853	m3 T	epdandage liquide boue Non COVID Compostage popue COVID	8 805,43 €	Mise en place diaognostix permanent avant fin decembre 2021 ? Autorisation de rejet en attente de la DDT31	4,80	44,00	0,00	697 998
9	Auriac-sur-	AURIAC SUR VENDINELLE	500	Boue activée faible charge	0,00	-	372	1	0%	0	T			Nouvelle STEU de 800 EH prévue en 2022	0,40	0,00	6,40	
9		AVIGNONNET-DAX	60	Lits plantés de roseaux	0,00	-	25	1	100%	0	T	Lit Planté de Roseaux		Station faiblement chargée	0,00	0,00	0,00	0
9	Avignonnet-Lauragais	AVIGNONNET LAURAGAIS	800	Lit bactérien forte charge	2,33	100%	550	1	0%	53	m3	Traitement boue COVID sur station de villefranche de Lauragais	2 094,49 €	Dépassement sur paramètre DBO5	1,25	16,70	0,00	14 932
9	Le Cabanial	LE CABANIAL	300	Lits plantés de roseaux	0,00	-	100	1	100%	0	m3			Station mise en service le 03/02/2020	0,00	0,00	0,00	3 265
9	Caraman	CARAMAN	1 500	Boue activée faible charge	10,10	100%	783	2	100%	64 420	m3 m3	Epdandage boue liquide boue non COVID Traitement boue COVID sur station de villefranche de Lauragais	11 761,00 €	capacité de la station proche de son nominal	0,80	0,00	0,00	107 076
9	Juzes	JUZES	60	Filtres coco	0,00	-	-	-	-	0	T			Pas de bilan réalisé en 2020	0,00	0,00	0,00	
9	Lavalette	LAVALETTE	360	Lits plantés de roseaux	0,00	-	237	1	0%	0	T	Lit Planté de Roseaux		Extension de la STEU à 360 EH - mise en service le 30/09/2019 Rejet non conforme en NTK mais la station n'est pas réceptionnée car de nombreux dysfonctionnements subsistent sur les chasses d'alimentation des filtres Le suivi milieu n'a pu être réalisé car le milieu recepateur du rejet était assec et donc sans impact sur la Sausse	0,00	0,00	0,00	0
9	Lux	LUX	345	Lits plantés de roseaux	0,00	-	92	0	-	0	T				0,00	0,00	0,00	2 868
9	Revel	Revel Vaure	20 000	Boue activée faible charge	322,30	100%	17 117	24	100%	1339	T	Compostage boue COVID et non COVID		Exploitation SUEZ	22,00	0,00	0,00	792 609
9		Revel dreuilhe	400	Filtres à sable	1,75	100%	150	0	-	25	m3	Compostage boue COVID et non COVID		Pas de données	0,10			1 011
9	Saint-Félix-Lauragais	SAINTE FELIX LAURAGAIS	700	Lits plantés de roseaux	0,00	-	136	1	100%	0	T	Lit Planté de Roseaux			0,10	0,00	0,00	4 945
9	Saint-Pierre-de-Lages	SAINTE PIERRE DE LAGES	600	Disques biologiques+filtres à sable	1,47	100%	260	1	100%	49	m3	Boue COVID Dépotage MV à Villefranche	2 878,25 €	Station faiblement chargée	0,60	8,00	13,20	20 706
9	Tarabel	TARABEL	300	Lits plantés de roseaux+ZRV	0,00	-	90	0	-	0	T				0,00	0,00	0,00	0
9	Toutens	TOUTENS	250	Disques biologiques	1,38	100%	218	1	100%	66	m3	Boue COVID Dépotage MV à Villefranche		Station en non-conformité réccurnte DDT31 (2021)	0,00	16,00	0,00	9 919
9	Vallègue	VALLEGUE 1 (lagune)	200	Lagunage	0,00	-	87	1	0%	0	m3			Berges des bassins s'effondrent Bassins de lagunage à curer Station en non-conformité réccurnte DDT31 (2021)	0,30	0,00	0,00	0
9		VALLEGUE 2	100	Disques biologiques	0,00	-	11	0	-	0	m3	Normalement traitées sur la station de Villefranche			0,00	0,00	0,00	
9	Vaudreuille	VAUDREUILLE-En Salvan	1 000	Lit bactérien forte charge	1,00	100%	203	2	0%	20	m3	Boue COVID Dépotage MV à Villefranche	347,75 €	Nouvel adhérent en 2020 Station en non-conformité réccurnte DDT31 (2021)	0,00	6,80	0,00	
9		VAUDREUILLE-Village (300 EH)	250	Filtre à sable	0,00	-	88	1	100%	0	m3	Normalement traitées sur la station de Villefranche			0,00	0,00	0,00	0
9	Verfeil	VERFEIL-MONTPITOL	1 000	Boue activée faible charge	12,75	100%	675	2	100%	552	m3	Transfert vers Verfeil-ZA pour déshydratation		Station vétuste	1,20	6,90	0,00	45 514
9		VERFEIL (ZI)	1 900	Boue activée faible charge	20,09	100%	1 313	2	100%	106	T	compostage boue COVID et non COVID (compris boue Verfeil Montpitol)			1,50	46,70	13,00	84 640

9	Villefranche-de-Lauragais	VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	9 500	Boue activée faible charge + traitement azote et phosphore	133,18	100%	5 413	12	100%	644 584,22	m3 T	epandage liquide boue non COVID compostage boue COVID	20 383,96 €	Etude INTEREG en cours Réception des boues de : CARAMAN : 420 m3 pour 7,8 T de MS AVIGNONET : 53 m3 pour 2,3 T de MS CAIGNAC : 55 m3 pour 1,3 T de MS GARDOUCH : 97 m3 pour 5 T de MS MONTGEARD : 14 m3 pour 0,6 T de MS SAINT PIERRE DE LAGES : 49 m3 pour 1,5 T de MS MONTESQUIEU LAURAGAIS : 81 m3 pour 3,6 T de MS VAUDREUILLE EN SALVAN ; 20 m3 pour 1 T de MS soit au total 22,4 T de MS	6,80	25,20	4,90	497 070				
9	Villenouvelle	VILLENOUVELLE-2	1 500	Lits plantés de roseaux+filtre bactérien et filtre apatite+ZRV	0,00	-	612	2	50%	0	T	Lit Planté de Roseaux		Traitement du phosphore non conforme car filtre apatite ne fonctionne pas. Mesure de débit sortie sttaion n'est pas conforme car canal de sortie en charge ! Suivi milieu sur l'HERS réalisé en 2020 Raccordement du quartier des Muriers	0,15	5,55	0,00	16 151				
11	Auragne	AURAGNE	400	Filtres plantés de roseaux	0,00	-	243	1	100%	0	T	Lit Planté de Roseaux		Exploitation SMEA31 en 2020	0,00	7,00	0,00	0				
11	Auterive	AUTERIVE	10 000	Boue activée faible charge	35,90	100%	9 100	24	71%	261,5	T	1000 m3 stockés dans géotube soit 120 T de MS Location presse à vis depuis juillet 2020	18 508,46 €	Exploitation SMEA31 en 2020 Station en non-conformité récurnte DDT31 (2021)	7,60	62,40	25,20	480 236				
11	Caignac	Caignac	400	Disques biologiques	1,32	100%	140	0	-	55	m3	Boue COVID Transfert vers dépotage VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	2 151,73 €		0,15	0,00	0,00	23 252				
11	Calmont	Calmont	2 500	Boue activée faible charge + traitement azote et phosphore	24,10	100%	1 242	12	100%	784	m3	Vidange du silo par déshydratation mobile et compostage	31 400,20 €	Diag réseau demandé par la DDT31	0,90	5,60	23,60	158 177				
11	Caujac	CAUJAC	750	Filtres plantés de roseaux	0,00	-	293	1	100%	0	T	Lit Planté de Roseaux		Exploitation SMEA31 en 2020	0,90	0,00	0,00	29 845				
11	Cintegabelle	CINTEGABELLE Village	3 000	Boue activée faible charge	0,00	-	1 207	12	100%	0	T	Traitement des boues par LPR 4 lits vidangés en 2018		Exploitation SMEA31 en 2020 Vidange des LPR à prévoir en 2022	1,10	54,80	74,90	143 754				
11	Cintegabelle	CINTEGABELLE Picarrou	300	Filtres plantés de roseaux	0,00	-	61	0	-	0	T	Lit Planté de Roseaux		Exploitation SMEA31 en 2020	2,10	0,00	0,00					
11	Esperce	ESPERCE	100	Filtres plantés de roseaux	0,00	-	50	1	100%	0	T	Lit Planté de Roseaux		Exploitation SMEA31 en 2020	0,30	0,00	0,00					
11	Gaillac-Toulza	GAILLAC TOULZA	400	lit bactérien forte charge	3,00	100%	171	0	-	55	m3	Boue COVID Transfert vers dépotage VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS			0,00	7,90	0,00	4 802				
11	Gardouch	GARDOUCH	1 000	Lit bactérien forte charge	5,00	100%	433	2	50%	97	m3	Boue COVID Transfert vers dépotage VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	3 441,88 €	Etude en cours pour nouvelle STEU	0,00	7,10	6,50	14 274				
11	Gibel	GIBEL	195	Filtres à sable	1,04	100%	82	1	100%	26	m3	Boue COVID Transfert vers dépotage GINESTOUS			0,00	0,00	0,00	0				
11	Grazac	GRAZAC	300	Filtres plantés de roseaux	0,00	-	87	0	-	0	T	Lit Planté de Roseaux		Exploitation SMEA31 en 2020	0,00	0,00	0,00	0				
11	Grépiac	GREPIAC	1 200	Filtres plantés de roseaux	0,00	-	778	2	100%	0	T	Lit Planté de Roseaux		Exploitation SMEA31 en 2021	3,20	0,00	0,00	6 272				
11	Lagarde	LAGARDE	200	Filtres plantés de roseaux	0,00	-	51	1	100%	0	T	Lit Planté de Roseaux		Exploitation SMEA31 en 2020	0,60	0,00	0,00	9 482				
11	Mauressac	MAURESSAC	300	Lagunage	0,00	-	193	0	-	0	T	Lit Planté de Roseaux		Exploitation SMEA31 en 2020	0,00	7,40	0,00	152				
11	Miremont	MIREMONT	2 000	Boue activée faible charge	0,00	-	1 513	12	100%	0	T	Lit Planté de Roseaux en traitement boue		Exploitation SMEA31 en 2020 ^Suivi milieux réalisé en 2020	1,00	112,00	17,30	110 054				
11	Montesquieu-Lauragais	MONTESQUIEU-LAURAGAIS	300	Lit bactérien forte charge	3,56	100%	467	0	-	81	m3	Boue COVID Transfert vers dépotage VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	3 612,22 €	Station de 720 EH prévue en 2023 Station en non-conformité récurnte DDT31 (2021)	0,00	0,00	0,00	10 343				
11	Montgeard	MONTGEARD	300	Lit bactérien faible charge	0,60	100%	132	1	0%	14	m3	Boue COVID Transfert vers dépotage VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS	569,29 €		2,00	4,80	0,00	0				
11	Nailloux	NAILLOUX	4 500	Bioréacteur à Membrane	56,30	100%	2 525	12	100%	320 279	m3 T	Boue Non COVID epandage liquide Déshydratation mobile e compostage boue COVID	60 341,48 €	Renouvellement des membranes en 2020 Bilans des 04/02/2020 et 03/03/2020 écartés : colmatage des membranes admis en tant que panne (travaux de remplacement effectués du 09/03 au 24/03/2020)	4,40	19,80	24,50	406 453				
11	Saint-Léon	SAINT-LEON (En Comte)	400	Disques biologiques	1,50	-	18	0	-	30	m3	Boue COVID Transfert vers dépotage VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS			0,40	0,00	12,50	3 773				
11	Saint-Léon	SAINT-LEON (Magalou)	300	Filtres à sable	0,56	100%	217	0	-	14	m3	Boue COVID Transfert vers dépotage VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS		Station en surcharge hydraulique - filtres partiellement colmatés - Raccordement sur en Comte à étudier Station en non-conformité récurnte DDT31 (2021)	0,60	0,00	0,00					
11	Vieilleville	VIEILLEVIGNE	300	Filtres à sable	0,00	-	98	1	0%	0	m3				0,00	8,05	0,00	4 757				
12	Carbonne	CARBONNE	6 000	Boue activée faible charge	25,90	100%	3 067	12	100%	137	T	Boue COVID déshydratation mobile et compostage	30 853,80 €		4,20	56,80	45,50	246 563				
12	Mauzac	MAUZAC-2	1 800	Boue activée faible charge	0,00	###	473	2	100%	0	m3	Pas d'évacuation des boues en 2020		Station très faiblement chargée depuis sa mise en service	0,60	6,30	7,50	101 009				
12	Mondavezan	MONDAVEZAN	400	Lit bactérien forte charge	0,00	100%	30	0	-	0	m3	Pas d'évacuation des boues en 2020		Station très peu chargée	0,00	6,20	0,00	5 283				
12	Rieux	RIEUX VOLVESTRE	1 980	Boue activée faible charge	0,00	-	1 017	2	100%	0	T	Lit Planté de Roseaux Vidange de 2 lits en 2016 et 2 lits en 2017			0,20	4,50	20,20	104 828				
14	Saint-Bertrand et Valcabrière	SAINT MARTIN VALCABRERE	50 700	Filtres à sable Décanteur Digesteur	0,32 0,00	100% 100%	3 567	0 1	- 0%	6,5 0	m3 m3	Déptage MV Ginestous Pas d'évacuation de boue en 2020		Station mise en demeure démarrage travaux station fin 2021 début 2022	- -	0,00 17,10	0,00 3,10	0 1 831				
14	Aspet	ASPET	750	Boue activée faible charge	1,72	100%	303	1	100%	75	m3	Epandage boue non COVID			-	4,10	2,95	29 128				
14	Juzet-d'Izaut	JUZET D IZAUT	300	Lit bactérien forte charge	0,00	-	175	1	0%	40	m3	Pas d'évacuation de boue en 2020		Arrivée d'effluent chargé de ang	-	0,00	0,00	2 306				
14	Lestelle-de-Saint-Martory	LESTELLE ST MARTORY	250	Filtres à sable	0,00	-	250	0	-	0	m3	Pas d'évacuation de boue en 2020		Charge sttaion surestimée	-	0,00	0,00	246				
14	Mazères-sur-Salat	MAZERES SUR SALAT	1 000	Biodisques	0,00	-	477	2	100%	0	m3	Pas d'évacuation de boue en 2020			-	9,10	0,00	15 151				
14	Salies-du-Salat	SALIES DU SALAT	2 250	Lit bactérien forte charge	0,00	-	727	2	0%	0	m3	Pas d'évacuation de boue depuis 2015		Station très peu chargée eaux parasites en quantité importante station mise en demeure Station en non-conformité récurnte DDT31 (2021)	-	0,00	0,00	15 151				
14	Valentine	VALENTINE	1 000	Boue activée faible charge	7,64	100%	593	2	100%	166 23,4	m3 T	Epandage boue non COVID Déshydratation mobile et compostage boue COVID	11 121,96 €		-	8,30	3,90	42 815				
15	Cierp Gaud	CIERP GAUD MARIIGNAC	1 983	Boue activée faible charge	13,19	100%	1 027	2	100%	69,4	T	Déshydratation mobile et compostage boue COVID	19 778,53 €	Station peu chargée suivi milieu de la pique réalisé	-	11,00	7,50	80 499				
15	Antignac	ANTIGNAC	220	Lits plantés de roseaux	0,00	-	75	1	100%	0	T	Lit Planté de Roseaux			-	0,00	0,00	0				
15	Boutx	BOUTX-MOURTIS	1 600	Biofiltre	2,66	100%	38	2	100%	16	T	Boue COVIDDéshydratation mobile et compostage boue COVID		Station très peu chargée Consommation électrique élevée par rapport à la charge traitée	-	3,10	16,20	66 349				
15	Boutx	BOUTX	500	Lit bactérien faible charge	6,25	100%	2	1	100%	125	T	Boue non COVID pompées et épandues par entreprise MIQUEL VIDANGE		Station très peu chargée première extraction boue depuis 2010	-	0,00	0,00	0				
15	Cier-de-Luchon	CIER DE LUCHON	195	Lits plantés de roseaux	0,00	-	77	0	-	0	T	Lit Planté de Roseaux			-	0,00	0,00	1 479				
15	Cirès	CIRES	130	Filtres à sable	0,00	100%	33	0	-	0	m3	Pas d'évacuation de boue en 2021			-	0,00	0,00	0				
15	Fronsac	FRONSAC	200	Boue activée faible charge	0,80	100%	23	1	100%	5	T	Transfert vers silo de CIERP GAUD MARIIGNAC et déshydratation mobile	575,33 €		-	2,30	0,00	10 394				
														543 722,79 €					167,50	1 092,47	928,25	11 965 852

NOTE D'INFORMATION

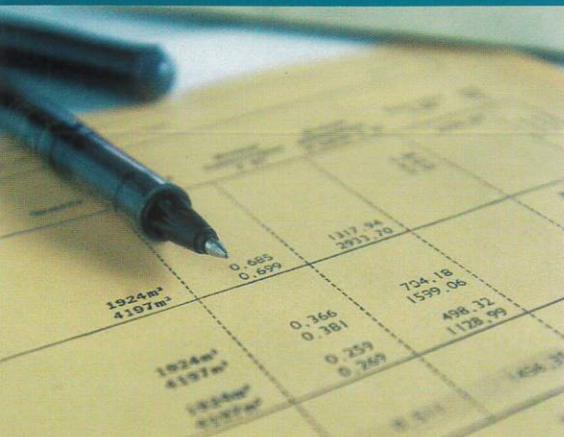
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021

CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



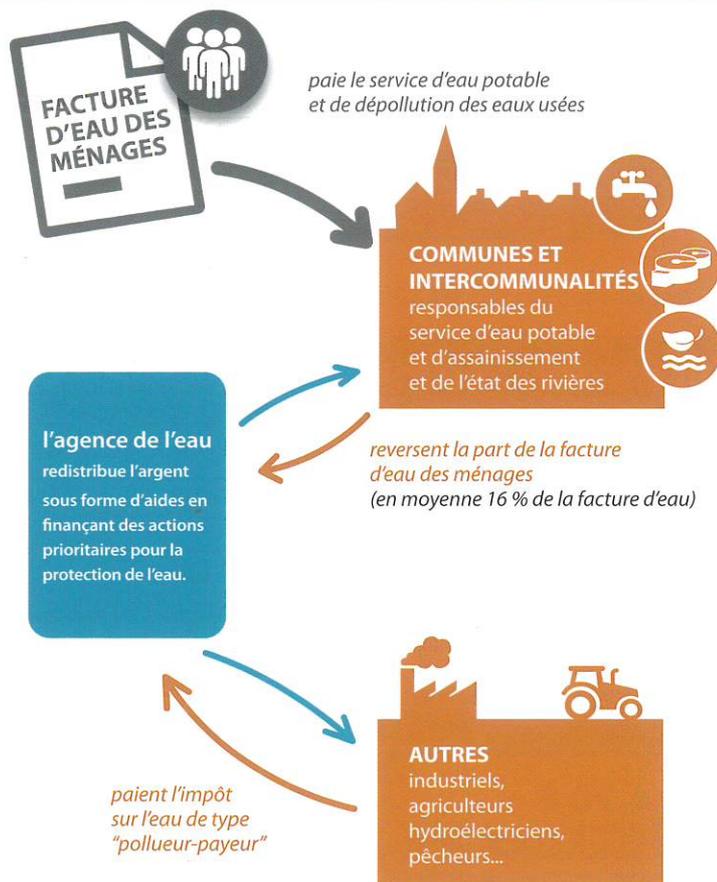
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Adour-Garonne : <https://www.eau-grandsudouest.fr/>

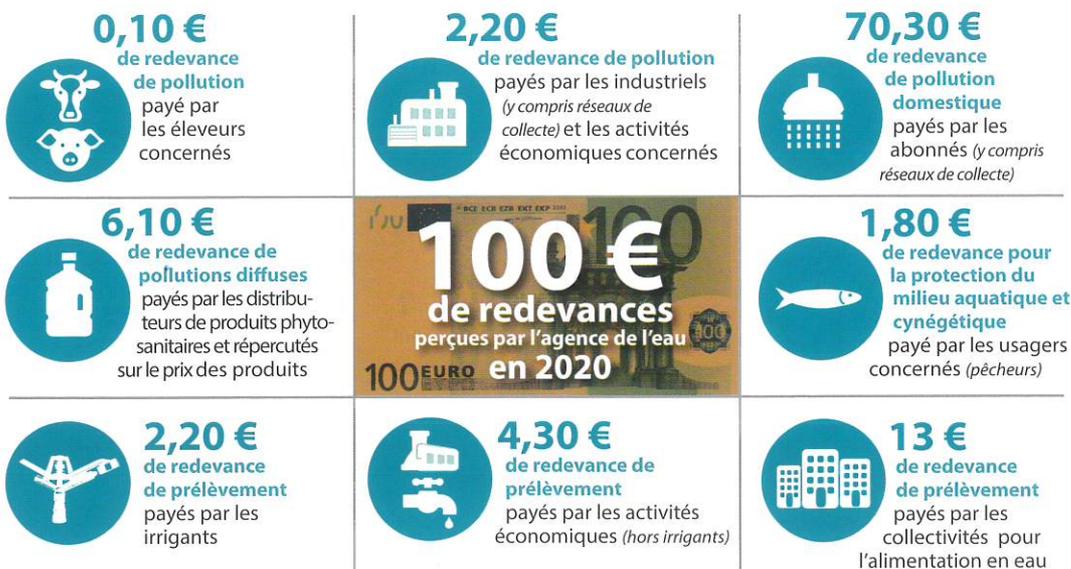
COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 255 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



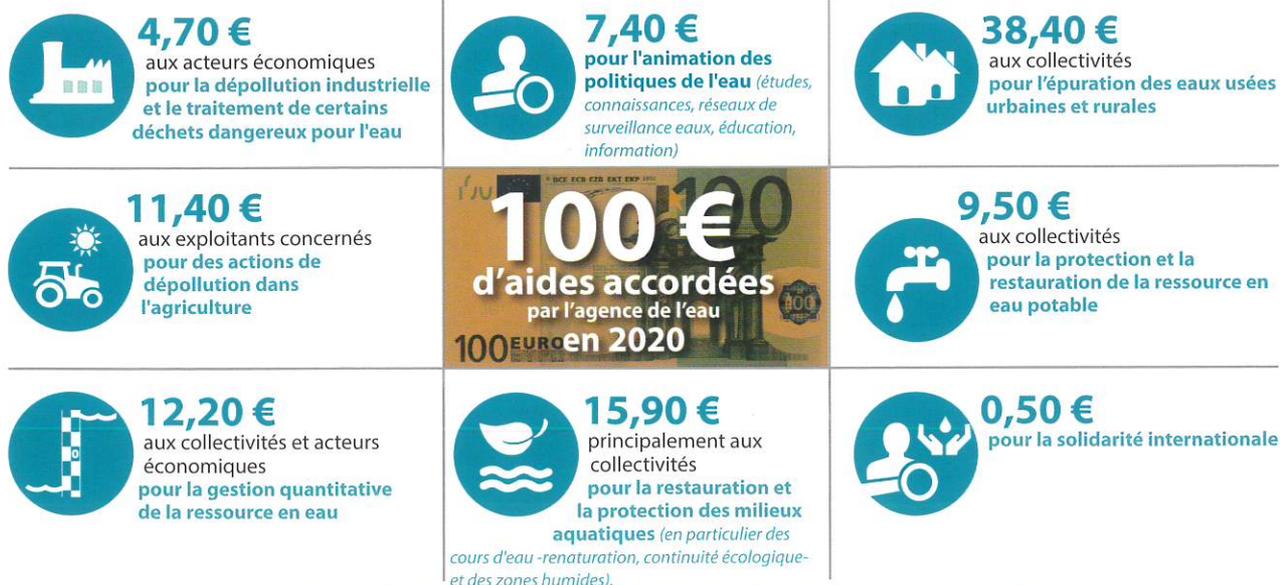
À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? *

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Adour-Garonne



* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable. En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de **160 M€** ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de **30 M€** ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de **12 M€** pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- **5,6 M€** d'aide dans le cadre d'investissements,
- **61** captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- **19** collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- **6,5 M€** pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. **30** démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- **32 M€** ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, **4,1 millions de m³** ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- **9** projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

86 M€ ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable. L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de **42 M€** ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- **662 km** de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- **57 ouvrages** du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- L'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de **35 000 ha** de ZH.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- **2,8 M€** ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ **7,3 hectares** ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.
- **83 M€** ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : **165** entreprises de peinture ont été mises en conformité. **371 kg** de substances dangereuses ont été supprimées.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

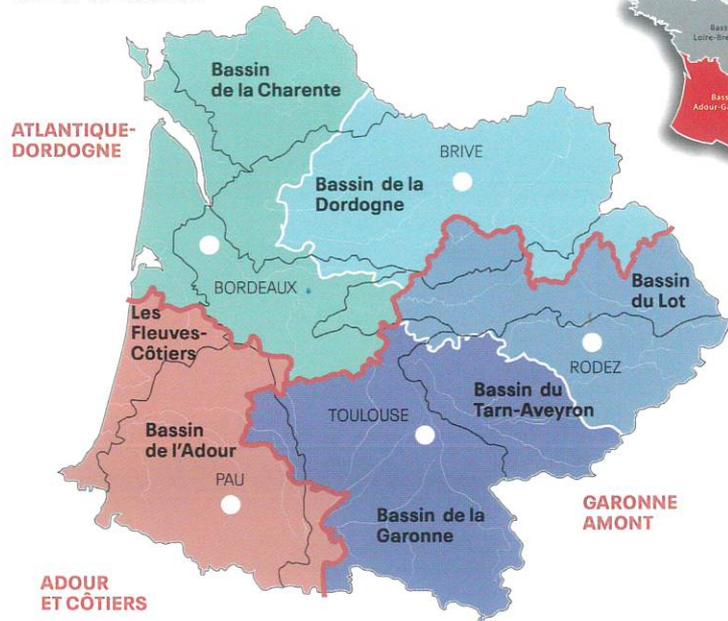
souterraines et un littoral d'environ 630 km.
Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021



Donnez votre avis !

consultation nationale
sur la politique de l'eau

Donnez votre
avis sur

Rendez-vous sur
eau-grandsudouest.fr

L'eau

Tous concernés, tous mobilisés
pour notre patrimoine commun, l'eau !





SIÈGE DE RÉSEAU31

SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE-GARONNE

3 RUE ANDRÉ VILLET- ZI MONTAUDRAN - 31400 TOULOUSE

Tél : 05 61 17 30 30 • Fax : 05 61 54 21 51 • www.reseau31.fr



@reseau31_smea